

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2019

*ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 23 JUIN 2020*



www.foyernotredame.org

foyer
notre dame
— ASSOCIATION —

SOMMAIRE

ORGANIGRAMME	p. 3
LE RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT	p. 4
Antoine BREINING	
LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	p. 7
Arnaud FRITSCH	
LE SERVICE SIÈGE	p. 9
Bilan de l'Association	p. 15
Compte de résultat de l'Association	p. 16
Compte de résultat par service	p. 17
Budget prévisionnel 2020	p. 18
LE PÔLE JEUNESSE	p. 19
L'édito de la Directrice du Pôle Jeunesse : Agnès LHERMITTE	p. 20
Service d'Accompagnement des Mineurs Isolés	p. 22
Réseau d'Accueil Solidaire	p. 25
Résidences Jeunes	p. 27
Dispositif Vers l'Insertion et l'Autonomie	p. 33
Centre Rosa Parks	p. 37
LE PÔLE ASILE-RÉFUGIÉS	p. 43
L'édito de la Directrice du Pôle Asile-Réfugiés : Cathie GESTHAZ	p. 44
Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile	p. 46
Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile	p. 50
Action Insertion des Personnes Régularisées	p. 54
Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile - Les Cèdres	p. 57
Centre d'Insertion des Réfugiés	p. 61
Dispositif Hors Les Murs	p. 66
REVUE DE PRESSE	p. 71

LE RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT



Antoine BREINING

"Mesdames, Messieurs, mes chers ami(es),

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour votre amitié et votre fidélité à ce rendez-vous annuel qu'est notre Assemblée Générale.

Merci pour votre présence dans ces circonstances particulières liées à la crise sanitaire sans précédent que nous connaissons. Afin de respecter les mesures de distanciation physique, les salariés n'ont pas pu être présents ce soir, mais ils nous suivent en direct grâce à une retranscription vidéo. Le traditionnel verre de l'amitié ne pourra pas non plus avoir lieu à l'issue de cette Assemblée.

Néanmoins, ce moment revêt pour nous une importance particulière, dans la mesure où nous voulons afficher une transparence totale de toutes nos activités, mais aussi de nos engagements financiers.

Cet événement est aussi un moment privilégié, chaque année, pour mettre en évidence le travail remarquable réalisé quotidiennement par nos équipes, travail qui s'appuie sur nos valeurs : **Accueil, Respect, Solidarité.**

2019 fut, une fois de plus, une année très dense pour l'AFND.

Nous avons tout d'abord connu des événements très douloureux, à commencer par la découverte d'inscriptions racistes et antisémites sur les murs du CADA à Cronenbourg, en janvier. Les témoignages de soutien furent nombreux et je veux ici saluer le courage des salariés qui ont su faire face avec les usagers. Ces agissements inqualifiables nous rappellent la nécessité de combattre en permanence le rejet de l'autre et le racisme sous toutes ses formes sans jamais lever le pied.

L'Association a aussi été bouleversée par la disparition brutale et soudaine de Catherine JACQUOT, fin octobre. Catherine était salariée de l'Association depuis 24 ans. Elle y laissera son empreinte et un souvenir immuable.

Tous se souviendront de sa générosité, de sa bienveillance et de sa gentillesse. La présence de nombreux salariés et de membres du Conseil d'Administration lors de ses obsèques, mais aussi les nombreux témoignages reçus des salariés et des usagers qu'elle a côtoyés, ont montré combien ce départ prématuré nous a secoué.

Heureusement, des événements plus heureux sont venus ponctuer l'année 2019, comme la très belle réussite de la Fête des Jeunes et de la Semaine des Réfugiés. Nous avons aussi eu la visite du Secrétaire d'Etat chargé de la Protection de l'Enfance, Adrien TAQUET, qui a voulu constater de près notre expérience du Réseau Solidaire. Ensuite, de très nombreuses actions et partenariats, avec la paroisse de la Cathédrale, avec les entreprises SPIESS, STEELCASE ou Bouygues Bâtiments, Intersport La Vigie, les associations Un ballon pour l'Insertion, Graines de Cirques et bien d'autres, ont ponctué l'année.

L'année 2019 s'est bien sûr inscrite dans la continuité de nos actions en faveur de la jeunesse, des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Ces actions sont toutes animées par la volonté d'une prise en charge de qualité pour nos publics et nos usagers, pour la défense des droits des plus vulnérables et pour le respect du cadre posé par nos partenaires et financiers.

La recherche de cet équilibre est le moteur qui anime l'ensemble de nos équipes et le Conseil d'Administration. Le rapport d'activité qui vous sera présenté tout à l'heure par Arnaud FRITSCH, notre Directeur Général et ses équipes reviendra dans le détail sur ce travail riche et dense.

Pour ma part, je souhaite dans ce rapport moral m'arrêter sur la feuille de route qui a été transmise aux salariés que j'ai rencontré, toutes et tous, en compagnie du Directeur Général, et qui précise les orientations et le

LE RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

CAP de l'Association fixé jusqu'à son centenaire en 2023.

Ces orientations s'inscrivent dans la continuité du Plan Stratégique qui est ainsi mis à jour régulièrement, en fonction du contexte et des contraintes auxquels nous devons faire face.

Ce cap a été fixé sur plusieurs axes :

- **Le Positionnement de l'Association** : notre rôle est celui d'un acteur vigilant. Nous avons ainsi exprimé publiquement notre position dans le cadre de la réforme de la carte « Allocation demandeurs d'Asile » et de la réforme des aides au logement, mais également réaffirmé nos engagements dans le cadre de la Semaine des Réfugiés.
- **Le Développement de l'Association** : nous nous concentrons prioritairement sur nos champs d'intervention, tout en conservant une capacité d'adaptation face aux évolutions des politiques publiques, de nos secteurs d'activités et face aux nouveaux besoins des publics pris en charge. Nous nous inscrivons ainsi dans le cadre d'un développement fidèle à nos valeurs et cohérent, avec pour objectif de conserver une organisation à taille humaine. Mais nous privilégions aussi des actions complémentaires à nos dispositifs, et des partenariats innovants sont mis en œuvre.
- **Le fonctionnement des deux Pôles d'activité de l'Association** : au regard du développement maîtrisé de l'Association, nous avons profondément revu notre fonctionnement interne : déploiement des postes de coordonnateurs, du logiciel OCTIME, mise en place de nouvelles procédures, Il nous faut maintenant stabiliser cette organisation. Nous devons consolider notre identité et notre ADN dans un environnement en constante évolution.
- **La Politique managériale de nos équipes** : la dynamique de terrain a été favorisée et le niveau de responsabilité de chacun renforcé, de manière à développer l'expression des salariés et leur pleine participation.
- **Le Partenariat** : la poursuite de notre ouverture vers la société civile et l'entreprise

est largement ancrée. La nouvelle exposition de l'Association garantit une prise en charge de nos publics encore plus pertinente.

L'année 2019 a aussi été celle où les pouvoirs publics, tant l'Etat que les collectivités locales, ont confirmé leur confiance en nos équipes et en notre engagement, en nous confiant la gestion de 10 places supplémentaires pour le CIR, la gestion d'un dispositif de Baux Glissants Jeunes rattaché au Centre Rosa Parks, le passage à 27 places pour le Réseau d'Accueil Solidaire ou encore une extension du dispositif VIA rattaché au service des Résidences Jeunes.

A présent, je veux aussi vous parler de **l'avenir** et évoquer les nombreux projets que nous avons développés ensemble.

Tout d'abord, nous sommes heureux d'avoir pu concrétiser le déménagement de la PADA vers des locaux offrant de meilleures conditions de travail et d'accueil.

La Résidence Jeunes Eve Luquet à Schiltigheim devrait pouvoir ouvrir très prochainement malgré un retard dans la livraison, tandis que les travaux de la nouvelle Résidence Jeunes à Illkirch seront lancés dans les prochaines semaines et sont sur les rails.

La rénovation lourde du bâtiment du Foyer Notre Dame, Rue des Echasses, ou encore le déménagement du service du Siège, seront d'autres projets poursuivis avec le même enthousiasme, mais toujours avec prudence et rigueur.

Les éditions 2020 de la Fête de la Jeunesse et de la Semaine des Réfugiés ont malheureusement dû être reportées en raison du contexte sanitaire. Ces événements retrouveront leur place dès que cela sera possible et sous des formes peut-être différentes.

Au cours de cette année 2019 d'une grande richesse, le Conseil d'Administration et moi-même avons pu constater l'unité, la cohésion et la détermination de l'Association et de ses salariés, pour appréhender les évolutions de notre secteur d'activité et les aléas qui rythment la vie de notre structure. Ces

LE RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

nombreux changements et ces actions ont été possibles grâce à l'engagement de chacun.

Nous pouvons collectivement nous féliciter du travail réalisé.

Pour conclure, je ne peux pas ne pas revenir sur les événements récents et tellement inacceptables. Ils nous ont montré que nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir en matière de droit et de respect de l'autre.

Rien n'est gagné, rien n'est acquis.

Je n'ai, de loin, pas la prétention de donner des leçons et je souhaite rester très humble dans mes propos. Mais, peut-être puis-je vous livrer les paroles d'un ancien Président de la République qui disait « *D'abord, ne composez jamais avec l'extrémisme, le racisme, l'antisémitisme ou le rejet de l'autre. Dans notre histoire, l'extrémisme a déjà failli nous conduire à l'abîme. C'est un poison. Il divise. Il pervertit, il détruit. Tout dans l'âme de la France dit non à l'extrémisme.* »

Notre rôle à tous est de mobiliser l'intelligence citoyenne, notamment par l'exemple, en participant ainsi à la construction d'une société plus juste et plus fraternelle.

Pour terminer, je veux ici saluer et souligner l'engagement permanent, fidèle et assidu de mes collègues du Conseil d'Administration. Si je conserve un enthousiasme dans ma mission, c'est parce que je suis entouré d'une équipe très impliquée où chacun apporte ses compétences. C'est un privilège pour moi de les avoir à mes côtés.

Je veux aussi remercier tous les salariés de l'Association, l'équipe de direction et les chefs de service, pour leur engagement permanent à nos côtés. Dans les dernières semaines, toutes et tous ont témoigné d'un engagement remarquable à accomplir leur mission.

Merci aussi à nos partenaires anciens et récents, à nos financeurs qui nous soutiennent ainsi qu'aux bénévoles qui, tout au long de l'année, nous aident et œuvrent à nos côtés."

Antoine BREINING,
Président

LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Arnaud FRITSCH

"Mesdames, Messieurs,

Je m'associe bien sûr aux salutations qui ont d'ores et déjà été faites et vous remercie à mon tour pour votre présence, dans ce contexte particulier.

Comme l'a rappelé le Président dans son rapport moral, l'année 2019 a été jalonnée de plusieurs événements marquants, qui ont mis en lumière notre **solidarité**, notre **unité** et notre **capacité d'adaptation**.

Vous l'aurez compris : notre Association est en mouvement, s'inscrivant dans un changement progressif d'approche et d'organisation, à travers notamment le CAP fixé jusqu'en 2023.

Cette dynamique est rendue nécessaire par les mutations de notre environnement, de nos métiers mais également des besoins des publics.

Nous ne pouvons rester figer mais **notre évolution et notre développement se doivent de demeurer cohérents et inscrits dans le temps**.

Nous poursuivrons ainsi notre ouverture vers la société civile, tout en consolidant notre organisation, notre fonctionnement interne et notre expertise.

Nous restons à l'écoute des opportunités de développement qui peuvent se présenter, en complément de nos dispositifs et en cohérence avec nos valeurs et notre philosophie de l'accompagnement.

Nous continuons de promouvoir une dynamique de terrain, qui associe plus fortement chaque salarié mais également les usagers.

Ces orientations répondent à notre ambition commune de placer la défense des droits, la socialisation, la participation au développement du territoire, l'épanouissement et l'émancipation des usagers, au cœur de nos accompagnements.

L'objectif étant pour tous de faire émerger une prise de conscience collective empreinte de solidarité, de vivre-ensemble et de responsabilité.

Pour cela **soyons innovants, ne nous restreignons pas, et octroyons-nous le droit de proposer, d'expérimenter mais aussi d'échouer**.

Notre rapport d'activité retrace le formidable travail de l'ensemble des équipes mobilisées et engagées au quotidien. En 2019, nous étions près de 150 salariés répartis sur 12 établissements et services, tous mobilisés pour héberger et accompagner pas moins de 1 500 personnes chaque jour. Je profite de ce moment pour saluer ici **l'engagement** et le **professionnalisme des salariés, de l'équipe d'encadrement et de direction** avec qui j'ai beaucoup de plaisir à œuvrer, pour faire évoluer notre Association et garantir à nos publics la meilleure prise en charge."

Arnaud FRITSCH,
Directeur Général

SERVICE SIÈGE

SERVICE SIÈGE

Présentation et enjeux

Le Siège a pour mission à la fois de piloter l'activité et les services de l'Association, et de leur apporter son support, à travers :

- la direction générale
- les ressources humaines
- la comptabilité, la trésorerie, les finances
- les fonctions administratives
- la communication

L'Association continue son développement en 2019, avec un taux de croissance de nos dépenses de 16% entre 2018 et 2019 : plusieurs services (CIR, Urgence, VIA..) ont connu une extension et une consolidation de leur nombre de places, ce qui a à nouveau demandé aux équipes du Siège de fortes capacités d'adaptation.

En termes d'équipe, l'année 2019 marque une forte structuration du Siège, en lien avec la volonté de développement et de modernisation de l'association. En début d'année, notons l'arrivée d'une Responsable Administrative et Financière en janvier, qui gère tous les aspects comptables, financiers, budgétaires et administratifs, et vient renforcer l'équipe d'encadrement.

Un poste en CDD de Chargée de communication et de relations publiques est également créé à la rentrée, afin de soutenir les actions de communication de l'Association (outils, stratégie, organisation d'événements). Une réflexion est également menée sur l'organisation de nos Ressources Humaines, en raison de la croissance du nombre de salariés ; elle se conclut en janvier 2020 par l'ouverture d'un poste de Responsable Ressources Humaines (pourvu en mai 2020).

Par ailleurs, l'absence pour longue maladie d'une comptable a été remplacée par une personne en CDD, avec une réorganisation de la répartition des tâches de l'équipe Comptabilité.

Ces nouvelles ressources nous ont permis de dégager les compétences et le temps nécessaires pour procéder à des améliorations de nos fonctions supports, avec toujours comme enjeu de supporter la croissance de l'association, tout en optimisant les ressources à notre disposition.

Chiffres clés 2019



Budget exécutoire 2019

12,2 M€

11 établissements
et services (hors Siège)

4 dispositifs temporaires



377 dossiers logements gérés
fin 2019 (contre 315 fin 2018)



3 Résidences Jeunes



15 budgets prévisionnels



16 comptes administratifs



5 dossiers de subvention COSA



3 réponses d'appels à projet



142 salariés au 31/12

35 contrats de travail

26 avenants

1716 fiches de paie (+14%)



SERVICE SIÈGE

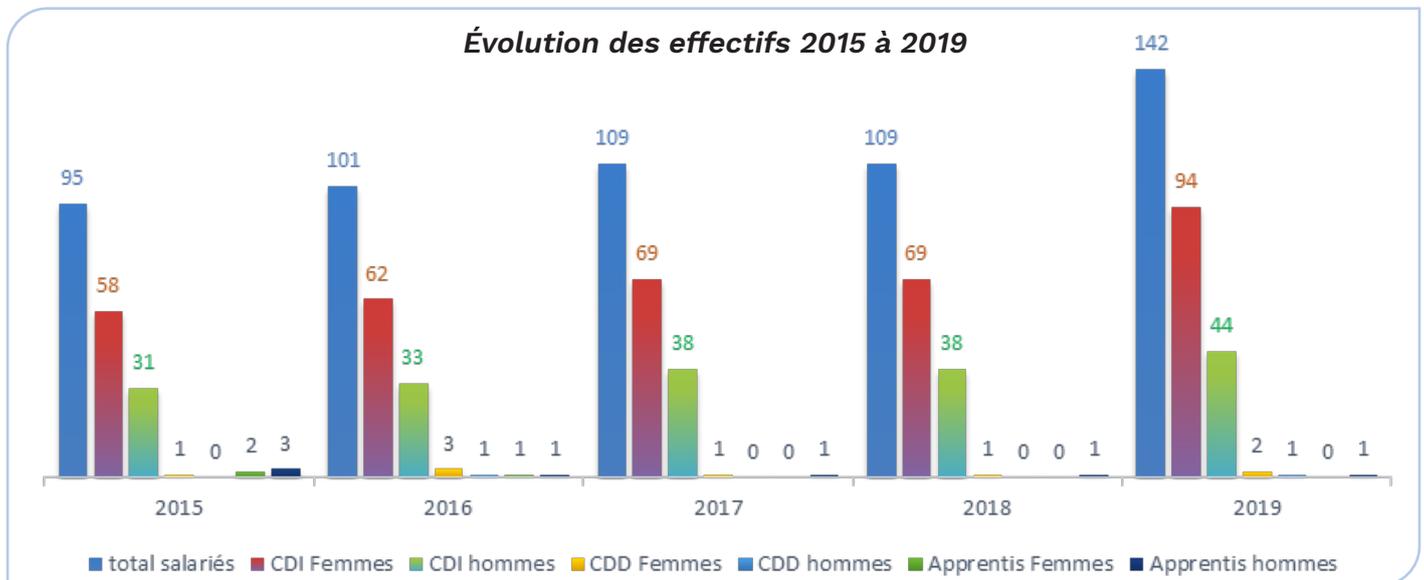
Les Ressources Humaines

Au 31 décembre 2019, l'Association comptait 142 salariés, soit 136,82 ETP dont 138 salariés en CDI, 3 salariés en CDD et 1 salarié en apprentissage. Sur l'ensemble des effectifs, 32,4% sont des hommes et 67,6% sont des femmes. 12 salariés sont à temps partiel (10 femmes et 2 hommes).

En 2019, l'AFND a embauché 32 salariés en CDI, 3 salariés en CDD. Nous avons enregistré 20 sorties (hors salariés en CDD). Le taux de remplacement a été de 100%.

Au 31 décembre 2019, on comptait 2 salariés en CDD non comptabilisés dans les effectifs car ils remplaçaient des salariés en congé maternité ou congé maladie.

De 2015 à 2019, les effectifs sont passés de 95 à 142 salariés, soit une augmentation de 47 contrats (+49%).



Les instances représentatives du personnel

En décembre 2018 avaient eu lieu les élections du Conseil Social et Economique (CSE), qui a pris son mandat au 1^{er} janvier 2019, pour 4 ans. Le CSE s'est réuni 7 fois au cours de l'année 2019.

Une partie des réunions a permis d'élaborer les bases de travail du nouveau CSE : planning, règlement intérieur, transferts des comptes de l'ancien Comité d'Entreprise. De nombreux thèmes ont par ailleurs été abordés, tels que :

- les budgets prévisionnels des établissements, l'état des subventions, la trésorerie de l'Association ;
- les évolutions en matière de gestion du personnel, les postes à pourvoir ;
- la mise à jour de la Base de Données Economiques et Sociales (BDES), avec notamment les comptes 2018 et perspectives budgétaires 2019 ;
- la signature de l'Accord relatif à l'égalité professionnelle ;
- la revue du document unique de prévention des risques ;
- la formation du personnel.

En dehors des consultations prévues par la loi, le CSE a été consulté sur les nouveaux projets.

Des travaux ont également été effectués dans le local du 3 rue des Echasses dédié au CSE : de nouveaux bureaux ont été acquis, afin d'améliorer les conditions de travail.

SERVICE SIÈGE

La gestion administrative et financière

Du point de vue administration des Ressources Humaines, la principale avancée de l'année 2019 a consisté à mettre en place le logiciel de gestion des plannings Octime, devenu nécessaire à la fois pour gérer la complexité des services du Pôle Jeunesse, qui travaillent pour la plupart en 24h/24 et 7j/7, et pour automatiser les flux de données Paie et Ressources Humaines. Ainsi, par exemple, les demandes de congés et de changements d'horaires sont maintenant complètement informatisées.

Du point de vue comptable et financier, un certain nombre de modernisations ont pu être mises en place :

- l'automatisation de la génération des paiements bancaires par l'outil comptable ;
- la mise en place de cartes bancaires pour une grande partie de l'encadrement, afin de limiter les risques liées aux opérations de caisse et d'autonomiser les chefs de service ;
- la mise en place de comptes SNCF pour informatiser les commandes de billets de train pour nos usagers ;
- la refonte complète du formulaire de Notes de frais, avec formules améliorées et saisie comptable accélérée.

Le rapport financier

Résultats de l'Association

Le résultat comptable de l'exercice 2019 se monte au total à 361 966,41€, ce qui représente environ 3% du budget exécutoire des subventions : 37,6k€ sont des excédents de services en gestion propre (Résidences Jeunes), 46,6k€ sont dus à la montée en charge de l'extension du service Urgence (HUDA) et 277,7k€ d'excédents ont été réalisés sur des financements publics hors montée en charge du service Urgence (HUDA) soit 3,6% seulement des subventions accordées.

Parmi les 16 établissements ou dispositifs gérés par l'AFND en 2019, 12 ont fini l'année avec un excédent et 4 avec un résultat à l'équilibre.

L'exercice 2019 a été marqué par les événements suivants :

- l'extension du service Urgence (HUDA) de 106 à 206 places au 1^{er} mai 2019 ;
- la prolongation et l'extension du dispositif VIA au 1^{er} juin 2019, avec une convention de 12 mois pour l'accompagnement vers l'autonomie de 24 jeunes anciens Mineurs Non Accompagnés, dont 15 en Résidence Jeunes et 9 en logements diffus ;
- la prolongation du dispositif « Hors Les Murs », initialement conventionné en 2018 avec la DDCS, pour l'accompagnement vers l'autonomie de réfugiés en CADA et de réfugiés à l'hôtel : 80 nouvelles mesures ont été conventionnées, soit 80 groupes familiaux en cumulé sur une année. Ce dispositif est appuyé sur le CIR (Centre d'Insertion pour Réfugiés).
- La validation du projet « Baux Glissants Jeunes » par le Conseil Départemental et la DDCS dans le cadre de l'intermédiation locative, avec un démarrage réel en 2020. Ce dispositif est appuyé sur le Centre Rosa Parks.
- L'extension du Centre d'Insertion pour Réfugiés accordée pour 10 places supplémentaires par le financeur au 1^{er} octobre 2019.
- La gestion du marché public SPADA pour le Grand-Est, et la renégociation par deux fois dans l'année du forfait accordé par l'OFII, avec deux augmentations.

SERVICE SIÈGE

	Résultat réalisé 2019
<i>Par type de financement :</i>	
Excédents réalisés sur les services financés	277 715.28
Excédent lié à la montée en charge de l'extension HUDA	46 640.03
Excédent des services en gestion propre (résidences)	37 611.10
Total	361 966.41

Il est à noter que les excédents des établissements qui fonctionnent grâce à des financements restent sous contrôle des financeurs. Toute utilisation de ces excédents lors des exercices suivants est soumise à décision et arrêté budgétaire par lesdits financeurs.

Financements 2019

L'Etat finance 55% de nos actions en 2019, le Conseil Départemental 21% et l'OFII 5%.

Le montant financé par l'Etat augmente de 16% par rapport à 2018 (+1M€) en raison de l'effet année plein de l'extension 2018 du CIR, de l'extension du service Urgence en mai 2019 et de l'effet année pleine de l'ouverture du dispositif Hors Les Murs.

Le montant financé par le Conseil Départemental augmente de 9% (+0,2M€) ; l'augmentation liée à la prolongation sur toute l'année 2019 et à l'extension de 15 à 24 places du dispositif VIA.

Le montant financé par l'OFII augmente de 17%, en raison de la mise en place du marché public SPADA 2019-2021, qui a donné lieu à une renégociation et un ajustement du financement à la hausse, au vu du volume des flux dans le département 67.

Le reste de nos ressources provient de :

- la facturation aux jeunes dans nos foyers de jeunes travailleurs : 10%
- la mobilisation du restaurant du 3 rue des Echasses pour les jeunes du Réseau et du SAMI : 2%
- la participation versée par les usagers : 2%, taux stable
- et des subventions CAF et FONJEP

SERVICE SIÈGE

Modifications du Bilan au 31 Décembre 2019

À l'Actif

Les produits à recevoir pour un montant de 513 490,40 € se composent comme suit :

- Solde de la subvention OFII 2019 (SPADA)	187 228 €
- Solde de la subvention VIA 2019-2020	96 000 €
- Indemnités financières - reprise 6ème étage RTU	84 938 €
- Solde des subventions FAMI 2014 et 2015 (SPADA)	69 042 €
- Solde de la subvention Baux Glissants Jeunes 2019	40 000 €
- Subvention CAF	16 812 €
- Remboursement sinistre	10 091 €
- Dépôts de garantie en attente de remboursement	4 987 €
- Autres	4 394 €

Au Passif

Les financeurs, après contrôle en 2019 des comptes d'emploi 2018, ont fait part de la non-opposabilité de certaines dépenses. Il s'agit notamment du provisionnement des congés à payer en application de l'instruction comptable n° 87-67 du 16 mars 1987.

Le tableau ci-dessous présente l'affectation du résultat 2018. Le montant sous contrôle de tiers financeurs passe à 976 860€ et le report à nouveau des établissements non financés à 198 793€ après ces affectations.

Les financeurs, après contrôle en 2018 des comptes d'emploi 2017, ont fait part de la non-opposabilité de certaines dépenses. Il s'agit notamment du provisionnement des congés à payer en application de l'instruction comptable n° 87-67 du 16 mars 1987.

Les résultats des structures de l'exercice 2017 ayant été modifiés par les financeurs, les affectations ont été rectifiées.

	Résultat 2018	Report à nouv. RAF + ST EX.+ Assoc.+RTU	Dépenses refusées ou inopposables	Résultat sous contrôle de tiers financeurs			Exc. Affecté financement mesures exploit.
				affectation 2019	reprise 2019	solde 2019	
Rés. Aretha Franklin	17 680	-17 680					
Association	-1 433	1 433					
Rés. St Exupéry	876	-876					
Centre Rosa Parks	40 294		-2 028	-38 266	53 000	14 734	-19 545
Rés. Tomi Ungerer	15 397	-15 397				0	0
Baux Glissants Jeunes	0			0	0	0	0
SAMI	19 296			-19 296	20 000	704	0
Réseau d'Accueil Solidaire	46 268		0	-46 268	0	-46 268	-57 282
CIR	158 436		7 285	-165 721	152 818	-12 903	0
CADA	183 433		17 358	-200 791	171 391	-29 400	0
Urgence	3 254			-3 254	0	-3 254	0
SPADA	0			0	3 254	3 254	0
Action Régularisés	31 718			-31 718	31 718	0	
Total	515 219	-32 520	22 615	-505 314	432 181	-73 133	-76 827
Solde au 31/12/18		-181 670	214 049			-903 727	-26 455
Solde au 31/12/19		-198 793	236 664			-976 860	-103 282

Événements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement particulier n'est survenu depuis la clôture 2019.

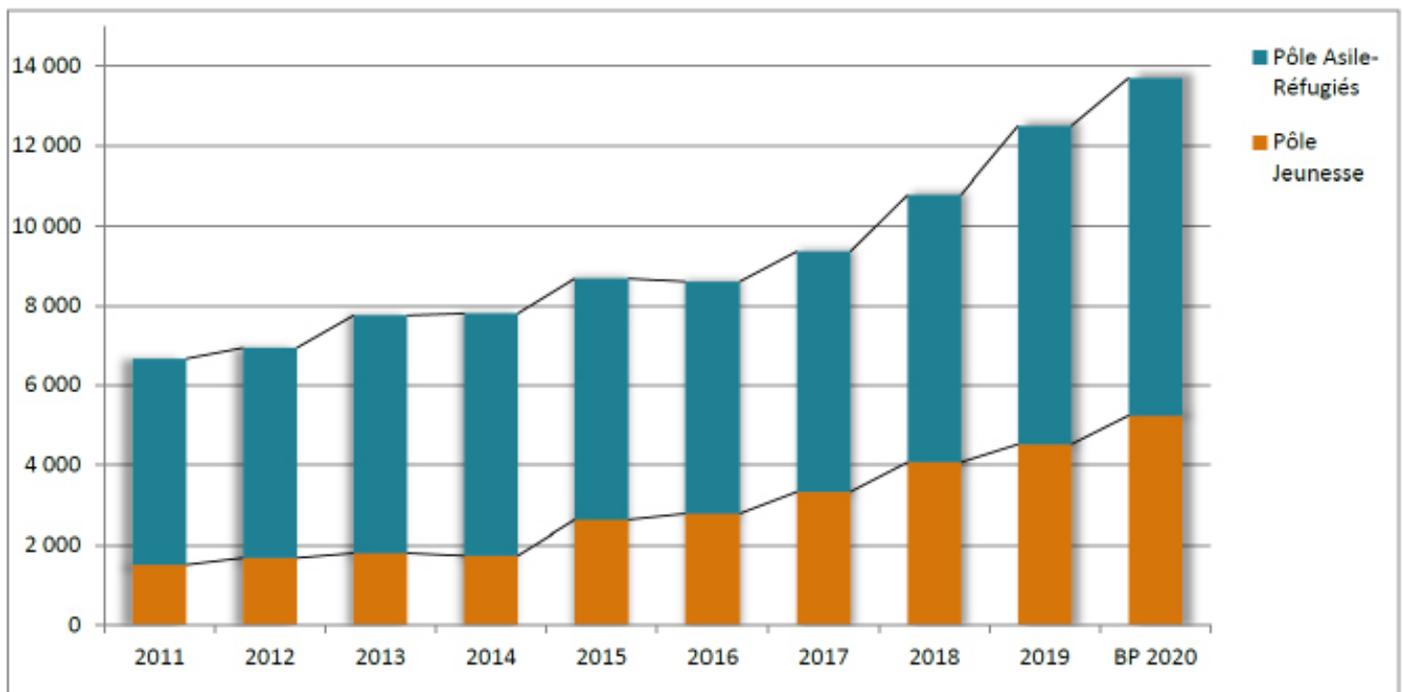
SERVICE SIÈGE

Evolutions de nos budgets

Entre 2011 et 2019, nos budgets sont passés de 6,6M€ à 13,7M€ soit +107%, avec le développement de nouveaux dispositifs et l'extension de services existants.

Pour 2020, nous prévoyons une croissance de 10% par rapport aux dépenses réelles 2019, avec :

- la prolongation et l'extension du dispositif VIA (de 24 à 59 places)
- l'ouverture du dispositif temporaire 'Réinstallés' à partir du milieu d'année
- l'ouverture du dispositif Baux Glissants Jeunes
- l'effet 'année pleine' de l'extension de l'Urgence de 106 à 206 places en mai 2019
- l'extension du Réseau d'Accueil Solidaire de 20 à 27 places
- l'effet 'année pleine' de l'extension du CIR de 200 à 210 places en octobre 2019
- l'ouverture de la Résidence Eve Luquet en milieu d'année 2020
- la révision à la hausse du forfait SPADA, grâce à la renégociation avec l'OFII en raison de l'augmentation des flux 2019 et du déménagement dans des locaux mieux adaptés



SERVICE SIÈGE

Bilan de l'Association au 31 décembre 2019

ACTIF	2019			2018	PASSIF	2019	2018
	Brut	Amort. & prov.	Net	Net			
Immobilisations incorporelles :					Fonds associatif sans droit de reprise	243 918	243 918
- Logiciels	29 806	14 850	14 956	15 025	Subventions d'équipement	12 943	12 943
Immobilisations corporelles :					Réserves diverses	668 046	468 120
- Terrains	15	0	15	15	Affectation au projet associatif	53 357	53 357
- Constructions					Report à nouveau	209 304	176 784
- Installations et agencement					Résultat sous contrôle de tiers financeurs	1 066 809	930 182
- sur sol propre	2 434 327	1 448 912	985 414	1 038 855	Résultats non opposables aux financeurs	-236 664	-214 049
- sur sol autrui	203 312	30 854	172 458	15 597	Résultat comptable de l'exercice	361 966	515 219
- Autres	1 272 945	692 131	580 814	561 146	Subventions d'investissement	893 474	893 474
- En cours	42 790		42 790	720	Subventions insc. au compte de résultat	-569 555	-547 222
Immobilisations financières :					Fonds propres	2 703 599	2 532 726
- Prêts					Provisions pour risques et charges	587 421	393 617
- Dépôts et cautionnements	33 927		33 927	28 830	Provisions pour risques et charges	587 421	393 617
- Autres créances à + 1 an	55 540		55 540	55 540	Fonds dédiés		
- Titres immobilisés					Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	445 749	388 422
Actif immobilisé	4 072 661	2 186 748	1 885 913	1 715 729	Fonds dédiés	445 749	388 422
Stocks	0		0	48 406	Emprunts et dettes Ets de crédits	303 485	366 696
Avances et acptes versés	48 603		48 603	16 908	Autres dettes financières	55 091	66 916
Créances :	0				Dettes fournisseurs	615 536	589 688
- Usagers	195 593	65 364	130 230	167 352	Dettes fiscales et sociales	862 097	741 037
- Autres créances	590 761		590 761	406 302	Autres dettes	101 857	64 626
Valeurs mob. de placement	223 322		223 322	308 036			
Disponibilités	2 870 496		2 870 496	2 498 536			
<u>Compte de régularisation</u>					<u>Compte de régularisation</u>		
Charges constatées d'avance	33 008		33 008	49 611	Produits constatés d'avance	107 500	67 150
Actif circulant	3 961 784	65 364	3 896 420	3 495 149	Dettes	2 045 565	1 896 113
TOTAL ACTIF	8 034 445	2 252 111	5 782 333	5 210 878	TOTAL PASSIF	5 782 333	5 210 878

SERVICE SIÈGE

Compte de résultat 2019 de l'Association

Présenté en application de l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif au plan comptable M22.

	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018
GRUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILES		
- Dotations globales	6 533 074	6 108 199
GRUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION		
- Produits des prestations	1 791 896	1 710 764
- Subventions d'exploitation	3 949 795	3 296 377
- Autres produits de gestion courante	36 000	117 790
- Remboursements sur rémunérations	31 682	57 539
- Transfert de charges	37 875	37 875
TOTAL I - Produits d'exploitation	12 380 322	11 328 544
GRUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE		
- Achats	1 037 006	859 730
- Services extérieurs	229 770	198 404
- Autres services extérieurs	881 487	811 028
GRUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL		
- Personnel extérieur à l'établissement	115 858	65 000
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	257 199	235 545
- Rémunération du personnel	3 744 015	3 166 636
- Charges sociales	1 832 135	1 647 435
- Variation dette des congés à payer	-10 077	68 527
GRUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE		
- Frais d'exploitation	3 734 556	3 214 973
- Quotes parts/opérations faites en commun		
- Autres charges de gestion courante	21 862	24 358
- Dotation aux amortissements et provisions	505 968	508 843
TOTAL II - Charges d'exploitation	12 349 779	10 800 478
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I - II) +/-	30 543	528 066
TOTAL III - Produits financiers	4 290	2
TOTAL IV - Charges financières	3 360	4 052
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV) +/-	930	-4 050
3 - RESULTAT COURANT (I-II + III - IV) +/-	31 473	524 016
GRUPE III : PRODUITS EXCEPTIONNELS ET AUTRES PRODUITS		
- Sur opération de gestion + exercice antérieur (P)	144 345	4 750
- Quote part des subv. virée au résultat	22 333	24 622
- Reprise de provision + produit cession élt actif	75 070	2 611
- Reprise des ressources non utilisées des exercices antérieurs	372 781	176 977
TOTAL V - Produits exceptionnels	614 529	208 959
GRUPE III : CHARGES EXCEPTIONNELLES		
- Sur opération de gestion + exercice antérieur	22 679	1 988
- engagements réalisés sur ressources affectées	261 356	215 768
TOTAL VI - Charges exceptionnelles	284 035	217 756
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI) +/-	330 494	-8 797
EXCEDENT OU INSUFFISANCE +/-	361 966	515 219

SERVICE SIÈGE

Compte de résultat 2019 par service

	FND	ST Ex.	RTU	CRP	SAMI	Réseau	DJR	VIA	DBGJ	Pôle Jeunesse
Produits d'exploitation	838 967	90 658	684 001	599 655	1 304 284	535 077	0	279 359	50 000	4 382 003
Dépenses liées d'exploitation cour.	343 679	21 314	137 280	119 531	289 164	119 857	1 320	8 092	0	1040234.58
Dépenses de personnel	243 844	28 356	228 779	300 196	438 964	299 222	6 000	98 758	0	1644118.43
Dépenses de structure	304 215	37 599	328 857	212 260	596 264	106 522	0	136 201	0	1721916.86
Charges d'exploitation	891 737	87 268	694 916	631 986	1 324 391	525 601	7 320	243 051	0	4 406 270
Résultat d'exploitation	-52 770	3 390	-10 914	-32 331	-20 106	9 476	-7 320	36 309	50 000	-24 267
Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières	0	0	3 337	0	0	0	0	0	0	3 337
Résultat financier	0	0	-3 337	0	0	0	0	0	0	-3 337
Résultat courant	-52 770	3 390	-14 251	-32 331	-20 106	9 476	-7 320	36 309	50 000	-27 604
Produits exceptionnels	79 006	0	34 002	33 632	20 586	13 509	14 640	4 033	0	199 408
Charges exceptionnelles	5 032	60	6 767	0	0	101	3 622	40 341	50 000	105 923
Résultat exceptionnel	73 974	-60	27 235	33 632	20 586	13 409	11 018	-36 309	-50 000	93 485
Résultat +/-	21 204	3 330	12 984	1 301	479	22 885	3 698	0	0	65 881

	SPADA	CADA	CIR	Urgence	Action Régul.	Hors Les Murs	Pôle Asile-Réfugiés
Produits d'exploitation	710 651	3 639 602	1 941 220	1 027 663	436 875	200 000	7 756 010
Dépenses liées d'exploitation cour.	51 318	482 230	249 257	223 105	45 843	5 316	1 051 753
Dépenses de personnel	575 333	1 699 122	837 288	268 940	185 973	192 008	3 566 655
Dépenses de structure	80 080	1 452 349	733 063	503 763	213 790	8	2 983 045
Charges d'exploitation	706 730	3 633 702	1 819 608	995 808	445 606	197 332	7 601 454
Résultat d'exploitation	3 921	5 900	121 612	31 855	-8 731	2 668	154 556
Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières	0	0	18	0	0	0	18
Résultat financier	0	0	-18	0	0	0	-18
Résultat courant	3 921	5 900	121 594	31 855	-8 731	2 668	154 538
Produits exceptionnels	0	94 399	10 618	15 064	32 022	164 725	152 103
Charges exceptionnelles	94	840	95	279	9 342	167 393	10 650
Résultat exceptionnel	-94	93 559	10 523	14 785	22 680	-2 668	141 453
Résultat +/-	3 827	99 459	132 117	46 640	13 949	0	295 992

SERVICE SIÈGE

Budget prévisionnel 2020

Par simplification, les chiffres ci-dessous sont indiqués en milliers d'euros (k€).

Total AFND par pôle	Pôle Jeunesse	Pôle Asile	Total
GROUPE I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	1 070	1 022	2 092
GROUPE II - Dépenses afférentes au personnel	2 114	4 252	6 366
GROUPE III - Dépenses afférentes à la structure	1 994	3 186	5 179
Total des dépenses	5 178	8 460	13 637
GROUPE I - Produits de la tarification et assimilés	1 281	5 490	6 771
GROUPE II - Autres produits relatifs à l'exploitation	3 847	2 788	6 634
GROUPE III - Produits financiers, produits exceptionnels	109	182	291
Total des produits	5 237	8 460	13 697

Pôle Jeunesse	Rés. Aretha Franklin	Rés. St-Exupéry	Rés. Tomi Ungerer	Centre Rosa Parks	SAMI	Réseau	Baux Glissants	VIA	Rés. Eve Luquet	Pôle Jeunesse
GROUPE I - Dépenses d'exploit.cour.	294	30	122	115	286	154	9	47	14	1 070
GROUPE II - Dépenses de personnel	290	31	255	296	503	352	120	268	29	2 114
GROUPE III - Dépenses de structure	226	66	296	228	545	165	43	425	31	1 994
Total des dépenses	809	127	673	638	1 334	670	172	739	74	5 178
GROUPE I - Produits de la tarif.et assim.	0	0	0	632	0	649	0	0	0	1 281
GROUPE II - Autres produits d'exploit.	755	127	668	6	1 304	1	172	739	74	3 847
GROUPE III - Produits financiers, excep.	54	0	5	0	30	20	0	0	0	109
Total des produits	809	127	673	638	1 334	670	172	739	74	5 237

Pôle Asile-Réfugiés	SPADA	CADA	CIR	Urgence	AR	Hors Les Murs	Réinstallés	Pôle Asile
GROUPE I - Dépenses d'exploitation courante	52	458	221	200	31	0	60	1 022
GROUPE II - Dépenses de personnel	583	1 698	1 043	469	177	200	81	4 252
GROUPE III - Dépenses de structure	118	1 469	728	556	231	0	84	3 186
Total des dépenses	753	3 625	1 992	1 225	440	200	225	8 460
GROUPE I - Produits de la tarification et assim.	0	3 569	1 922	0	0	0	0	5 490
GROUPE II - Autres produits d'exploitation	753	40	70	1 225	440	35	225	2 788
GROUPE III - Produits financiers, exception.	0	17	0	0	0	165	0	182
Total des produits	753	3 626	1 992	1 225	440	200	225	8 460

PÔLE JEUNESSE

LE PÔLE JEUNESSE

L'édito de la Directrice du Pôle Jeunesse : Agnès LHERMITTE

La foi dans un progrès ininterrompu de nos conditions de vie sur terre, l'assurance que la société est promise éternellement à une évolution en forme de courbe ascendante, sont mises en doute. Cet édifice de nos sociétés sécularisés s'effondre brutalement. L'homme d'aujourd'hui n'a plus la certitude que tout ira mieux, bien au contraire.

Les événements sont là : des trombes d'eau viennent inonder des villes, des tempêtes soufflent à plus de 200km/h, des incendies gigantesques ravagent la Sibérie, l'Indonésie, l'Australie, un 7^e continent de déchets plastiques se forme dans l'Océan Pacifique... La planète sur laquelle nous comptons jusqu'ici ne pourra bientôt plus nous porter.

Aux quatre coins du monde, des rues de Hong Kong à La Paz, en passant par Quito, Barcelone, Beyrouth et Santiago, des citoyens descendent dans les rues pour exercer leur droit de manifester et réclamer le changement à ceux qui sont au pouvoir.

Les migrants fuient leurs pays, à la frontière du Mexique en direction des États-Unis, en traversant la Méditerranée ou la Manche... La situation mondiale inquiète et diffuse une incertitude sur un avenir qu'on n'ose plus rêver.

Les embouteillages au sommet de l'Everest, à 8 848m, au mois de mai 2019 augmentent les risques de chutes, d'engelures, de mal aigus des montagnes et causent une hausse de la mortalité en 2019.

La folie des banques européennes les fait accepter de prêter de l'argent à des taux négatifs.

L'émergence du sur-mesure en médecine avec la technique ASO (oligonucléotide antisens) permet de mettre au point, en quelques mois, des traitements totalement personnalisés, basés sur le génome des patients.

Des fermes verticales vont faire pousser 2 700 kilos de 'légumes feuilles' par jour à l'occasion de l'Exposition Universelle 2020, à Dubaï, dans un pays désertique, sans multiplier

les « kilomètres alimentaires », en économisant 99% d'eau par rapport à l'agriculture classique extérieure et en divisant la facture d'électricité par 2 par un éclairage LED.

L'Intelligence Artificielle (IA) promet de devenir une extension de notre esprit, capable d'apprendre par elle-même et d'apporter des « métasolutions » pour relever les défis complexes auxquels notre société est confrontée, des superbactéries au changement climatique en passant par les maladies ou les inégalités (*Demis HASSABIS – cofondateur et DG de DeepMind*).

Que reste-t-il de sûr dans cette période de turbulence ?

L'épidémie du coronavirus vient nous confronter à la fragilité essentielle et la précarité de nos existences, de nos modèles économiques et de santé, et nous rappeler que nous sommes inachevés, mutants, passagers, Humains, c'est-à-dire des « êtres éphémères », comme on peut le lire déjà dans l'Odyssée.

Cette fragilité nourrit le quotidien du travail social et nous l'accompagnons souvent pour qu'elle ne bascule pas en exclusion, face à l'accélération de la transformation du monde. L'incertitude fait partie du présent et il est illusoire d'attendre de tout maîtriser pour pouvoir agir, pour passer à l'étape suivante. L'environnement est tellement mouvant que, pour les jeunes accueillis, compiler les apprentissages, les connaissances, les données... ne suffit plus à sécuriser les choix, les décisions. Il est essentiel d'oser se lancer sans avoir nécessairement bordé tout... mais de façon raisonnable, en mettant en œuvre tout ce qui est possible pour affiner ses orientations, ses choix... au fur et à mesure des évolutions personnelles, sociales, institutionnelles, sans pour autant prendre des risques inconsidérés.

Tel un surfeur qui développe sa capacité à garder l'équilibre pour avancer dans un environnement fluctuant, **les jeunes développent leurs capacités**

LE PÔLE JEUNESSE

à s'ajuster en permanence à ce qu'ils découvrent au fur et à mesure. Ils apprennent à évaluer, à accueillir la nouveauté, l'élargissement de leur champ d'action, à s'adapter à l'imprévu.

Pour le jeune sortant de X années de prise en charge ASE, pour le jeune MNA, pour le jeune travailleur arrivant en résidence, l'enjeu est de **réinventer entièrement son modèle de vie**, son référentiel de fonctionnement. La démarche d'apprentissage itérative que nous privilégions met en synergie **expérimentation et apprentissage**, capacité d'agir et d'apprendre en même temps.

Dans ce contexte, l'exercice du **droit à l'erreur** se doit d'être réhabiliter car porteur d'apprentissage et de réussites futures, et des **lieux collectifs** facilitateurs d'échanges et d'apprentissages interactifs doivent émerger.

Pour les professionnels aussi, le manque de visibilité fait partie intégrante désormais de la pratique et du fonctionnement des établissements et services : la volonté légitime de réduire l'incertitude ne peut constituer un frein à l'action. Il est possible de s'autoriser à agir alors que tous les paramètres ne sont pas maîtrisés. L'extension du VIA, la création du service Baux Glissants Jeunes, l'évolution des missions et fonctionnement du SAMI ou du Réseau d'Accueil Solidaire en sont des illustrations.

Pour avancer dans ce nouveau paradigme et permettre d'agir dans l'incertitude tout en maîtrisant les risques, le cadre de travail doit accompagner le changement de postures des salariés, définir les intentions et les attendus, clarifier les limites pour favoriser la liberté d'initiative. Pour que celle-ci ne soit pas inquiétante, pour que les équipes osent avancer hors des chemins balisés et puissent faire face à des situations imprévues sans crainte, les procédures doivent être présentées comme un point de départ et non plus comme la référence absolue. En contrepartie, les salariés se doivent de rendre compte, de documenter, de tracer, pour que les actions mises en œuvre puissent être fluides et analysées, et les apprentissages/

connaissances mutualisées. En donnant le cap et les objectifs à atteindre, les collaborateurs savent ainsi dans quel sens orienter la marge de manœuvre dont ils disposent.

Là aussi, le **droit à l'erreur**, dans sa dimension apprenante, doit être réhabilité. Il ne s'agit pas d'accepter une baisse de vigilance ou des négligences et encore moins de tolérer les fautes délibérées ou les manquements graves, mais de tirer parti des erreurs inhérentes à la prise de risque et à l'expérimentation, pour doper la performance collective. L'analyse des erreurs doit être systématique, même et surtout pour les erreurs à faible impact, créant un cercle vertueux et levant la culpabilité qui conduit à dissimuler, minimiser ou justifier les erreurs.

Là aussi, **l'intelligence collective** des équipes doit être remise au premier plan : certes l'inertie et le conformisme d'un groupe peut pousser à prendre pour une vérité ce qui est une croyance, une pratique dominante et habituelle et à négliger toute information, toute action qui viendrait la remettre en question. Le management doit veiller à créer les conditions d'écoute et d'ouverture et structurer les modalités de partage pour que l'expérimentation individuelle vienne enrichir le savoir collectif.

Si l'incertitude et le manque de visibilité caractérisent le moment présent, ils ne doivent pas entraîner les organisations dans des trajectoires de régression et être obstacles au passage à l'action. Ils doivent être intégrés dans la conduite de projet pour devenir une force et construire demain.

La crise sanitaire de début 2020 vient révéler, dans une dimension inattendue et imprévue, les limites de la mondialisation et de l'économie libérale, et plonge les politiques dans une obligation de penser avec l'incertitude et la non-maîtrise. Peut-être que le travail social par son engagement, sa créativité, sa mobilisation, ses solidarités a une longueur d'avance.

Agnès LHERMITTE,
Directrice du Pôle Jeunesse

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS ISOLÉS

Chef de service : Mireille BARBIER

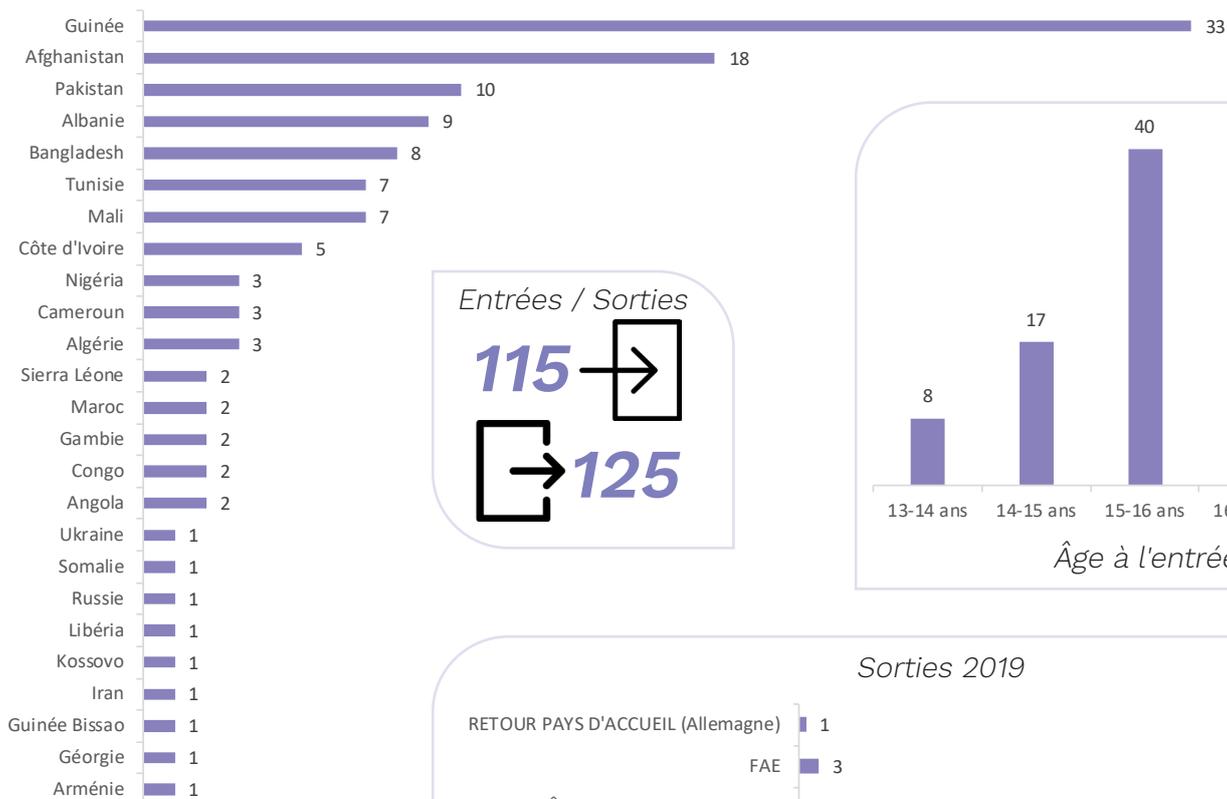
Présentation

Le service accueille des personnes se déclarant « **mineur non accompagné** », orientées par le Conseil Départemental du Bas-Rhin. Il a pour mission principale de procéder à leur évaluation éducative et sociale. Pour ce faire, il les accueille et les met à l'abri dans le cadre d'un accueil provisoire d'urgence.

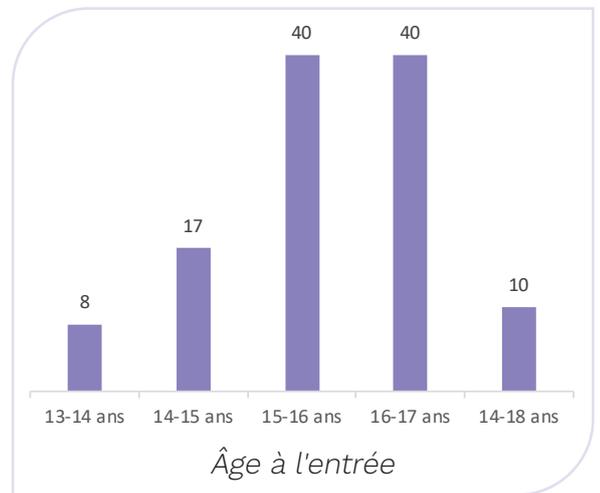
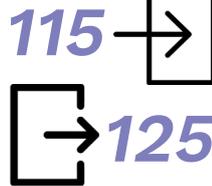
Le **SAMI** dispose d'une capacité d'accueil de **40 places réparties sur 2 lieux d'hébergement**. Nous disposons de 10 places au Foyer Notre Dame, réservées principalement aux plus vulnérables, et de 30 places à l'hôtel Adagio. En outre, le SAMI assure **l'accompagnement à la vie quotidienne** des jeunes : accès aux soins médicaux, vêture, accès aux loisirs et aux activités culturelles et sportives, cours d'apprentissage de la langue française, inscription scolaire.

Chiffres clés 2019

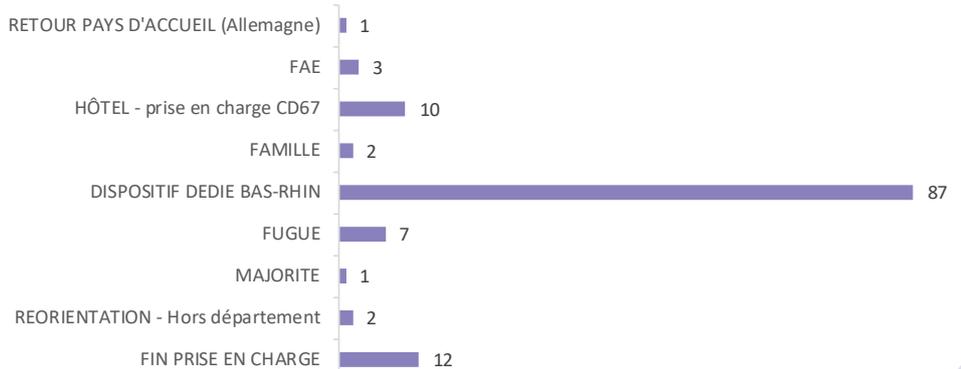
25 nationalités



Entrées / Sorties



Sorties 2019



Taux d'occupation

98,5%

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS ISOLÉS

Activités 2019

Au cours de l'année 2019, l'équipe a accompagné 161 mineurs non accompagnés, soit une diminution de 25% par rapport à l'an passé. Cette baisse, sans précédent, s'explique notamment par la baisse du flux d'entrées et de sorties. En effet, dès le 1^{er} trimestre 2019, le dispositif dédié à l'accueil des mineurs non accompagnés a été totalement saturé.

Faute de perspectives de sorties, les jeunes ont été maintenus sur des places de recueil provisoire d'urgence, entraînant ainsi une hausse spectaculaire de la durée moyenne de séjour qui atteint en 2019 un record de 205 jours. De facto, nous avons pu observer une évolution des besoins d'accompagnement des jeunes accueillis. Cela concernait essentiellement les démarches liées à la santé, à l'insertion professionnelle, à l'accès à la majorité et à l'accompagnement dans la scolarité. Si certaines démarches étaient jusque-là anecdotiques, elles allaient au cours de l'année se multiplier.

Pour accompagner au mieux ces jeunes qui restaient désormais plus longtemps dans notre service, l'équipe éducative a dû développer de nouvelles compétences et adapter son fonctionnement.

L'ouverture au deuxième semestre d'une nouvelle structure d'accueil de mineurs non accompagnés nous a ainsi permis de nous recentrer sur l'accueil des primo-arrivants qui, faute de place, avaient été hébergés par le Conseil Départemental du Bas-Rhin, dans des hôtels.

Au cours de l'année 2019, l'équipe du SAMI a montré sa capacité à s'adapter face à l'évolution de ses missions. Dans cet exercice parfois difficile, nous avons continué à défendre les principes d'inconditionnalité de l'accueil et d'équité des prises en charge, en portant une attention particulière aux publics les plus vulnérables.

Perspectives

Depuis sa création, ce service a été en perpétuelle évolution, adaptant constamment sa pratique à l'évolution de la législation et des réalités territoriales. Nous nous attacherons en 2020 à :

- repenser notre projet de service et l'organisation interne ;
- développer des partenariats spécifiques, en particulier dans le domaine de la santé ;
- rendre effectif l'accès aux droits (droits juridiques) ;
- participer au repérage et au traitement des situations de traite des êtres humains ;
- se doter d'un outil performant pour mieux structurer, organiser, unifier et partager les informations.

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS ISOLÉS

Des ateliers artistiques et culturels pour l'apprentissage du français

Une formatrice de Français Langue Étrangère (FLE) assure chaque semaine cinq demi-journées d'apprentissage du français pour les jeunes accueillis dans le service.

Les jeunes assistent au cours à raison de 4 heures par semaine, de leur arrivée au SAMI jusqu'à leur départ vers un autre service ou jusqu'à leur scolarisation. Entre 18 et 25 jeunes suivent les cours chaque semaine : ils sont répartis en groupes selon leur niveau en français et leur niveau de scolarisation dans leur pays.

A travers les différents apprentissages, les cours de FLE permettent d'aborder les aspects socio-culturels de la vie en France : concept de laïcité au travers de l'école, rythme du calendrier, jours fériés, géographie du pays, etc. .

En 2019, un projet photo « mosaïque de vie et diptyque photo sur la base de l'écriture d'un portrait chinois » a été mené conjointement avec l'espace d'exposition et de formation à l'image 'La Chambre'. L'action visait à permettre à 12 jeunes d'exprimer, par un biais artistique, leur personnalité et leurs aspirations tout en pratiquant la langue française. Le portrait chinois a été travaillé en cours de FLE avant les séances avec le photographe. Chaque jeune a présenté sa mosaïque de vie au groupe. Les diptyques sont exposés au restaurant du Foyer Notre Dame et seront exposés en juin 2020 à 'La Chambre'.

En décembre 2019, un groupe des jeunes francophones a participé, sur une demi-journée, à un atelier de création de film d'animation au sein de l'association Le RÉCIT (Réseau Est Cinéma Image et Transmission).

Ces projets ont été largement soutenus par l'association Tôt ou t'Art. Ils sont toujours très appréciés des jeunes et leur permettent de sortir du quotidien et d'accéder à la culture.

En 2020, trois projets devraient voir le jour.

- Le premier sera mis en place fin mai - début juin. Ce sera un projet photo en lien avec 'La Chambre', espace d'exposition et de formation à l'image.
- Le second aura lieu en octobre 2020 et s'intitule « des mots d'images » : il s'agit d'une action d'apprentissage du français par le biais de l'image et de la pratique artistique. Les jeunes créeront un abécédaire de mots (noms, verbes, adjectifs, compléments de lieux) en photographie et en vidéo, réaliseront des phrases puis un texte. Ils réaliseront ensuite leur portrait rêvé et leur anti-portrait. Ce projet est largement soutenu, notamment par le Fonds Social Européen et la DRAC.
- Le troisième se tiendra en novembre : il se fera en lien avec le laboratoire des Histoires Grand Est qui cherche à retisser le lien entre la jeunesse et l'écriture. Les jeunes rencontreront un slameur et seront amenés à écrire leurs propres slams.

LE RÉSEAU D'ACCUEIL SOLIDAIRE

Chef de service : Mireille BARBIER

Présentation

Le **Réseau d'Accueil Solidaire** est un **projet innovant d'accueil et d'accompagnement** pour des Mineurs Non Accompagnés confiés au Département du Bas-Rhin. Cette nouvelle offre repose sur l'accueil d'un jeune au domicile d'une famille bénévole qui s'engage à l'accueillir et l'héberger jusqu'à ses 16 ans, voire plus. Tout au long de cet accueil, le jeune et la famille bénévole sont accompagnés par une équipe de travailleurs sociaux.

Cette alternative au placement permet à de jeunes migrants de **grandir et s'épanouir dans une famille**. Elle va leur apporter un soutien, une présence et un accompagnement dans leur vie quotidienne. « **L'immersion** » de ces jeunes dans une famille bas-rhinoise leur permet de se créer un « **ancrage affectif et social** » dans la société d'accueil et impulse de facto le processus d'intégration.

Chiffres clés 2019

Jeunes accompagnés

34 

Conventions signées

16 

Candidatures

10 

nouvelles

2 

désistements

Activités 2019

L'année 2019 a été marquée par la multiplication de projets d'accueil et d'accompagnement protéiformes :

- l'accompagnement d'un jeune à l'hôtel ;
- la mise en œuvre d'un projet d'accueil pour 3 jeunes à Ettendorf, en partenariat avec la Fédération des MJC d'Alsace et l'Animation Jeunesse des Pays de La Zorn ;
- un projet d'accueil d'une famille solidaire soutenu dans une commune ;
- un accueil solidaire dans le département des Vosges.

Pour chacun de ces projets, nous avons dû accepter de 'sortir du cadre' et de notre zone de confort pour **nous réinventer**. **16 accueils solidaires** (tous projets d'accueil confondus) ont pu être concrétisés en 2019, soit 10 de plus qu'en 2018. Cependant, le nombre de nouvelles familles ne permet toujours pas de satisfaire l'ensemble des demandes. Les délais d'attente sont longs et découragent les travailleurs sociaux et les jeunes. Si pour certains d'entre eux la mise en relation avec une famille a été très rapide (*moins de 2 mois*), d'autres en revanche ont attendus plus de 6 mois.

La captation de nouvelles familles étant essentielle à la pérennité du projet, nous avons dès le 1^{er} trimestre élaboré un plan de communication : diffusion du dossier de presse aux médias, mise en œuvre d'un site internet dédié, interviews dans la presse écrite et à la radio, participations à des colloques... Ainsi, 10 nouvelles familles ont rejoint le projet. Ce nombre, certes en légère augmentation par rapport à l'an passé, est nettement en deçà de nos espérances. Les actions de communication restent un axe majeur de nos actions, et l'appui des acteurs institutionnels sur ce point nous permettrait de toucher plus de personnes susceptibles de s'inscrire dans ce projet.

Cependant, si notre bilan peut apparaître mitigé, il n'en reste pas moins que nous avons assisté encore une fois à de belles rencontres entre des jeunes et des familles solidaires. Nous restons convaincus de la pertinence de ce projet et l'avons réaffirmé le 30 mai 2019, lors de la visite d'Adrien TAQUET, Secrétaire d'État auprès du ministre des Solidarités et de la Santé.

LE RÉSEAU D'ACCUEIL SOLIDAIRE

Perspectives

Le Réseau d'Accueil Solidaire s'attachera en 2020 à :

- repenser notre **projet** de service et l'organisation interne ;
- se doter d'un **outil performant** pour mieux structurer, organiser, unifier et partager les informations ;
- renforcer les **actions de partenariat** avec Steelcase pour l'aide aux devoirs et développer de nouveaux partenariats (santé) ;
- évaluer nos actions de **communication** et réviser le cas échéant notre stratégie ;
- mettre en avant notre **expertise** en collaborant avec l'UNISTRA.

La dimension interculturelle

Depuis sa création, ce sont au total 21 familles qui ont souhaité s'engager dans le projet du Réseau d'Accueil Solidaire en accueillant à leur domicile 1 jeune, avec son histoire, ses croyances, ses valeurs, ses coutumes, ses habitudes de vie et ses traditions. Elle suppose une rencontre de l'Autre dans sa singularité et son altérité. Les questions de l'altérité, et plus particulièrement des différences interculturelles, sont des questions centrales, tant auprès des jeunes que des familles.

La préparation du jeune et de la famille accueillante à la rencontre de l'Autre est essentielle. Les questions des familles à ce sujet sont d'ailleurs multiples : *"Comment prendre en compte des cultures différentes dans son quotidien ? Comment respecter les différences, sachant qu'elles viendront peut-être heurter mes propres croyances ?"* Ces questions renvoient immanquablement à : *"Comment allons-nous « vivre ensemble » ?"*

Si la confrontation des différences culturelles est, la plupart du temps, vécue de manière positive, elle peut également être à l'origine d'un profond malaise pouvant aller jusqu'au rejet. L'accompagnement proposé par l'équipe éducative, tout au long de l'accueil, permet de prévenir et de repérer les « chocs culturels négatifs » tant auprès des jeunes que des familles accueillantes.

Nous endossons alors un rôle de médiateur interculturel en tentant de rendre compréhensibles, de manière bilatérale, les représentations culturelles, les valeurs et les normes qui y sont associées. Pour ce faire, nous les révélons, les expliquons et les mettons en relation. Ainsi, après avoir passé un premier week-end en famille, nous échangeons avec le jeune sur ses impressions : il semble être mitigé, il explique avoir mal vécu le temps des repas. En l'amenant à mettre des mots sur ses émotions, il explique avoir été « *choqué par le manque de respect des enfants qui parlaient à table et osaient même donner leur avis, voire contredire leurs parents* ». Ce temps a été l'occasion d'échanger sur les pratiques culturelles des repas dans sa famille en Guinée, et nous comprenons que ce jeune a vécu un choc culturel à l'occasion de ce repas avec la famille accueillante. Nous lui avons alors expliqué l'importance de ce temps dans la société française et qu'il joue un rôle majeur car il est le temps de la transmission et de la consolidation des liens entre les membres de la maisonnée : ce temps « fait » la famille. A travers cet exemple, on voit que la médiation donne un sens à ce qui suscite beaucoup d'incompréhension, de malentendus et même de suspicions. Nos interventions d'intermédiation interculturelle concernent principalement le rapport au corps, au temps et à l'autorité. Elles ont pour objectif d'amener les jeunes et les familles à construire un cadre de référence commun, nécessaire au « vivre ensemble ».

Mais au fil du temps, nous observons que les jeunes accueillis, qui grandissent dans et au contact voire sous l'influence de diverses cultures, vont faire coexister les multiples codes, valeurs, manières de faire et de penser. Cette capacité à jongler avec des cadres de références différents leur permet de pouvoir s'intégrer plus facilement dans notre société, tout en préservant leur identité.

LES RÉSIDENCES JEUNES

Chef de service : Florian GESNEL

Présentation

Grandir...

2019 aura une nouvelle fois vu grandir le service des Résidences Jeunes. Grandir en taille tout d'abord, avec la récupération de l'ensemble du bâtiment avenue Racine à la suite du départ des HUS. Grandir en nombre ensuite, avec l'arrivée de trois nouveaux collègues venus renforcer l'équipe au cours de l'année. Grandir dans l'organisation enfin, avec une nouvelle structuration et la création d'un poste de coordonnateur, mais également de chargé d'animations pour la mise en œuvre des actions collectives sur l'ensemble du service.

Mais grandir passe également par le **développement du maillage partenarial, local ou national**, pour se nourrir des expériences des autres. Par le partage de notre vision du travail en Foyer de Jeunes travailleurs et le fait de rendre compte de la situation des jeunes que nous accompagnons, pour réfléchir à des réponses concrètes aux besoins que nous identifions chaque jour.

Activités 2019

Une forte pression sur les nouvelles demandes

Cette année encore, le nombre de candidatures enregistrées a été en nette augmentation avec près de 350 demandes, pour seulement 79 sorties. Sur la totalité de l'exercice, moins du quart des demandeurs ont ainsi pu obtenir un logement sur l'une de nos structures.

La tension existante sur le marché locatif strasbourgeois, notamment pour les personnes à faibles revenus (apprentis, intérimaires, ...) et sans garants physiques, est particulièrement importante. Elle explique en partie cette pression venant de primo accédants (fin de prise en charge, décohabitation, migration professionnelle). Cette problématique strasbourgeoise – à l'instar de toutes les grandes métropoles – se répercute également sur le parcours des résidents accueillis qui rencontrent de grandes difficultés à obtenir un logement autonome à l'issue de leur séjour, « retardant » les sorties et provoquant de fait un engorgement des places.

Les sortants de l'ASE, un public toujours plus représenté

S'inscrivant dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté présentée par le gouvernement à l'automne 2018, les foyers de jeunes travailleurs jouent un rôle clé dans la transition entre les prises en charges « mineurs » et les premiers pas dans la vie autonome. Pour les publics issus de parcours ASE et ne pouvant s'appuyer sur des soutiens familiaux, ce passage aux responsabilités « d'adulte » est une période délicate nécessitant un étayage et une sécurisation pour éviter les ruptures de parcours. Sur l'ensemble des résidences de l'Association, la part de ce public n'a cessé d'augmenter au cours des dernières années pour représenter, en 2019, 57,5% des nouveaux entrants.

Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation, notamment l'accroissement du nombre de jeunes majeurs et le profil de ceux-ci (forte proportion d'anciens MNA qui par leur isolement ne peuvent bénéficier d'aucun soutien autre qu'institutionnel), mais également la durée contrainte des prises en charge par le Conseil Départemental qui « contraignent » à une autonomisation plus rapide.

LES RÉSIDENCES JEUNES

De manière plus globale, près des trois quarts des candidatures que nous avons enregistrées émanent de tiers institutionnels (établissements ASE, Club de jeunes l'Etage, Mission Locale et Epide principalement) à la recherche de solution – souvent dans l'urgence – pour des personnes accompagnées.

Augmentation de l'accueil de mineurs

La « modularité » de l'accueil et l'accompagnement proposé au sein des Résidences Jeunes ont amené le Conseil Départemental du Bas Rhin à nous solliciter pour l'accueil temporaire de mineurs dans le cadre de la protection de l'enfance, notamment sur la Résidence Notre Dame qui bénéficie d'une présence 24/7. En fonction des parcours, des projets et de la maturité des jeunes, cet accompagnement particulier permet de préparer l'accès à la majorité et à l'autonomie en amont de l'échéance et de construire un parcours hors des structures « classiques » de l'Aide sociale à l'enfance.

Si ces prises en charge restent exceptionnelles, nous observons cependant une forte hausse en 2019 avec 868 nuitées effectuées (278 en 2018).

La difficile question du cautionnement et des exclusions qu'elle génère

Jusqu'en avril 2019, les jeunes qui intégraient nos résidences pouvaient bénéficier du LocaPass afin de garantir leurs loyers en cas d'impayés. Ce dispositif souple et efficient a depuis été remplacé par le Passeport Visale dont les conditions d'accès sont beaucoup plus restrictives et – de fait – excluantes. Désormais, les plus faibles revenus (< 1000,00 EUR) ne peuvent plus bénéficier de cette garantie, tout comme les apprentis ayant un titre de séjour mention « travailleur temporaire », ou encore la majorité des intérimaires.

Ces nouveaux critères influent de fait sur les admissibilités, excluant paradoxalement les personnes qui auraient le plus besoin d'accéder à un logement en résidence sociale – Foyer de jeunes travailleurs. Par ailleurs, si le recours au FSL reste possible, celui-ci n'intervient que dans des conditions strictes et pour des revenus inférieurs à 850,00 EUR. Dès lors, les jeunes percevant entre 850 et 1000 EUR mensuels sont de fait exclus de tous les dispositifs de cautionnement rendant impossible leur entrée en résidence, ou dans tout autre type de logement (privé, social, etc.).

La mobilisation des acteurs, notamment de l'UNHAJ au niveau national, a permis d'assouplir et de clarifier un certain nombre de points avec Action Logement concernant ce nouveau dispositif qui est encore en cours de « rodage ». Ces discussions n'ont cependant pas permis à ce jour de réintégrer la totalité des jeunes qui sont exclus des critères d'éligibilité mentionnés précédemment.

Un accompagnement juridique à part entière

Un juriste à temps partiel est venu renforcer l'équipe des Résidences Jeunes en juillet 2019 afin d'accompagner les résidents sur les questions relevant du droit, notamment en matière de droit au séjour. Au-delà des procédures administratives (renouvellement d'un titre de séjour, changement de statut, autorisations de travail, naturalisation...), les jeunes étrangers se heurtent parfois à la tendance générale de dématérialisation des démarches, et l'accompagnement juridique se double alors parfois d'une initiation à l'informatique.

Le reste de l'accompagnement tourne davantage autour de questions précises liées à des situations singulières rencontrées par chacun : droit du travail, de la consommation, de la famille, dépôt de plainte après une agression... De manière plus globale et au-delà de « l'expertise juridique » à proprement parler, ces questions sont surtout l'occasion d'échanges sur la citoyenneté, les droits et devoirs de chacun, ou encore l'autonomie administrative.

LES RÉSIDENCES JEUNES

Activités 2019 *(suite)*

Les actions collectives : laboratoire d'apprentissage du vivre ensemble et de la citoyenneté

Pierre angulaire du projet des Résidences Jeunes, les activités collectives ont été nombreuses au cours de l'année. Support d'éducation populaire, d'apprentissage de la citoyenneté, et de renforcement du « pouvoir d'agir », elles ont été menées de manière transversale sur les trois résidences afin de favoriser les échanges et les rencontres. Cela nécessite une hybridation des pratiques, de cibler le champ de compétence des intervenants plutôt qu'un recours aux statuts ou aux diplômes. En effet, les actions collectives sont proposées et mises en œuvre tant par des travailleurs sociaux qu'une animatrice, l'équipe d'aniveilleurs ou le personnel administratif en fonction des thématiques retenues.

Des Conseils des Résidents sont organisés trimestriellement dans chaque résidence. Véritable lieu d'expérimentation de la démocratie, il s'agit d'une instance durant laquelle chaque résident a le pouvoir d'améliorer le fonctionnement de sa résidence, de proposer des idées, de soumettre un problème aux autres résidents et à l'équipe pour trouver une solution commune, qui est actée après vote des résidents et/ou validation de la direction.

Par ailleurs, différents types d'actions en directions des résidents ont été proposés durant l'année.

- L'animation de temps informels, tout d'abord, qui visent à créer ou renforcer des liens entre les résidents, mais aussi à recueillir des besoins ou des envies pour envisager de les mener à bien. Ces temps conviviaux se déroulent dans des espaces communs, le hall d'une résidence, ses espaces extérieurs.
- L'accès à l'information est le second type d'action collective. Il s'agit là d'apporter des éléments de compréhension sur des sujets très concrets du quotidien (logement, impôts, inscription sur les listes électorales...). Ces actions ont eu lieu une fois par mois, en rotation sur les trois sites.
- Tout au long de l'année, l'équipe a également proposé aux résidents des sorties visant à favoriser l'accès à la culture. Ce type d'activités permet à chacun de mieux se connaître, de dépasser d'éventuelles représentations et préjugés, tout en développant son esprit critique et son ouverture à d'autres formes d'expression.
- Enfin, différents ateliers ont été mis en place au cours de l'année. Il s'agit d'un type d'action visant à « faire ensemble », à valoriser les connaissances et compétences que chacun peut apporter au groupe. Nous pouvons notamment mentionner de manière non exhaustive des ateliers informatiques, réparation de vélo, cuisine, recyclage, couture...

La Résidence Notre Dame : de l'interservice à la création des « aniveilleurs »

Initiée au courant de l'année 2018, la dynamique interservice (Résidences Jeunes, SAMI, Réseau d'Accueil Solidaire) a continué de prendre de l'ampleur et de se développer en 2019. Afin de continuer à développer ce "vivre ensemble", une équipe de trois salariés (un par service) s'est constituée en septembre 2019 avec pour objectif de travailler sur les moyens de communication et les interactions interservices. Depuis la mise en place, différentes rencontres ont permis de développer des outils tels qu'une newsletter adressée à tous les salariés de ces équipes ou encore des supports de transmission d'information nouveaux.

Plusieurs activités interservices ont également été organisées (fête d'Halloween, journée citoyenne, fête de la nouvelle année).

Mais l'un des faits les plus marquant et symbolique de cette « mise en commun » est la refonte

LES RÉSIDENCES JEUNES

complète des fiches de poste des veilleurs de nuit, devenus « aniveilleurs » (contraction d'animateurs et de veilleurs) et du planning de leurs interventions. Présents dès 18h, ils animent les temps de soirée de manière transversale pour les jeunes accueillis des trois services.

Depuis l'automne, les aniveilleurs proposent ainsi des animations ludiques, culturelles et pratiques à travers différents événements organisés et récurrents. Un ciné-débat a par exemple été mis en place pour ouvrir les jeunes à la culture cinématographique, suivi d'un échange sur ce qu'ils ont vu, compris et ressenti lors de la projection.

Des soirées 'jeux de société' mais aussi un atelier Hiphop ont également pu voir le jour, favorisant les rencontres, la coopération et la socialisation de chacun.

Les aniveilleurs jouent enfin un rôle essentiel dans le lien entre les différentes équipes et la cohérence des actions menées.

Perspectives

Go forward !

Une année encore, 2020 sera marquée par le développement du service et de ses activités.

L'investissement de la totalité du bâtiment à Tomi Ungerer après le départ des HUS à la fin 2019 et l'ouverture au premier semestre 2020 de la résidence Eve LUQUET à Schiltigheim (19 places), augmentera notre capacité d'accueil de près d'un tiers. Si 2019 nous a permis de commencer à structurer l'équipe des Résidences Jeunes, l'arrivée de nouveaux collègues et l'ouverture d'un site supplémentaire nous invitent à réfléchir le projet de manière globale et cohérente afin de ne pas perdre ce qui fait aujourd'hui l'identité de ce service.

Le développement du dispositif VIA acté en décembre 2019 et le choix de l'Association de l'intégrer complètement au service des Résidences Jeunes constituera l'autre défi majeur des prochains mois avec la création de 35 nouvelles places et des modes d'intervention nouveaux pour les salariés (logements en diffus).

“Rester immobile ne sert à rien. Allons donc de l'avant et le sourire aux lèvres.” B.POWELL

LES RÉSIDENCES JEUNES

Chiffres clés 2019

Résidence
Saint Exupéry

Résidence
Aretha Franklin

Résidence
Tomi Ungerer

Jeunes accueillis...

TOTAL RJ

187 

... par résidence

22 | 69 | 96

Taux d'occupation...

TOTAL RJ

93% 

... par résidence

91% | 90% | 95%

Durée moyenne du séjour...

TOTAL RJ (PAR JOUR)

471 

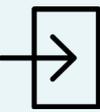
... par résidence (PAR JOUR)

546 | 439 | 429

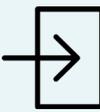
Entrées / Sorties

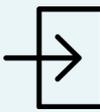
Entrées / Sorties

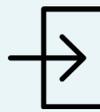
TOTAL RJ

83 
79 

PAR RÉSIDENCE

8 
11 

34 
26 

41 
42 

Répartition des garçons

TOTAL RJ

61% 

... par résidence

68% | 49% | 68%

Répartition des filles

TOTAL RJ

39% 

... par résidence

32% | 51% | 32%

Situation locative à la sortie

SITUATION	EN %
Logement social	25,40
Logement privé	20,70
Retour en famille	12,70
Autre structure ou FJT	14,30
Inconnu	19,00
Accession à la propriété	1,60
Chez un tiers	6,30

Âge à l'entrée

EN %	RÉSIDENCE SAINT EXUPÉRY	RÉSIDENCE ARETHA FRANKLIN	RÉSIDENCE TOMI UNGERER	TOTAL
Moins de 18 ans	0,00	17,40	3,10	8,00
De 18 à 19 ans	45,45	52,20	55,20	52,90
De 20 à 21 ans	22,70	11,60	17,70	16,10
De 22 à 23 ans	22,70	13,00	16,70	16,10
De 24 à 25 ans	9,10	5,80	6,20	6,40
De 26 à 30 ans	0,00	0,00	1,10	0,50

LES RÉSIDENCES JEUNES

Focus : Deliveroo, ou la précarisation des plus fragiles

Qui n'a jamais entendu parler d'Uber Eat ou de Deliveroo ? Ces noms se sont imposés dans le paysage depuis quelques années et les Résidences Jeunes n'échappent pas au phénomène. Si vous passez une journée sur un des sites des Résidences Jeunes, vous croiserez sans aucun doute quelques jeunes équipés d'un vélo et d'un gros sac à dos aux couleurs de ces enseignes. Nous qui accueillons ces jeunes, quel regard pouvons-nous porter sur cette pratique qui tend à prendre de plus en plus d'ampleur ?

La première question que cela soulève est celle de l'emploi des jeunes. Si certains exercent cette activité comme « job d'appoint » à côté d'une activité salariée afin d'arrondir les fins de mois, pour nombre d'autres il s'agit là de leur seule activité professionnelle. Force est de constater que certains se sont lancés en tant que coursier à vélo après des mois de recherche d'emploi infructueuse. Créer son propre emploi devient alors parfois l'ultime solution pour continuer à payer son loyer. Une solution d'autant plus attractive au vu de la simplicité apparente des démarches administratives, puisqu'il suffit de quelques clics sur internet pour créer son auto-entreprise.

Mais cette apparente simplicité cache un système complexe aux droits minimaux souvent méconnus de nos publics. Puis-je être en arrêt maladie ? Est-ce que j'aurai le droit au chômage si j'arrête mon activité ? Mon titre de séjour m'autorise-t-il à exercer cette activité ? Quelles cotisations dois-je payer et à qui ? Nous nous sommes aperçus qu'il s'agissait là de questions auxquelles la majorité ne savait pas vraiment répondre. Dans cette optique, nous avons fait venir une personne de la CCI pour une soirée d'information et d'échange avec les jeunes. Cette opération sera sans doute renouvelée cette année.

Une autre question soulevée par ce phénomène – peut-être encore plus insidieuse – est son impact sur le parcours d'insertion locative des jeunes concernés. En effet, cette activité est bien souvent marquée par des revenus fluctuants et relativement modestes. Les indépendants ne sont pas non plus éligibles à l'Avance Locapass proposée par Action Logement. Dans un contexte locatif déjà tendu et concurrentiel, ils ne se rendent souvent pas compte des freins inévitables que leur situation génèrera face à un bailleur futur.

En conclusion, cette activité peut être une opportunité pour certains jeunes à conditions qu'ils aient une bonne connaissance des tenants et des aboutissants, ce qui est rarement le cas. En tant que travailleurs sociaux, ces observations nous invitent à nous interroger sur l'accompagnement que nous pouvons proposer face à ces nouvelles formes d'emploi, précaires et morcelées, mais pourtant « vitalement nécessaires » pour certains.

DISPOSITIF VERS L'INSERTION ET L'AUTONOMIE

Chef de service : Florian GESNEL

Présentation

2019 aura été la première année pleine d'activité pour le VIA. Au fil des mois, le dispositif s'est **structuré, organisé, adapté** aux nouvelles conjonctures dans un souci de toujours permettre un **accueil** et un **accompagnement adaptés** aux jeunes orientés.

Le travail de partenariat étroit avec les services du Conseil Départemental (pôle insertion et service de protection de l'enfance) et ceux relevant du secteur de l'insertion (SIAO et DDCS) nous ont peu à peu permis d'affiner les besoins du territoire, ainsi que les caractéristiques du dispositif et du public accompagné. Ce travail de co-construction a permis de resituer le VIA dans sa mission initiale qui était de proposer un « sas » entre la fin d'une prise en charge (ASE ou dispositifs relevant du droit d'asile) et une accession à une autonomie pleine et entière, en tenant compte des différentes composantes qui la constitue.

Activités 2019 et chiffres clés

Taux d'occupation

Le taux d'occupation est en légère diminution par rapport à l'année précédente, du fait notamment de la mise en œuvre de l'extension à partir de la fin du 3^{ème} trimestre 2019 (+9 places en logement diffus) et d'un important nombre de sorties au cours d'une même période.

Taux d'occupation

82% 

Cette diminution est également à mettre en perspective avec l'évolution de la politique de la Préfecture concernant la délivrance du premier titre de séjour, ayant de fait réduit le nombre de jeunes pouvant prétendre au VIA. A titre d'information, le taux d'occupation moyen au 1^{er} semestre (anté-extension) était de 99%.

Entrées

En 2019, **8 jeunes** ont intégré le dispositif, majoritairement des hommes. Sur ces 8 orientations, 2 émanaient du SIAO67, les autres jeunes étant sortants de structures dédiées Jeunes Majeurs.



Âge moyen à l'entrée

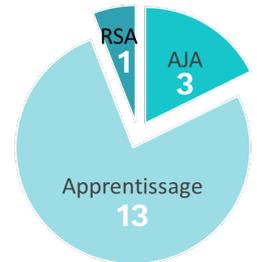
20,3 ans

L'**âge moyen** constaté à l'entrée est lui aussi en augmentation et atteint sur l'exercice 20 ans et 4 mois. Nous identifions deux facteurs principaux expliquant ce recul, au premier desquels une meilleure connaissance du VIA par nos partenaires, ayant abouti à des préconisations plus adaptées que pour la première cohorte. Nous observons également là aussi les effets de l'accord avec la Préfecture, les jeunes nous étant orientés étant principalement ceux pour qui la situation revêt une complexité particulière (enquête PAF, absence de documents, etc.) ayant bloqué la délivrance du titre durant la prise en charge au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

La majorité des jeunes accueillis en 2019 occupait un emploi lors de leur entrée, la plupart en contrat d'apprentissage (60%). Le recours à l'AJA n'a été nécessaire que pour 2 situations, notamment celle où la situation administrative rendait impossible toute signature de contrat de travail. Pour ces situations singulières, la mobilisation de l'AJA demeure une question, notamment quant à sa durée et/ou son renouvellement. Si elle permet une entrée dans le dispositif, il est

DISPOSITIF VERS L'INSERTION ET L'AUTONOMIE

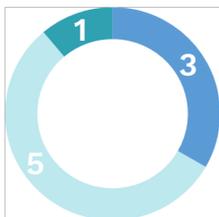
souvent nécessaire de pouvoir l'envisager sur le moyen terme, la complexité des blocages administratifs ne permettant pas nécessairement d'avoir une projection temporelle sur une éventuelle délivrance de titre. Or, l'AJA étant soumise aux critères stricts du Contrat Jeune Majeur Insertion, il est arrivé qu'elle ne puisse être renouvelée alors même que le jeune n'était toujours pas en possibilité d'occuper un emploi, le mettant de fait dans une situation extrêmement compliquée et insécurisante, mettant en péril l'ensemble du parcours.



Sorties

9 jeunes ont quitté le dispositif au cours de l'exercice après un séjour moyen d'une durée de 13 mois (min 8 mois / max 17 mois).

La durée moyenne entre la délivrance de la carte de séjour et l'accèsion à un logement autonome est, elle, de 10 mois (min 5 mois / max 14 mois). Si ce délai peut paraître long au regard de l'échéance initialement prévue (3 mois à partir de la délivrance), les causes en sont multiples : profils des jeunes accueillis dans la première cohorte, obtention de la carte de séjour concomitante à la fin du contrat d'apprentissage et nécessité de (re) travailler le projet professionnel, changement de situation, extrême tension du marché locatif sur l'Eurométropole, temps « psychique » de mise en mouvement parfois difficilement compressible.

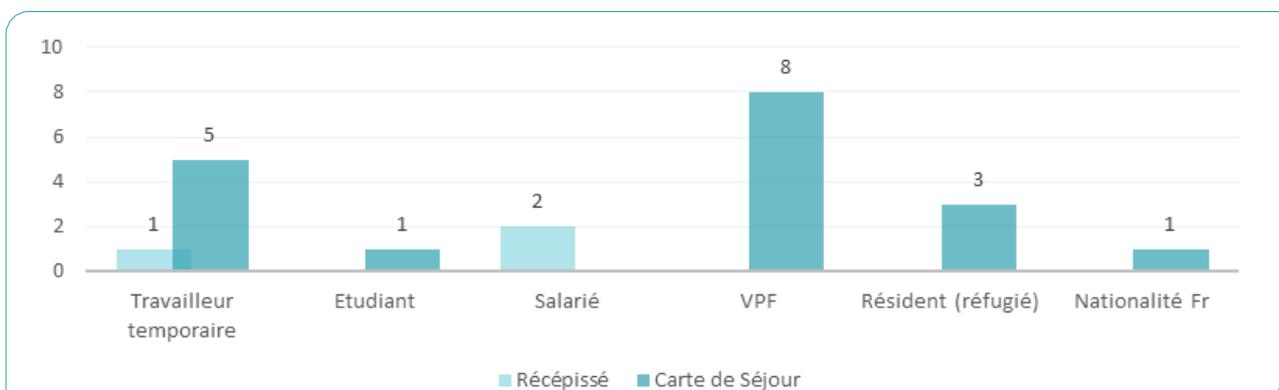


En majorité, les jeunes ayant quitté le dispositif ont accédé à un logement social avec une mobilisation systématique des contingents réservataires (Etat, Conseil départemental, Action Logement). Pour l'une des jeunes, un passage de quelques mois en Résidence Jeune sous le statut de résident a été nécessaire pour consolider son projet.



Situation administrative

Au 31/12/2019, seule une situation est encore totalement bloquée au niveau administratif ; les autres jeunes ont tous obtenus soit une carte de séjour soit un récépissé de première demande. Un autre a pu bénéficier d'un récépissé à titre exceptionnel de la part de la Préfecture lui permettant d'entamer ses démarches d'insertion. On observe un nombre important de jeunes bénéficiant d'un titre de travailleur temporaire qui, s'il permet de travailler, précarise grandement les projets d'insertion (durée du titre adossée à celle du contrat de travail/ d'apprentissage, pas de droit à l'allocation chômage, obligation de trouver un emploi dans le même secteur d'activité, ...).



DISPOSITIF VERS L'INSERTION ET L'AUTONOMIE

Activités 2019 et chiffres clés *(suite)*

Le délai écoulé entre l'entrée dans le VIA et la délivrance du titre de séjour est en recul, avec une moyenne de 4 mois, largement pondérée par le déblocage tardif d'une situation.

Le délai moyen entre la délivrance de la carte de séjour par la Préfecture et l'obtention est quant à elle stable, aux alentours de 2 mois.

*Attente moyenne
entre la date de
dépôt et l'obtention
du titre de séjour*



*min : 5 mois
max : 38 mois*

L'attente moyenne entre la date de dépôt et l'obtention du titre de séjour est de 11 mois.

*Attente moyenne
entre l'entrée dans le
VIA et la délivrance
du titre de séjour*



*min : 2 mois
max : 16 mois*

Perspectives

Si « l'utilité » du VIA dans la sécurisation des parcours de ces jeunes semble aujourd'hui établie, les conventions signées entre le Département et différents acteurs institutionnels (Préfecture, Caisse d'Allocations Familiales) nous invitent à réfléchir aux évolutions à venir du service, et notamment à la question du public accueilli. En effet, l'accélération des procédures, si elle est favorable au jeune, réduit encore davantage le temps d'accompagnement, alors même que ce temps est nécessaire à l'élaboration d'un projet construit, seul gage d'une insertion sécurisée et pérenne. Cela induira également de repenser nos pratiques et nos interventions pour adapter notre accompagnement à ces mutations.

L'extension du dispositif de 35 places supplémentaires validée en décembre 2019 et le choix de l'Association d'intégrer totalement le VIA au service des Résidences Jeunes est un premier pas dans cette réflexion qu'il nous faudra maintenant mettre en œuvre concrètement au service des jeunes qui nous sont confiés.

DISPOSITIF VERS L'INSERTION ET L'AUTONOMIE

Entre indépendance et autonomie...

Le distinguo entre indépendance et autonomie semble essentiel pour mieux saisir les mécanismes qui opèrent durant la prise en charge au sein du dispositif. Un jeune qui occupe un emploi, dispose de son titre de séjour et est capable d'organiser sa vie quotidienne deviendra complètement indépendant lorsqu'il accèdera à son logement : il ne sera plus « dépendant » d'une institution ou d'une prise en charge et sera en mesure de s'assumer seul. Mais si ce même jeune ignore tout de son titre de séjour, des démarches à effectuer pour le renouveler, de comment gérer un budget, sa santé, des démarches liées au logement ou à tout autre aspect de sa vie d'adulte, son manque d'autonomie risque de fragiliser son indépendance acquise et de mettre en péril une poursuite de parcours pourtant favorablement engagée.

Si l'indépendance peut se travailler dans des délais relativement contraints dès lors que les freins administratifs sont levés, l'accompagnement vers l'autonomie – serait-ce partielle – nécessite quant à lui un travail qui ne peut s'inscrire que dans une temporalité plus longue.

Ce manque d'autonomie que nous observons de manière récurrente interroge dans la préparation à la majorité menée durant la minorité ou durant le temps du contrat jeune majeur insertion. Comment expliquer que certains jeunes n'aient aucune idée des démarches liées à leur demande de régularisation, que d'autre n'aient jamais ouvert un courrier ou vu un formulaire de renouvellement de CMUC ? Comment expliquer que certains d'entre eux n'aient jamais fait un CV ou une lettre de motivation ou que les questions liées à la gestion d'un budget n'aient pas été abordées alors même qu'ils travaillent déjà depuis plusieurs mois ? Lorsque ces questions « essentielles » doivent être mises au travail pour la première fois dans le cadre du dispositif VIA, il est alors nécessaire d'envisager un accompagnement dont l'échéance ne pourra se corréliser à l'unique obtention de la carte de séjour. Bien que cette « limite » reste inscrite et cadre aujourd'hui encore la durée de l'accueil, nous sommes cependant bien souvent contraints d'y déroger et de poursuivre au-delà afin d'étayer et de sécuriser – à minima – la poursuite du parcours.

L'arrivée dans le VIA nécessite également un changement de paradigme pour les jeunes accueillis. Pris en charge dans le cadre de la protection de l'enfance depuis leur arrivée en France, il est nécessaire pour eux de passer d'une posture de « personne accompagnée » à celle « d'acteur responsable ». Cela s'illustre par une appropriation des démarches, mais également par une meilleure appréhension des enjeux et conséquences des décisions qu'ils pourraient prendre. Il en va ainsi pour deux résidents qui, au cours de leur accompagnement, ont démissionné de leur emploi. La question de comment ils allaient faire pour subvenir à leurs besoins (paiement de la redevance, alimentation, etc.) ne s'est posée que dans l'après coup. Si cela peut paraître immature au premier regard, les questions que cela soulève sont bien plus complexes tant ces jeunes ont été habitués à être pris en charge par le passé, sans réelle conséquence concrète de ce type de décision sur leur vie. Là aussi, l'opération de ce changement peut prendre, selon les situations, des durées variables mais pourtant nécessaires pour pouvoir envisager une sortie du dispositif.

CENTRE ROSA PARKS

Chef de service : Emmanuel KLAINGUER

Présentation

Créé en 2006, le **Centre Rosa Parks** (CRP) inscrit son action dans les missions de protection de l'enfance du Conseil Départemental du Bas-Rhin (CD67). Sa mission est d'accueillir des **jeunes âgés entre 18 et 21 ans, bénéficiaires d'un Accueil Provisoire Jeune Majeur (APJM)**.

Au cours de l'année 2019, **41 jeunes ont été accompagnés** par le CRP. Avec 20 nouveaux arrivants et 20 jeunes sortis tout au long de l'année, nous observons une **hausse toujours croissante du taux d'occupation : 91 %** (taux jamais atteint depuis les années 2011/2012).

Le CRP peut **accueillir jusqu'à 25 jeunes simultanément**. Le mode d'hébergement se fait au travers de petits logements diffus et individuels se rapprochant le plus possible de la réalité du marché locatif (surface/prix).

Nous notons une **durée de prise en charge de 12 mois** (9,5 mois en 2018). Cette hausse s'explique principalement par des renouvellements plus nombreux de l'APJM, permettant à des jeunes scolarisés en voie directe de mener jusqu'au bout leurs études ou à des jeunes ayant l'opportunité d'accéder à un bail glissant.

Les jeunes sont accompagnés par une équipe de travailleurs sociaux dans le cadre de leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle, de l'accès aux droits fondamentaux, à la citoyenneté, à la culture et aux loisirs. **L'accompagnement proposé vise à favoriser l'acquisition de leur autonomie et de leur indépendance.**

Pour ce faire, des entretiens a minima hebdomadaires sont fixés, des démarches extérieures sont organisées si besoin et des visites à domicile sont assurées régulièrement par un travailleur social référent du jeune. Un agent de maintenance est également mobilisé pour tous les travaux incombant au locataire et une astreinte est joignable pour tout problème rencontré 7 jours / 7 et 24 heures / 24.

Chiffres clés 2019

Taux d'occupation

91% 

Entrées / Sorties

20 
 **20**

Jeunes accompagnés

41 

 **15%**

Durée moyenne
de prise en
charge

12 mois 

Logements

25 

85% 

CENTRE ROSA PARKS

Activités 2019

• Profils des jeunes orientés vers le CRP

› **Prise en charge précédente** : 88 % des jeunes viennent d'établissements éducatifs de type Maison d'Enfants à Caractère Social ou Foyer d'Action Éducative. L'accueil est un aspect primordial de notre prise en charge car **l'accès à la majorité est souvent vécu comme un couperet qui tombe parfois de manière violente**. Nous observons là un grand écart entre la minorité, où les jeunes sont « cocoonés » et la majorité où ils sont reconnus pleinement responsables et se doivent d'être les acteurs de leur devenir.

› **Âge** : 18 ans (78 % n'ont pas plus de 18 ans et 2 mois). Même si les jeunes qui nous sont orientés viennent tout juste d'être majeurs, ces derniers doivent posséder des capacités suffisantes pour occuper un hébergement individuel en milieu ouvert et organiser leur quotidien. Nous observons que la majorité des jeunes accueillis font preuve d'une certaine autonomie dans la gestion de leur quotidien (courses alimentaires, confection de repas, entretien de leur lieu de vie, respect des rendez-vous). En revanche, **l'autonomie au sens large du terme reste majoritairement à éprouver et à acquérir** : comprendre les tenants et les aboutissants d'une situation pour décider et faire seul tout en assumant les conséquences. Ils découvrent alors pour la plupart que l'équipe du CRP ne fera jamais leurs démarches à leur place mais avec eux.

› **Situation scolaire / professionnelle** : 41 % sont scolarisés en voie directe et 48 % en contrat d'apprentissage. Nous observons que les formations suivies par les jeunes sont principalement des filières courtes (50 % de CAP et 25 % de BACPRO) dans des "métiers en tension" (l'hôtellerie-restauration et le secteur du bâtiment occupent plus de 40 % des jeunes accompagnés). Nous remarquons sur cette thématique que l'orientation scolaire et/ou professionnelle se fait fréquemment par défaut et ne correspond pas forcément aux souhaits et appétences des jeunes. En effet, l'APJM étant de courte durée (6 mois éventuellement renouvelable), ce sont les **études courtes, professionnalisantes et rémunératrices qui sont privilégiées** afin que les jeunes soient le plus rapidement indépendants financièrement.

› **Ressources financières** : 46 % sont sans ressources (mais bénéficient d'une aide financière à hauteur de 250 € par mois) et 53 % sont rémunérés ou indemnisés (le salaire médian est 700 € mensuels et principalement lié à une formation en alternance). La question de l'apprentissage de la **gestion budgétaire apparaît dès le début de notre prise en charge comme une pierre d'achoppement** : elle est source de frustration, d'incompréhension, pour bon nombre de jeunes qui ne comprennent pas pourquoi plus aucune aide financière ne leur est versée (mis à part ceux sans ressources) et qui n'arrivent pas tout de suite à donner sens à la nécessité de faire des économies ainsi qu'à l'obligation de faire face à certaines dépenses jusqu'alors prises en charge. **L'indépendance financière est également la condition sine qua non pour accéder à un logement synonyme, quant à lui, d'une insertion réussie.**

Si devenir majeur peut s'avérer être un véritable parcours du combattant pour tous les jeunes vivant en France (chômage important et/ou emplois précaires, ressources modestes ou inexistantes, rares aides sociales avant 25 ans, décohabitation tardive, accès au logement difficile,...), les jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) vivent une injonction encore plus forte à devenir très rapidement autonomes et indépendants faute de soutien familial existant ou suffisant.

• Accompagnement socio-éducatif

L'équipe propose à chaque jeune tout au long de sa prise en charge un accompagnement socio-éducatif global reposant sur 3 axes principaux et interdépendants (socioprofessionnel, résidentiel

CENTRE ROSA PARKS

et relationnel) qui lui permet de **co-construire son projet personnalisé** avec un travailleur social référent dans le délai contraint de l'APJM.

› **Axe socioprofessionnel** : formation, emploi, scolarité

26 % de l'accompagnement des jeunes a été dédié à l'**insertion professionnelle des jeunes**. Il s'agit principalement du suivi et de la coordination (74 %) du parcours du jeune auprès des employeurs et/ou des établissements scolaires (médiation, remobilisation, levée des freins éventuels, soutien à la scolarité, ...). Le quart restant représente, quant à lui, les démarches liées à la construction du projet professionnel (recherche d'emploi ou de formation, réorientation,...).

› **Axe résidentiel** : logement, budget, vie quotidienne, santé / bien-être

58 % de l'accompagnement des jeunes est en lien avec leur quotidien et correspond à :

- 20 % de questions liées à la **gestion budgétaire, l'hygiène / prévention, la remobilisation autour du projet personnalisé**. Nous notons ici la part très importante de l'accompagnement liée à la gestion budgétaire (66%). Les jeunes ayant rarement été sensibilisés à cette thématique ont conduit les travailleurs sociaux à élaborer plusieurs outils pédagogiques tels que : l'analyse des factures courantes, l'élaboration et le suivi d'un budget personnalisé mensuel / annuel, « l'éconoparticipation », ...

- 32 % de **démarches liées au logement** à proprement parler : prospection, captation, gestion (technique, logistique et encaissement des loyers), médiation (propriétaire, voisinage), gestion de la vie quotidienne, mobilisation des différentes aides liées à l'accès au logement le cas échéant. Nous observons que la dimension « prospection, captation et gestion » est particulièrement chronophage et représente près des trois quarts de nos actions, en lien direct avec le logement. Enfin, depuis maintenant 2 ans, le CRP utilise le bail glissant, un outil de l'intermédiation locative devant favoriser l'accès au logement des jeunes accompagnés.

- 6 % de l'**activité, liés à la santé**. Si l'équipe éducative, au travers de l'accompagnement proposé, contribue à favoriser le bien-être social des jeunes accueillis, elle ne fait pas fi des questions relatives à leur santé mentale et physique. Ainsi, les jeunes sont conseillés, orientés et accompagnés dans leurs démarches administratives et de soins le cas échéant.

› **Axe relationnel** : réseau de soutien, habilités relationnelles, citoyenneté, culture, sport et loisir

Cet axe, représentant 15 % de l'**accompagnement proposé, contribue à inscrire les jeunes dans une société, un territoire, un environnement** où ils pourront trouver les administrations, associations, personnes ressources nécessaires pour continuer leur parcours et s'épanouir en tant que citoyens. Concomitamment, les travailleurs sociaux s'entretiennent avec les jeunes au sujet des droits et devoirs (législation, us et coutumes, ...) ainsi que sur des questions liées au « **vivre ensemble** » et à la gestion des relations avec « l'Autre » (vie relationnelle, gestion de conflits, ...).

• **L'accompagnement administratif**

Devenus majeurs, les jeunes doivent dorénavant multiplier leurs démarches administratives indispensables à la construction de leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Autant de documents à renseigner et à transmettre pour des questions liées, pour les principales, à l'emploi, les études, le logement, la santé et les documents d'identité. A l'occasion de l'entretien de préadmission au CRP, nous observons que le besoin d'être accompagné dans ces démarches est quasiment systématiquement la première demande verbalisée par les jeunes. Enfin, près des trois quarts de ces derniers étant d'anciens Mineurs non Accompagnés (MNA), les travailleurs sociaux ont développés des compétences et des connaissances indispensables en matière de droit d'entrée et de séjour des personnes étrangères en France. Ils trouvent également un appui précieux auprès de notre juriste dédiée à l'ensemble du Pôle Jeunesse de l'AFND.

CENTRE ROSA PARKS

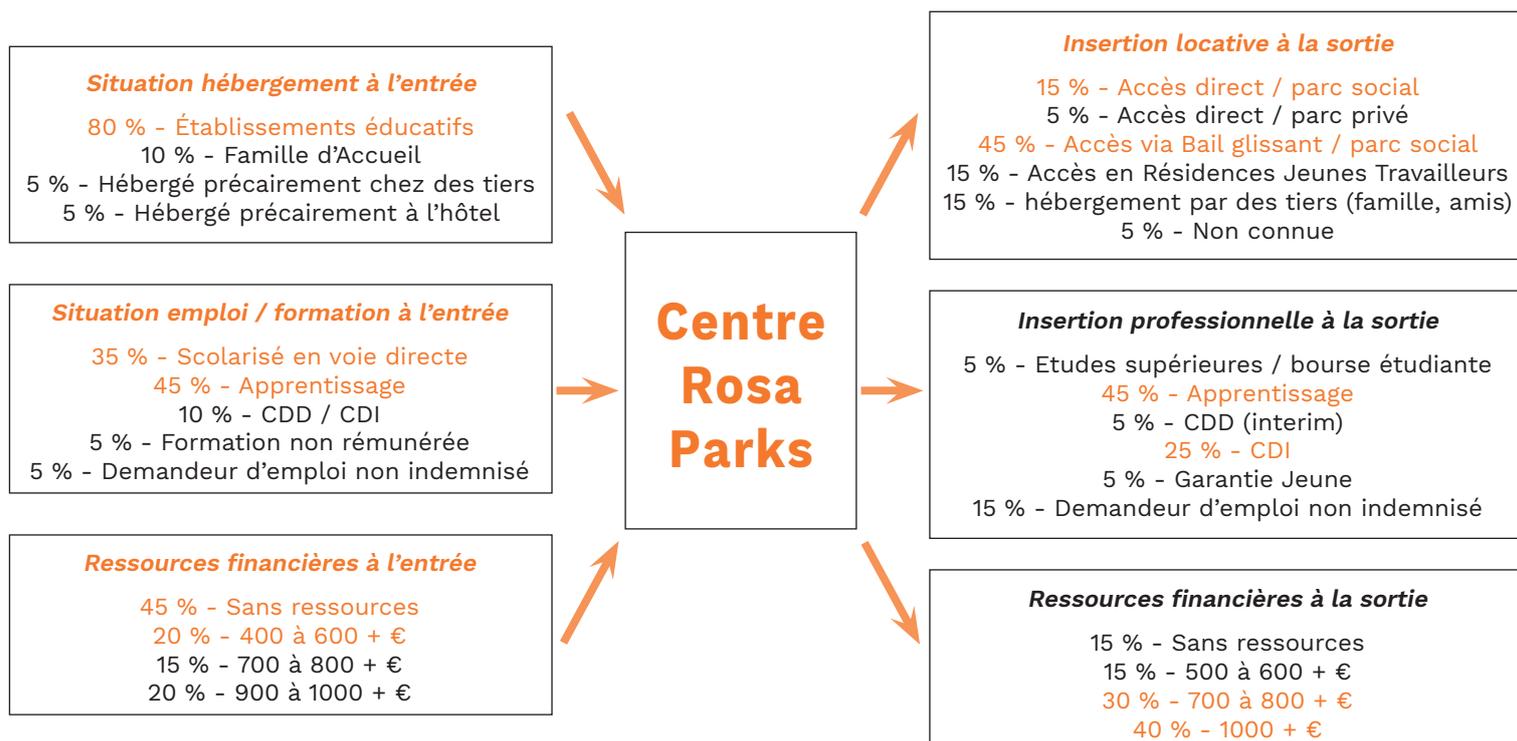
En effet, les situations administratives sont parfois complexes et l'obtention d'un titre de séjour d'autant plus long. Et, l'absence de ce dernier empêche ou freine considérablement de nombreuses démarches d'insertion sociale et professionnelle (dont l'accès à l'emploi et au logement) en contribuant de fait au rallongement de la durée des prises en charge.

• Activités collectives :

L'accompagnement individuel assuré auprès des jeunes est complété et enrichi par la proposition d'activités collectives. Si ces dernières peuvent être organisées en intra (sorties culturelles et / ou de loisirs, soirées thématiques –budget, code de la route, jeux de société,...-), nous avons davantage œuvré cette année dans une logique de transversalité interservices et d'ouverture sur l'extérieur avec entre autre :

- *tournoi de football / barbecue* à l'occasion de la Semaine des Réfugiés, réunissant mineurs et jeunes adultes de plusieurs associations, établissements et services ;
- *sortie ski / raquettes à neige et raclette* au Champ du Feu ;
- *action citoyenne : « don de sang »* en partenariat avec l'Etablissement du Sang Français ;
- *écocitoyenneté : « quand économie rime avec écologie »* en partenariat avec la FACE Alsace ;
- *formation aux gestes qui sauvent* en partenariat avec la Protection Civile du Bas-Rhin ;
- *recycler : « un petit geste aux grands effets »* en partenariat avec la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg.

• Situations à la fin de prise en charge des 20 jeunes sortis de notre établissement en 2019 :



CENTRE ROSA PARKS

Focus

La réfection des parties communes dédiées à l'accueil de MNA

Suite à un appel à projet émis par une start'up sociale, L'Engagement Simone, le Pôle Jeunesse de l'AFND a été retenu dans le cadre d'un mécénat de compétences avec l'entreprise Bouygues BTP Nord/Grand-Est. Ce fut l'opportunité de se faire rencontrer jeunes (mineurs et majeurs), salariés de l'AFND et de Bouygues BTP pendant 3 journées où tous ont donné de leur temps et de leur énergie pour repeindre une partie des communs de la Résidence Notre Dame. C'est la première fois qu'une telle action est menée et, de l'avis de tous les participants, le bilan est très positif : découverte du métier de peintre, naissance de vocation pour certains, rencontre de nos publics avec la société civile et le monde de l'entreprise ainsi que des parties communes enfin colorées et chaleureuses !



L'éconoparticipation

L'éconoparticipation, calculée en fonction des ressources de chaque jeune, est demandée mensuellement (excepté les jeunes en bail glissant qui doivent faire face à toutes les charges de la vie quotidienne). Ex : un jeune ayant 700 € de ressources versera une éconoparticipation à hauteur de 140 €. Les économies réalisées sont restituées à la fin de la prise en charge, déduction faite des sommes nous restant dues. Outil d'action éducative budgétaire, cet outil a plusieurs objectifs : gestion du budget, confrontation au « monde réel », habitude aux responsabilités financières, constitution d'une épargne devant favoriser la sortie, indication des capacités du jeune à honorer par la suite le paiement du loyer et des charges (une question posée par bon nombre de bailleurs).

Le bail glissant

Le bail glissant vise à permettre l'accès au logement à des jeunes en voie d'insertion, par une phase transitoire destinée à développer et à confirmer un « savoir habiter » et à acquérir les compétences nécessaires au « savoir vivre en autonomie » avant l'accès définitif au logement. Le jeune a le statut de sous-locataire et s'acquiesce de toutes les charges courantes (loyer et charges, factures d'énergie, assurance,...). Puis, une fois toutes les conditions réunies après une période de 6 mois minimum, le jeune pourra devenir locataire à part entière.

CENTRE ROSA PARKS

Un bilan positif au regard de nos missions

Un bilan positif au regard de nos missions

La situation des jeunes à la fin de leur prise en charge au Centre Rosa Parks montre à quel point ces derniers, ainsi que l'équipe éducative, se sont mobilisés pour mener à bien leur projet d'insertion. Ainsi, ils sont **80 % à avoir accédé à un logement ou un hébergement stabilisé, 75 % à avoir une activité professionnelle rémunérée et 70 % à percevoir un salaire moyen de 875 €.**

Ces résultats mettent en exergue que le bail glissant est un outil d'accès au logement qui contribue indéniablement à sécuriser le parcours des jeunes majeurs (**70 % des jeunes ayant accédé à un appartement autonome ont bénéficié d'un bail glissant** et de son accompagnement social lié au logement).

Seul bémol à ce bilan positif : la situation des jeunes sortants de notre établissement reste précaire au regard de l'emploi et des ressources : 60 % vivent encore en dessous du seuil de pauvreté (50 % des jeunes travailleurs ont des contrats de travail précaires –apprentissage, CDD- et un salaire inférieur à 900 €).

Perspectives

A la croisée de la lutte contre les exclusions et de l'éducation populaire, en rupture avec la culture professionnelle de la protection de l'enfance, l'équipe du CRP œuvre en faveur des jeunes majeurs au travers du **prisme de l'insertion**.

Tout au long de l'année 2019, le CRP a eu à cœur de **partager son regard et son expertise** construits depuis près de 15 ans en matière d'accompagnement social et professionnel dans le cadre de l'APJM.

Cette dynamique nous a permis de défendre la **création d'un nouveau dispositif** devant permettre de sécuriser le parcours des jeunes sortants, entre autre de l'Aide Sociale à l'Enfance, en favorisant leur accès au logement et en évitant que leur situation n'évolue vers une plus grande précarité.

C'est ainsi que le **Dispositif Baux Glissants Jeunes** pourra être mis en œuvre dès 2020 grâce à un cofinancement CD67 / État / Caisse d'Allocations Familiales tout en s'appuyant sur le savoir-faire développé par le CRP dans le cadre de l'intermédiation locative.

Le CRP a également proposé au CD67 **d'augmenter le nombre de ses places** en utilisant un reliquat budgétaire d'une année précédente. Ce sont donc 28 à 29 places qui seront disponibles pour des jeunes majeurs tout au long de l'année 2020. Cette augmentation de **3 à 4 places supplémentaires** doit contribuer à fluidifier les dispositifs dédiés à l'accueil de jeunes mineurs de l'ASE.

Enfin, le CRP continuera son ouverture vers l'extérieur en :

- échangeant avec l'ensemble des établissements et services de l'ASE dans le cadre d'un travail devant contribuer à la préparation à la majorité et à l'autonomisation ;
- continuant à entretenir et à développer de nouveaux partenariats avec la société civile et le monde de l'entreprise.

PÔLE ASILE RÉFUGIÉS

LE PÔLE ASILE RÉFUGIÉS

L'édito de la Directrice du Pôle Asile-Réfugiés : Cathie GESTHAZ

Durant l'année 2019, notre action auprès des personnes migrantes a été guidée par les principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité, prévus par le droit international humanitaire.

Le Ministère de l'Intérieur a réaffirmé dans un communiqué de presse que « *le sujet migratoire est un enjeu majeur pour notre pays auquel nous devons faire face collectivement avec détermination toujours à l'aune des principes d'humanité et d'efficacité qui font la tradition d'accueil de la France* »*. Et, parmi les objectifs de la loi asile de 2018, le gouvernement visait à accélérer le traitement de la demande d'asile et la lutte contre l'immigration irrégulière.

La parution de certains décrets d'application de la loi au cours de l'année a considérablement modifié l'approche de l'accueil des étrangers. En effet, ces textes ont introduit d'importantes modifications pour toutes les personnes demandant la protection de la France. Ainsi, le dépôt d'une demande de régularisation concomitante à la demande d'asile dans un délai contraint, l'obligation de quitter le territoire pour les personnes en procédure accélérée après le rejet OFPRA, un délai de carence de 3 mois pour bénéficier de l'assurance maladie sont quelques-unes des mesures qui ont eu un impact considérable sur les conditions matérielles d'accueil.

Le Schéma Régional de l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés, outil de l'organisation de la prise en charge de ce public, a lui aussi été mis en action. Ces cadrages ont eu une incidence importante sur notre activité avec de nouvelles contraintes pour les demandeurs de protection et il nous a fallu, encore une fois, beaucoup de souplesse pour donner une information compréhensible et maintenir une prestation de qualité qui reste notre objectif principal, dans un environnement qui se complexifie toujours plus.

C'est dans ce contexte que la dynamique impulsée par l'équipe de cadres du pôle dans la conduite des équipes pluridisciplinaires

s'est mise en mouvement. Mais notre capacité à nous adapter et intégrer ces nouvelles dispositions ne signifie pas que nous renonçons à nous mobiliser contre des décisions que nous jugeons parfois en conflit avec nos valeurs. Et nous tentons, dans la mesure des moyens qui nous sont dédiés, d'informer et de soutenir au mieux les personnes qui ont demandé la protection de la France, ceux qui ont obtenu le sésame mais aussi ceux qui ont vécu le drame d'un rejet.

Concernant le flux migratoire, la France est restée dans la moyenne européenne des demandes d'asile avec 171 420** personnes enregistrées dans les Guichets Uniques et 132 826** demandes de protection introduites à l'OFPRA. Dans le Grand Est, plus de 16 000 personnes ont été enregistrées pour un rendez-vous au Guichet unique dont 4 213 par la SPADA 67.

Sur l'ensemble du territoire national, les premiers pays d'origine sont l'Afghanistan, l'Albanie, la Géorgie et la Guinée. Dans le Bas-Rhin, nous avons reçu des personnes de 80 nationalités différentes avec, de loin en tête, la Géorgie suivie de la Russie, l'Albanie et le Kosovo, l'Afghanistan n'arrivant qu'à la 7^{ème} position. Ceci explique un taux de protection en diminution lié au nombre important de ressortissants de pays dits « sûrs » dont la demande n'entre pas dans les critères pris en compte par la Convention de Genève.

En 2019, suite à l'obtention du marché public, la SPADA du Bas-Rhin est devenue tête de réseau des plateformes d'accueil du Grand Est : cela lui confère des responsabilités supplémentaires en terme de gestion budgétaire et de transmission d'informations ; mais riches ont été les échanges et les liens créés avec les opérateurs des autres territoires. Avec ce nouveau marché, l'ajout d'une prestation d'accompagnement des réfugiés suivis par la plateforme a été la bienvenue pour des personnes n'ayant pas été prises en charge dans un hébergement dédié à l'asile.

LE PÔLE ASILE RÉFUGIÉS

Une nouvelle approche législative, de nouvelles prestations mais aussi une augmentation de la capacité d'accueil avec 10 places supplémentaires pour le Centre d'Insertion pour Réfugiés portent à 210 le nombre de personnes hébergées et accompagnées dans leurs démarches d'intégration.

Le Service d'Hébergement d'Urgence Asile a, quant à lui, doublé sa capacité au mois d'avril, passant ainsi à 206 places. Et désormais fléché HUDA de niveau 2 pour l'accueil d'un public en procédure prioritaire ou sous convention Dublin, ce service a pu redéployer une soixantaine de places hors de l'Eurométropole.

Un turn over accéléré dans tous les dispositifs avec des procédures plus courtes et des transferts rapides des personnes en Dublin, sont des éléments qui ont généré une réorganisation rigoureuse dans la gestion des places disponibles mais aussi, et surtout, une nouvelle recherche de sens à l'accompagnement proposé à des personnes parfois à peine arrivées et déjà réorientées. Par exemple, l'application du règlement Dublin qui génère, de fait, une certaine violence psychologique puisque les personnes sont reconduites sans qu'il soit tenu compte de leur parcours ou de leur volonté : cela se passe souvent dans la douleur et l'incompréhension.

En 2019, le pôle a poursuivi son évolution et

le nombre croissant de places et de moyens humains nous a conduit à penser à plus de transversalité, ainsi qu'à une meilleure optimisation des moyens par la mutualisation entre les différents dispositifs, tant dans le partage de nos expertises et compétences que dans le partage de certains locaux comme ceux de la maintenance. Plusieurs nouveaux salariés nous ont rejoints dans l'année pour renforcer les équipes : les missions de coordination se déploient peu à peu.

En 2020, nous poursuivrons certains chantiers déjà amorcés sur la question de la santé et l'amélioration de la prise en compte de la vulnérabilité, sur le développement de l'offre à visée d'insertion socio culturelle, locative et professionnelle et avons commencé à en ouvrir d'autres comme celui de la réduction de la fracture numérique des usagers. Pour renforcer nos forces vives, nous attendons l'arrivée d'un Directeur Adjoint du pôle en charge de l'insertion.

C'est avec une pensée attristée que je termine ce mot d'introduction de l'activité du pôle asile réfugiés, une pensée pour Catherine, coordonnatrice des animations au CADA, dont la perte subite a assombri la fin de l'année.

Cathie Gesthaz
Directrice du Pôle Asile Réfugiés

* Ministère de l'intérieur - Communiqué de presse janvier 2020

** La Cimade - Bilan en France et en Europe pour 2019

*** OPFRA (dont 123 682 premières demandes / 101 841 hors mineurs accompagnants)

STRUCTURE DE PREMIER ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

Chef de service : Jean-Baptiste REBATTU

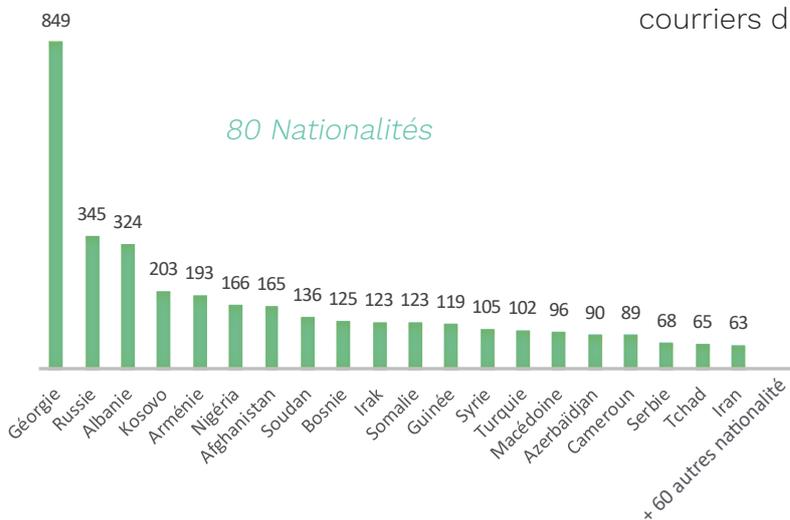
Présentation

Le **nouveau marché public**, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019, vient modifier le champ d'intervention des Plateformes d'Accueil des Demandeurs d'Asile (PADA) désormais dénommées **Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (SPADA)**.

Il régionalise le marché, auparavant contracté à l'échelle départementale, en réduisant le nombre de lots à 12. Le lot **Grand-Est, détenu par l'AFND**, regroupe désormais les SPADA de Strasbourg, Mulhouse, Nancy, Metz et Reims en co-traitance. La SPADA 67 est devenue tête de réseau Grand Est. La structure est ainsi en charge de la **transmission des informations**, des **statistiques** et de la **ventilation budgétaire** entre les différentes plateformes du Grand Est.

Dans le cadre de ce nouveau marché, une prestation supplémentaire a été ajoutée : celle de **l'accompagnement des réfugiés** pendant six mois. Ainsi, les bénéficiaires de la protection internationale qui n'auront pas été hébergés dans un dispositif asile bénéficient d'un accompagnement et d'une domiciliation sur le service.

Chiffres clés 2019



46 044 
courriers de domiciliation

4213 personnes 
en primo-demande.

 **2150 dossiers**

1600 
Orientations vers le Dispositif National d'Accueil (DNA)

4213 personnes enregistrées en primo-demande	667 familles	1100 adultes	124 accompagnants
		1126 enfants	
1863 personnes isolées	1454 Hommes	409 Femmes	

Accueillis sur l'année

 **73,63%**
isolés sur la totalité des ménages

 **44,22%**
isolés sur la totalité des 1^{er} arrivants

STRUCTURE DE PREMIER ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

Activités 2019

Introduction

Cette année encore, nous constatons une augmentation du flux qui impacte de facto l'ensemble des missions réalisées par l'équipe. Cette augmentation est cependant inférieure à celle des années précédentes.

L'une des plus-values importante en 2019 a été la possibilité de la [présence d'une infirmière des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg sur site](#). De la même manière, le [dépistage et l'information préventive](#) proposés par l'association AIDES sont bienvenus pour les personnes et notamment les hommes jeunes isolés ou les femmes à la rue.

Un autre aspect fondamental est l'alimentation et la possibilité de l'orientation pour des repas chauds aux 7 PAINS, pour les personnes n'ayant pas de ressources. [Pour répondre aux besoins vitaux, toutes les possibilités offertes par le caritatif ou associatif sont les bienvenues.](#)

Le travail en collaboration avec le CAES et le SIAO ont gagné, cette année, en cohérence et les liens se sont renforcés.

L'année 2019 a été celle de l'application de nouvelles mesures initiées par la loi de 2018 et notamment celle de la régularisation concomitante à la demande d'asile. Des échanges réguliers avec LA CIMADE et LE CASAS ont permis de mieux travailler sur certaines situations.

En fin d'année, la mise en place de nouvelles modalités de gestion de l'Allocation pour Demandeurs d'Asile (ADA) a posé de nombreux problèmes aux personnes suivies par le service. En effet, la carte de retrait, devenant exclusivement une carte de paiement à compter de novembre dernier, a rendu la vie très difficile à des usagers déjà très précaires.

La Prestation A

La prestation A prévoit que la SPADA [accompagne les demandeurs d'asile dans le pré-enregistrement de leur demande d'asile au guichet unique pour demandeurs d'asile \(GUDA\)](#). Cette prestation est réalisée sans rendez-vous le jour de la présentation des demandeurs. Le demandeur est informé de la procédure de demande d'asile et communique ses éléments d'identité nécessaires à la prise de rendez-vous au GUDA où il se verra délivrer une attestation de demande d'asile.

Le [nombre de primo-demandeurs reçus cette année est en nette augmentation](#) mais dans une moindre mesure par rapport aux années précédentes. Nous avons reçu 4213 nouveaux arrivants, soit 4% de plus qu'en 2018 (2018 : +10%) Cette augmentation reste donc marquée et se concrétise par une moyenne de 351 personnes reçues par mois.

Ce flux représente 2963 ménages dont 75% d'isolés (78% d'hommes). En fonction de leur vulnérabilité, les primo-demandeurs sont ensuite orientés, un fois le rendez-vous GUDA capté, vers des partenaires en charge de l'aide d'urgence (colis alimentaires...). Les non-hébergés font l'objet d'un signalement systématique au SIAO 67.

STRUCTURE DE PREMIER ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

Activités 2019 *(suite)*

La prestation B

La prestation B prolonge la prestation A pour les demandeurs d'asile non-hébergés en proposant un **suivi social et administratif** tout au long de la procédure d'asile.

Les intervenants sociaux accompagnent les personnes en réalisant notamment les dossiers de scolarisation ou encore les dossiers PUMA (2524 dossiers PUMA réalisés en 2019). Le service assure également la domiciliation des demandeurs non-hébergés (4686 nouveaux domiciliés en 2019) et distribue le courrier tout au long de l'année. 46044 courriers ont été remis aux usagers en 2019.

Un accompagnement à la procédure est proposé avec une **aide à la constitution du dossier OFPRA** (2150 dossiers dans l'année). Ce dossier est essentiel dans le parcours du demandeur car il est l'expression du souhait de l'usager de demander la protection de la France. L'accompagnement prend fin lorsque les demandeurs sont orientés vers des Centres d'hébergement dédiés (1600 orientations en 2019 vers le dispositif national d'accueil) ou s'ils sont déboutés de leur demande d'asile. En cas de protection, l'accompagnement est poursuivi sur une durée de 6 mois.

La prestation C

La prestation C constitue l'**évolution majeure du nouveau marché public**. Cette nouvelle prestation vise à **accompagner les personnes ayant obtenu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire vers le droit commun**. Cet accompagnement concerne uniquement les usagers qui n'ont pas été pris en charge dans un dispositif d'hébergement dédié aux demandeurs d'asile. Celui-ci dure 6 mois à compter de la notification de la décision positive de l'OFPRA ou de la CNDA mais peut s'interrompre au 3^{ème} mois si l'usager ne participe pas activement aux démarches sociales et administratives lui permettant de favoriser son insertion dans le droit commun.

La domiciliation postale est maintenue pendant toute la durée du suivi et le service soutient les réfugiés dans leur **démarche d'insertion**. Cela consiste à communiquer à l'usager les informations relatives à ses droits sociaux et l'accompagner dans les démarches administratives en découlant. A titre d'exemple et de manière non-exhaustive, la prestation C regroupe l'ouverture des droits RSA, l'aide dans les démarches de reconnaissance des diplômes, la mise en relation avec les services de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'OFII en vue de la signature du Contrat d'intégration Républicaine (CIR) et enfin la recherche d'un logement.

Désormais bien identifiée par nos partenaires du droit commun, cette prestation est montée en puissance tout au long de l'année 2019 avec 247 personnes accompagnées (133 ménages, 60% isolés). Lors de l'obtention du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire, 62% des usagers étaient hébergés chez des tiers, dans la plupart des cas de manière précaire, ou au sein de dispositifs d'urgence. 15% des personnes ne disposaient pas d'hébergement.

La question du logement reste la plus épineuse à l'instar de l'hébergement des demandeurs d'asile. En effet, malgré la protection accordée par la France, l'accès au logement autonome reste très difficile. Si la condition d'un hébergement stable n'est pas remplie, l'accompagnement proposé ne peut pas s'inscrire dans une démarche sereine et durable en dépit de la meilleure volonté des réfugiés. De plus, le manque de moyens accordés à cette prestation, dans le cadre du marché, ne permet pas d'assurer un suivi régulier à la hauteur de la demande des réfugiés.

STRUCTURE DE PREMIER ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

La sortie du dispositif est également complexe car il est nécessaire que le droit commun prenne le relais afin de pérenniser l'accompagnement. En 2019, la fin de prise en charge a concerné 71 ménages (141 personnes). 56% d'entre eux se trouvent dans des dispositifs d'insertion ou dans des logements autonomes. Les 31 ménages restants sont, pour la plupart, hébergés chez des tiers ou à l'hôtel.

La mise en place de cette prestation au 1^{er} janvier 2019 intègre les SPADA dans le droit commun et élargit le spectre de ses activités, de la primo-demande à l'accompagnement des personnes statutaires. Cette prestation doit cependant être encadrée par le financeur tant elle regroupe un panel d'actions important corrélé à des moyens en deçà des ambitions initiales.

Perspectives

L'équipe sociale et administrative, stable et expérimentée, a su remplir ses missions et s'adapter aux changements induits par le nouveau marché en 2019. Elle a expliqué et informé les personnes sur les nouvelles applications de la loi de 2018 entrées en vigueur cette année. Elle a dû faire face à des réactions d'incompréhension de la part des personnes.

Si nous avons peu de visibilité sur l'année 2020 en termes de flux, notre objectif est de toujours **maintenir un accompagnement de qualité**, ce qui est parfois difficile au vu des moyens limités. Les délais d'accès au service seront maintenus et les nouveaux arrivants reçus dès leur première présentation, sauf en cas de flux exceptionnel.

La **richesse des partenariats** est une plus value dans le quotidien des demandeurs d'asile et nous mettrons tout en œuvre pour les maintenir et en développer de nouveaux, tant sur le plan administratif de l'accès aux droits que sur celui de la prise en compte de leur vulnérabilité, la vulnérabilité et les traumatismes de l'exil devant se trouver au centre des actions des acteurs de l'asile.

En cette fin d'année, le décret qui impose aux demandeurs d'asile un délai de carence de trois mois pour être affiliés à l'assurance maladie nous fait craindre un durcissement renforcé des conditions de l'accès aux droits pour un public de plus en plus fragile sur un plan sanitaire. L'impact sur les Permanences d'Accès aux Soins Santé et services d'urgence des hôpitaux risque d'être considérable.

Pour notre service qui accueille tous les nouveaux arrivants sur le territoire, et dont certains resteront suivis tout au long de la procédure, il est important que nous mettions toute notre énergie en œuvre pour que les demandeurs d'asile aient accès à leurs droits dans les meilleures conditions et notre travail se poursuivra dans ce sens en 2020.

HÉBERGEMENT D'URGENCE DES DEMANDEURS D'ASILE

Chef de service : Dominique VONIÉ

Présentation

L'**Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile (HUDA)** accueille des personnes seules ou des familles le temps de leur demande d'asile (procédure normale, accélérée ou procédure DUBLIN). Les personnes sont orientées par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) après leur enregistrement au Guichet Unique, en Préfecture.

Missions :

- Prise en charge le temps de la demande d'asile jusqu'à la réponse de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) ou de la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) en cas de recours.
- Hébergement dans une cinquantaine de logements en diffus sur la ville de Strasbourg et de son agglomération.

Capacité d'accueil : 206 places

L'équipe pluriprofessionnelle est composée de 5 travailleurs sociaux, d'un juriste, d'un agent de maintenance, d'une secrétaire, d'une coordonnatrice et d'un chef de service. Elle est chargée d'assurer un accompagnement global (*soutien dans les démarches administratives, accompagnement au sein de l'hébergement, accompagnement social*) aux ménages accueillis et prépare avec eux leur sortie du dispositif.

Activités 2019

L'année 2019 a été placée sous une triple actualité.

1- La mise en œuvre du Schéma Régional de l'Accueil des Demandeurs d'Asile et des Réfugiés (SRADAR) a positionné le service en 'HUDA de niveau 2' pour accueillir les demandeurs d'asile dublinés et ceux placés en procédure accélérée.

2- Le deuxième temps fort a été le doublement de la capacité d'accueil de l'HUDA, qui totalise désormais 206 places, dont une soixantaine hors Eurométropole et plus précisément à Molsheim.

3- Enfin, la mise en œuvre de la loi dite « *Pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie* » du 10 septembre 2018 a réformé un certain nombre de points relatifs au séjour des étrangers, avec notamment la procédure de double demande Asile/Séjour. Cette loi va se révéler être une source de difficulté pour les étrangers qui voient leur accès au séjour réduit, tout en ayant un impact important sur la précarisation de leur situation sociale et administrative.

Perspectives

Les perspectives pour 2020 seront de poursuivre et d'améliorer la qualité de notre accompagnement en développant notamment notre expertise pour répondre le plus finement possible aux subtilités juridiques introduites par la dernière Loi Asile. La complexité et les délais contraints obligent en effet à analyser et à proposer les orientations les plus adaptées aux publics que nous accueillons.

Qu'il s'agisse des demandeurs d'asile en procédure accélérée ou des « dublinés », chaque situation est singulière et nécessite un conseil personnalisé dans la plus grande transparence par rapport aux perspectives de séjour sur le territoire français.

HÉBERGEMENT D'URGENCE DES DEMANDEURS D'ASILE

Focus

L'année 2019 a été dense et riche à l'HUDA. De nombreux challenges nous ont été proposés tout le long et nous nous sommes employés à les relever.

Le début de l'année a correspondu à la mise en œuvre du SRADAR. Notre service a été catégorisé en 'HUDA de niveau 2' pour accueillir des demandeurs d'Asile en procédure accélérée ou « dublinés ». La conséquence immédiate a évidemment été une accélération des flux et un raccourcissement des durées de séjour.

La Préfecture de Strasbourg étant un Pôle Régional Dublin (PRD), nous avons enregistré une hausse des orientations de personnes « dublinées » sans pour autant que ce chiffre ne dépasse jamais 30% du public accueilli. Cette régionalisation par pôles répond de la volonté de rendre plus efficace les applications du règlement « Dublin », notamment dans l'exécution des décisions de transfert.

Concrètement, une fois que le Guichet Unique (Préfecture/OFI) a enregistré la demande d'asile, les personnes placées en procédure « Dublin » doivent se rendre dans l'un des 10 pôles spécialisés dits « pôles régionaux Dublin » (PRD) pour faire renouveler leur attestation de demande d'asile « procédure Dublin ». C'est donc le même Préfet qui poursuit la mise en œuvre de la procédure « Dublin » et prend les décisions de transfert et d'assignation à résidence le cas échéant (*dans l'ensemble des départements du ressort du pôle*) pendant la procédure de détermination de l'État responsable. Le PRD s'occupe également d'organiser le transfert en lien avec la police aux frontières.

L'HUDA est donc clairement identifié comme le lieu à partir duquel va se préparer l'exécution de ce transfert, ce qui nécessite de relayer cette information clairement et objectivement lors de l'admission. Bien entendu, lorsque les personnes le souhaitent, nous leur indiquons

les voies de recours légales possibles et les orientons en conséquence vers des associations partenaires ou des avocats : ils peuvent ainsi éventuellement contester la décision du transfert ou l'assignation à résidence qui doit se faire en référé au Tribunal Administratif, ou encore contester la « *perte des conditions matérielles d'accueil* » auprès de l'OFI.

Ce travail d'information et de conseil a été rendu possible par le recrutement d'une juriste dédiée à l'HUDA et dont le périmètre d'action diffère quelque peu de celui des juristes du CADA avec lesquels nous travaillions habituellement, eu égard au statut administratif des personnes qui nous sont orientées.

Afin de mieux comprendre comment procèdent nos voisins en Europe pour organiser l'accueil et les transferts des demandeurs d'asile sous statut « Dublin », nous avons participé à un colloque à Genève avec nos homologues Suisses, Allemands, Italiens, Grecs et Espagnols ; à défaut d'harmoniser nos pratiques, nous avons surtout recueilli des informations précieuses qui nous permettent de mieux éclairer et rassurer les personnes qui seront transférées dans ces pays lorsqu'elles envisagent de contester le retour dans l'Etat responsable de leur demande d'asile.

Pour l'équipe, accompagner des personnes dublinées n'est évidemment pas toujours simple. Bien que le transfert puisse se réaliser à tout moment et que nous n'en soyons informés qu'au tout dernier moment, l'investissement au quotidien pour assurer un accompagnement de qualité est le même que pour les autres demandeurs d'asile. Lorsque le transfert est contraint et réalisé par la Police aux Frontières, cet accompagnement s'arrête brutalement.

S'agissant des demandeurs d'asile en procédure accélérée, notamment ceux venant de pays « réputés sûrs », la mise en œuvre de la loi « *pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie* » a eu des

HÉBERGEMENT D'URGENCE DES DEMANDEURS D'ASILE

répercussions importantes puisque, depuis le 1^{er} juin 2019, ils peuvent faire l'objet d'une obligation de quitter le territoire français lorsqu'ils sont déboutés à l'OFPRA.

Si cette obligation n'a pas été contestée devant le tribunal administratif dans les délais prévus ou si le tribunal administratif rejette le recours formé contre elle, l'obligation de quitter le territoire français peut être exécutée d'office. Dans ce cas, la personne déboutée doit quitter l'HUDA au terme du mois au cours duquel cette obligation devient exécutoire et ce, sans délai de maintien supplémentaire.

Cette conjonction de mesures a eu pour effet de raccourcir la durée des prises en charge.

Certes, la loi de septembre 2018 a réaffirmé la possibilité pour les personnes déboutées de la demande d'asile de bénéficier d'une régularisation liée au séjour, mais elle a introduit une restriction importante puisque, désormais, le délai pendant lequel le demandeur d'asile doit déposer la demande est fixé à 2 mois, 3 mois pour un titre d'étranger malade à partir de l'enregistrement au GUDA (*Article D311-3-2 CESEDA*).

Ces délais contraints là aussi nécessitent d'être attentifs et réactifs dans l'accompagnement social et administratif proposé à l'HUDA.

Au-delà des répercussions introduites par les dernières orientations législatives, nous avons également, dès le mois d'avril 2019, été mobilisés par la création de 100 nouvelles places d'accueil dont près de 60 à Molsheim. Cette délocalisation répond du souhait des pouvoirs publics de désengorger le parc des logements sociaux de Strasbourg, en forte tension.

Pour l'HUDA, cela a été l'occasion de développer de nouveaux partenariats et de proposer aux nouveaux arrivants une immersion dans une petite ville, permettant de favoriser le développement des liens sociaux dans un environnement de qualité.

La capacité d'accueil a ainsi été portée à 206 places ce qui permet, du point de vue des ressources humaines, d'étoffer l'équipe. Pour ce faire, un poste de coordonnateur a été créé, une juriste est venue en renfort et un 2^{ème} agent de maintenance a été recruté, ainsi que 3 travailleurs sociaux. Cette équipe élargie a également nécessité de trouver de nouveaux bureaux à proximité de ceux de la Rue de Gribeauval. Situés au 10 Avenue du Neuhof, ils seront opérationnels en 2020.

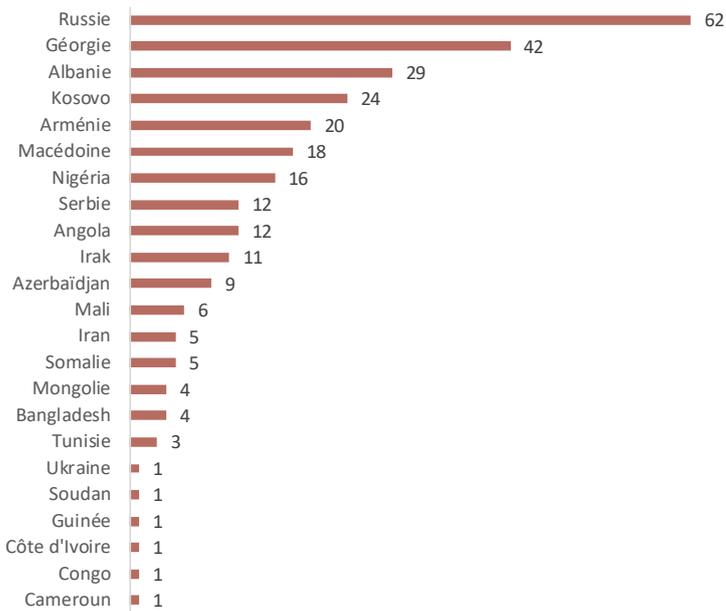
Avec la mutualisation des locaux et des moyens humains de « *l'Action Insertion des Personnes Régularisées* », mais également avec un parc de plus de 100 logements, nous avons privilégié la recherche de locaux techniques fonctionnels afin d'optimiser le travail des agents de maintenance. Depuis le mois de juillet 2019, nous disposons de locaux professionnels modernes dédiés, qui permettent à la fois de mieux gérer la logistique, assurer des travaux de réparation et le parcage des véhicules de maintenance. Ce choix répond aussi de notre volonté de valoriser le travail réalisé par les agents de maintenance au quotidien pour que le public accueilli puisse profiter de logements propres et équipés.

En l'espace de deux années, la configuration de l'HUDA a totalement changé. L'équipe est renforcée, les locaux sont modernes et fonctionnels, et la mutualisation de ces moyens avec ceux de l'Action d'Insertion des Personnes Régularisées permet d'optimiser le travail.

HÉBERGEMENT D'URGENCE DES DEMANDEURS D'ASILE

Chiffres clés 2019

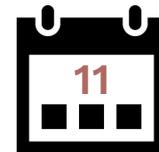
23 nationalités (personnes accueillies)



Taux d'occupation

83,64%

Durée moyenne du séjour des personnes sorties (mois)



Accueillis sur l'année



**3 COUPLES
SANS ENFANTS**



**40 MÉNAGES
AVEC ENFANTS**



20 ISOLÉS



**24 FAMILLES
MONOPARENTALES**



**7 FAMILLES DE
6 PERS. ET +**



**9 PERSONNES
DE +60 ANS**

Total Entrées 2019...

196

... dont **33** procédures Dublin,
51 procédures accélérées,
et **38** entrées demandeurs d'asile.

Total Sorties 2019

117

ACTION D'INSERTION DES PERSONNES RÉGULARISÉES

Chef de service : Dominique VONIÉ

Présentation

L'**Action d'Insertion des Personnes Régularisées** est un dispositif d'accueil et d'hébergement conventionné avec le Service de l'Etat qui accompagne dans leur parcours d'insertion une centaine de personnes étrangères admises au séjour suite à une régularisation préfectorale. Le dispositif propose un accompagnement à des ménages (familles monoparentales, couples, personnes isolées) dont au moins un des membres est bénéficiaire d'un droit au séjour. Les motifs ou les fondements juridiques de la régularisation des personnes sont variables : ils sont souvent liés à l'état de santé de l'adulte ou de l'un des enfants, mais aussi en raison de l'existence de liens personnels et familiaux en France. L'objectif est d'apporter une réponse à ce public en lui proposant une prise en charge adaptée à sa problématique (administrative, sociale, professionnelle et locative).

Activités 2019

Les activités de l'année 2019 ont porté sur 3 grandes thématiques :

- l'élaboration des projets d'accompagnements personnalisés qui visent l'insertion locative et professionnelle ;
- l'accompagnement dans les démarches de renouvellement des titres de séjour, voire du changement de motif auprès des services de la Préfecture du Bas Rhin ;
- l'assimilation du portail SI SIAO pour gérer l'offre d'insertion et les demandes d'accueil.

Perspectives

L'Action d'Insertion des Personnes Régularisées devra diversifier son offre de logements pour répondre au mieux à la demande, notamment celle d'accompagner vers l'insertion locative des familles nombreuses.

Il faudra continuer de porter l'attention sur les publics les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants victimes de violences en leur proposant écoute et orientation vers des partenaires dédiés.

Il faudra également engager la réflexion sur les « nouveaux régularisés » depuis la réforme de la loi asile de 2019, afin de créer les passerelles qui facilitent la transition de leur lieu d'hébergement occupé pendant l'instruction de leur demande et un service comme le nôtre.

ACTION D'INSERTION DES PERSONNES RÉGULARISÉES

Focus

En 2019, le Service **Action d'Insertion des Personnes Régularisées**, désormais installé au 2 Rue de Gribeauval, a poursuivi son accompagnement sur les changements de motifs pour renouveler les cartes de séjour.

Un travail en bonne intelligence avec les services de la Préfecture du Bas Rhin a permis de travailler la transition du motif du séjour, souvent lié à la santé, vers les critères d'appréciation définis dans la circulaire Valls.

Seule une personne n'a pas bénéficié du renouvellement de son titre de séjour. Au total, ce sont près de 40 ménages que nous avons accompagnés. Nous avons procédé à l'accueil de 20 nouveaux ménages et enregistré 15 départs (9 baux glissants et 6 accès directs).

S'il est relativement aisé de capter du logement en bail glissant dès que les personnes disposent des ressources en conséquence, nous observons que les ménages à faible revenu et plus particulièrement les familles monoparentales ont du mal à réunir les garanties pour convaincre les bailleurs de leur attribuer un logement. Les loyers des logements sociaux restent à des niveaux élevés et induisent des taux d'effort rédhibitoires pour des locataires à très bas revenus.

Si, en 2018, nous avons axé notre travail sur l'intégration des codes sociaux pour faciliter l'intégration et l'immersion dans la société française, force est de constater l'émergence d'un phénomène qui prend de l'ampleur en 2019, à savoir l'accueil de femmes et d'enfants victimes de violences et souvent très précarisés.

De manière générale, nous observons que les familles monoparentales sont de plus en plus nombreuses à solliciter une prise en charge via le SIAO (près d'un tiers des ménages accueillis). Deux accueils de femmes avec enfants ont même été réalisés en urgence, le jour même où elles se sont retrouvées à la rue. Si ce n'est pas notre vocation première, cela témoigne de notre capacité à nous adapter rapidement dès lors que nous disposons des logements d'insertion dédiés.

Au-delà des aspects habituels de notre accompagnement vers l'insertion locative et professionnelle, nous avons mis l'accent sur un travail de proximité et de sécurisation en multipliant les visites à domicile, mais aussi de soutien psychologique pour que ces femmes retrouvent de la sérénité et de l'estime de soi.

Du côté de l'insertion professionnelle, nous observons qu'au moins un adulte, de tous les ménages suivis, occupe ou a occupé un emploi en 2019, à l'exception de deux personnes handicapées qui ne peuvent pas accéder au marché du travail. Là encore, les disparités mettent en évidence la vulnérabilité des femmes qui occupent des emplois faiblement ou non qualifiés sur des contrats précaires ou à temps partiel.

L'année 2019 a également correspondu à la mise en œuvre du logiciel SI SIAO. Cette application informatique a été créée pour offrir au SIAO (*Service Intégré d'Accueil et d'Orientation*) et à leurs partenaires un outil de gestion de leurs activités consistant à constituer une « plateforme unique » traitant de l'urgence, de l'insertion et du logement de transition. Cette mise en œuvre a nécessité un temps de familiarisation avec l'outil et de corrections informatiques pour enfin atteindre sa pleine mesure dans le dernier trimestre.

ACTION D'INSERTION DES PERSONNES RÉGULARISÉES

Si cette année 2019 témoigne globalement de la vitalité de l'activité du service, force est de constater que le taux d'occupation est en baisse.

Cela s'explique notamment par un décalage entre les places disponibles dans les logements d'insertion, qui sont pour l'essentiel des F3, et les demandes d'accompagnement de familles plus nombreuses. Il est très compliqué à l'heure actuelle de capter du grand logement et, en dépit de nos recherches, nous n'avons pas toujours pu donner suite aux propositions d'orientations, en dépit de nos démarches de prospection.

Nous avons même dû élaborer une solution originale pour une famille de 2 adultes avec leurs 7 enfants en louant deux logements contigus sur le même palier.

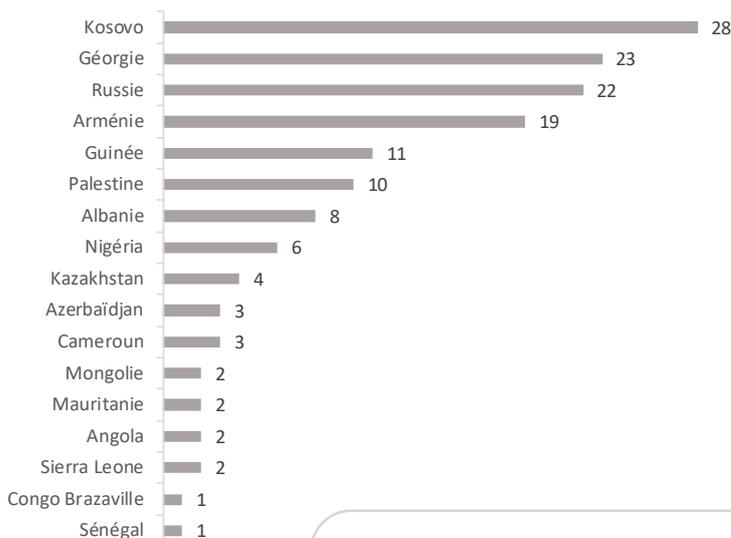
Il est d'ores et déjà prévu de diversifier la taille de nos logements, notamment en faisant des recherches dans le parc privé, de manière à pouvoir répondre au mieux aux demandes émergentes.

Une autre difficulté rencontrée est celle liée aux ressources humaines : l'équipe constituée de trois travailleurs sociaux n'a pas été au complet durant l'année 2019.

Le départ de l'une des salariées vers un autre service de l'association, puis l'absence pour congé maternité d'une deuxième salariée ont constitué une difficulté récurrente, parce qu'il devient compliqué d'attirer et de recruter sur un marché fortement concurrentiel.

Chiffres clés 2019

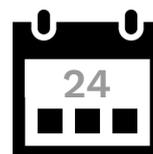
17 nationalités



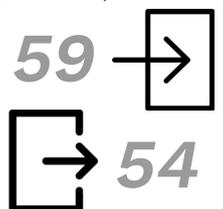
Taux d'occupation

87%

Durée moyenne du séjour des personnes sorties (mois)



Entrées / Sorties



Accueillis sur l'année



CENTRE D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE "LES CÈDRES"

Chefs de service : Rajendra NAECK, Antoine NZONGOLA, Valérie VOLTZ

Présentation

Le **Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile** (CADA) est un établissement agréé pour l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement de **500 personnes**. Les familles ou personnes isolées en demande de protection de la France sont soutenues dans tous les aspects de leur vie quotidienne ainsi que dans leur procédure de demande d'asile. Une équipe pluridisciplinaire (secrétaires, intervenants sociaux, juristes, agents de maintenance, animateurs) assure la bonne réalisation des missions, sous la responsabilité de cadres chefs de service. Les objectifs de travail que nous nous fixons sont de donner aux usagers toutes les **informations** et le **soutien** dans leur **demande d'asile** et leurs **démarches administratives** ; de les **accompagner sur un plan sanitaire et social** mais également de leur apporter le maximum de **connaissances sur leur environnement et les codes sociaux et culturels** en France. Les orientations vers le centre sont décidées par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII).

Activités 2019

L'établissement gère l'entretien et la maintenance de plus de **130 logements**. A chaque entrée et sortie, l'équipement du logement est revu et adapté à la composition familiale par l'équipe de maintenance qui s'est étoffée par la création d'un poste de coordination. Cette année, **371 personnes ont été accueillies** (298 en 2018) et les deux secrétaires ont fait le maximum pour que le suivi administratif des dossiers ainsi que l'accueil physique des personnes soit fait dans les meilleures conditions.

L'augmentation du turn-over est en partie liée à l'accélération des procédures qui répond aux objectifs nationaux d'atteindre des délais de traitement en 6 mois et de la mise en application du Schéma Régional d'Accueil des Demandeurs d'Asile et des Réfugiés pour le Grand Est.

L'équipe sociale a accompagné **10 couples sans enfants, 187 familles et 98 personnes seules** dans toutes leurs démarches administratives, sanitaires et celles liées à leur vie quotidienne. Cette année, **57 nationalités** sont représentées. Une attention particulière a été portée au suivi des enfants et à leur **scolarisation**. L'équipe d'animation a proposé des **cours de 'français langue étrangère'** et de nombreuses activités de groupe dans un objectif de **favoriser l'insertion** des adultes et des enfants dans un environnement très différent de celui de leur pays d'origine. L'acquisition de la langue française, pas toujours facile pour des personnes d'origine étrangère, reste un enjeu majeur ; les professeurs qui proposent des cours s'adaptent en permanence aux niveaux de départ peu homogènes ainsi qu'aux différences culturelles.

Les juristes ont accompagné les personnes dans le cadre de leur procédure en leur proposant une aide pour la constitution de leur dossier et en leur donnant des informations sur leur situation. Cette année, **91 personnes ont obtenu le statut après présentation de leur dossier à l'OFPRA et 37 après un recours** à la Cour Nationale de la demande d'asile.

Confrontées, de plus en plus, à accompagner des personnes ayant subi des tortures ou victimes de traite des êtres humains, les équipes ont été formées à l'identification de ces problématiques. Les partenariats ont été renforcés avec des médecins spécialisés dans l'approche et le traitement des symptômes spécifiques.

CENTRE D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE "LES CÈDRES"

La fluidité du dispositif

Pour maintenir un taux d'occupation de 100%, comme cela a été le cas cette année, il est nécessaire d'exercer un suivi assidu des admissions et des sorties. En effet, chaque mouvement suppose une anticipation, tant dans la préparation du logement que pour un bon accueil de la famille. Le maintien des liens de communication et des échanges d'informations avec les services de l'OFII est également très important. Cette année, on note une augmentation des entrées malgré des délais de sortie rallongés pour le public réfugié en attente de logement (23 % des effectifs en moyenne). La sortie des personnes déboutées de leur demande d'asile reste toujours problématique humainement et peu de solutions et de relais sont trouvés.

La procédure de demande d'asile

L'actualité sur l'asile a été marquée en 2019 par la mise en application de la loi du 10 septembre 2018 : « *Pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie* ». Une des dispositions de la loi permet aux personnes qui ont fui leurs pays, pour trouver une protection en France, de déposer une demande de titre de séjour concomitante à la demande d'asile.

Le décret d'application n°2019-141 du 27 février prévoit que l'information sur le droit au séjour soit faite par l'OFII, dès l'enregistrement au Guichet unique. Une notice d'information relative aux conditions d'admission au séjour en France, à un autre titre que l'asile et aux conséquences de l'absence de demande sur d'autres fondements après le délai prévu, est remise aux personnes par les agents du GUDA. Elle liste 21 motifs dont celui « *d'étranger malade* » qui est le plus sollicité.

Le décret n°2019-151 du 28 février 2019 stipule que les demandes portant sur l'état de santé nécessitant une prise en charge médicale doivent être déposées dans un délai de 3 mois. Quant aux demandes relatives aux autres motifs, elles doivent être déposées dans un délai de 2 mois. Ces délais excluent

toute possibilité de recourir à une demande de régularisation après le rejet de la demande d'asile, sauf circonstance exceptionnelle.

Pour expliquer au mieux et de façon compréhensible ces dispositions avec l'aide de traducteurs, des réunions d'informations collectives ont été organisées. Cette année, presque 41% des personnes ont obtenu une protection pour un taux national de 39% de protections accordées.

Augmentation des vulnérabilités

En 2019, 28 personnes ont introduit une demande d'autorisation au séjour au motif de la santé, qui atteste de l'augmentation des demandeurs d'asile vulnérables. Une majorité d'entre eux est constituée par des personnes atteintes de pathologies lourdes. A ces personnes s'ajoutent les demandeurs d'asile victimes de différents types de violences dans leurs pays d'origine et dans les pays de transit. Parmi eux, seule une minorité a pu obtenir des autorisations provisoires de séjour et bénéficier d'un suivi psychologique ou psychiatrique. Il est à noter que le délai d'obtention d'un rendez-vous auprès des structures de santé spécialisées sur cette question reste très long.

Les situations de personnes victimes de violence dans leur parcours asile sont signalées auprès de l'OFPPRA, mais elles n'ont pas toujours été prises en compte lors de l'examen des dossiers. Cette observation a été remontée à la CNDA et au Haut-Commissariat aux Réfugiés.

L'accompagnement social

L'accueil de ce public très en difficulté que sont les personnes souffrant de pathologies lourdes et les personnes présentant des addictions ou des traumatismes demande une adaptation de l'accompagnement et de nombreux relais partenaires du secteur sanitaire et médical. On note également une augmentation des suivis psychologiques en lien avec les traumatismes de l'exil : 10% des personnes en bénéficient.

CENTRE D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE "LES CÈDRES"

La prise en compte de ces besoins spécifiques a conduit à un changement des pratiques professionnelles avec parfois une adaptation des logements pour optimiser l'accueil, le suivi social global et l'hébergement des personnes.

Les équipes ont identifié, au cours de l'année 2019, des personnes victimes de violences conjugales, familiales, sexuelles, de traite des êtres humains et de discriminations liées au genre. Certaines de ces victimes arrivent à la fin de leur procédure de demande d'asile sans une prise en charge médicale. D'autres ont pu obtenir la délivrance de certificats médicaux circonstanciés qui ont eu un impact positif dans leur procédure de demande d'asile.

La formation intitulée « *TRACKS France* », dispensée par l'association Forum Réfugiés, est un atout qui permet aux membres de l'équipe d'acquérir des outils, des compétences et une méthodologie pour mieux identifier, sensibiliser, accompagner et orienter ces victimes, pour une prise en charge efficace. Des partenariats sont encore à développer avec des structures sanitaires et associatives spécialisées, pour une prise en charge rapide.

L'hébergement

Cette année, le volume de travaux de maintenance et d'entretien des logements a été important. Le poste de coordonnateur a permis de favoriser les échanges entre les intervenants sociaux et l'équipe d'agents de maintenance, ainsi que les relations avec les entreprises extérieures pour un hébergement de qualité.

L'insertion sociale, culturelle et linguistique

Le pôle animation a organisé 222 ateliers socio-éducatifs (844 personnes avec un taux de présence de 85 %) et 70 sorties culturelles (840 personnes avec un taux de présence de 94 %). Cela représente une moyenne de 5 activités par semaine : le football (12 adultes et jeunes adultes), la musique (7 à 8 enfants entre 7 et 12 ans) ou encore l'atelier cirque (10 à 12 enfants entre 7 et 11 ans)... avec un noyau dur de 7 enfants réguliers avec au moins un parent.

1400 heures de cours de 'français langue étrangère' ont été dispensées par les formatrices du CADA, une intervenante de l'association AGIR ABCD et deux bénévoles pour 17 groupes allant de 6 à 16 personnes.

En 2019, le CADA a consolidé les partenariats avec Agir ABCD, la Compagnie 12 – 21 (mise en scène de contes et théâtre), le Centre socioculturel Le GALET, ainsi que l'Association Graine de Cirque, le District d'Alsace pour le football, la Ville de Strasbourg et le service des Sports pour le sport féminin et pour les sport inclusions. Des ateliers les Mots du Clic seront proposés en 2020. Ce jeu de carte vise à élaborer en groupe la critique d'une image. Grâce à un vocabulaire adapté à la pertinence de l'analyse, Les Mots du clic permet de décrypter la construction visuelle. L'équipe de Stimultania a élaboré une extension intégration, répondant aux problématiques de l'accueil et de l'intégration des personnes primo-arrivantes, ce qui correspond tout à fait à notre public.

Perspectives

Plusieurs thématiques sont en cours de réflexion pour 2020 pour apporter une meilleure réponse aux besoins spécifiques des personnes dans un contexte géopolitique et législatif en évolution qui suppose que nous adaptions toujours nos pratiques. L'un des axes de travail concernera les personnes victimes de violence et nous élargirons le réseau de partenaires du secteur de la santé et les modalités de coopération avec les professionnels du sanitaire.

Le développement du pôle insertion socioculturelle et la proposition d'une offre plus transversale et élargie est lui aussi en cours d'étude. Enfin, l'arrivée d'une coordonnatrice sur l'accompagnement social permettra dès janvier de construire au mieux avec les équipes les projets des personnes accueillies.

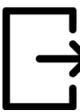
CENTRE D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE "LES CÈDRES"

Chiffres clés 2019

Taux d'occupation

100% 

Entrées / Sorties

371 
 **358**

Solution sortie

Réfugiés (par ménage)

accès direct en logement	en hébergement		solution individuelle
	CIR	autre	
59	31	5	22

Déboutés (par ménage)

retour au pays	solution individuelle	action régul.
6	66	1

Demandeurs d'Asile (par ménage)

retour au pays	solution individuelle	expulsion - référé mesure utile	décès
5	9	1	1

Accueillis sur l'année



17 COUPLES
SANS ENFANTS



121 MÉNAGES
AVEC ENFANTS



158
ISOLÉS



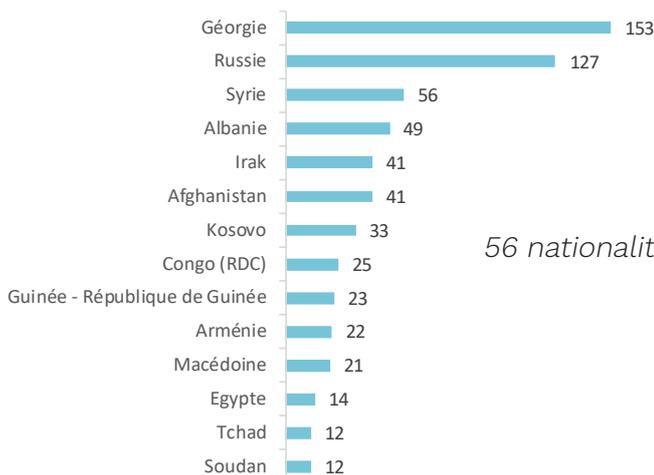
38 FAMILLES
MONOPARENTALES



22 FAMILLES DE
6 PERS. ET +



14 PERSONNES
DE +60 ANS



56 nationalités...

Taux d'obtention global

	Taux d'obtention global
2017	53,28
2018	58,03
2019	40,90

Séjour

Statutaires / PS		Déboutés		DA	
en jours	en mois	en jours	en mois	en jours	en mois
729	24	422	14	212	7

CENTRE D'INSERTION POUR RÉFUGIÉS

Chef de service : Franck RIVET

Présentation

Le **Centre d'Insertion pour Réfugiés (CIR)** est un établissement de type CHRS dédié aux bénéficiaires d'une protection internationale (BPI). En sa qualité d'unique Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) du département, il participe au système d'intégration de ce public.

Les admissions sont réalisées à partir d'orientations adressées par l'OFII territoriale selon une liste de candidats préconisés par le SIAO-67. Au fait des réalités et conscients des besoins des personnes, il héberge et accompagne « les plus vulnérables ».

Doublée en 2018, sa capacité d'accueil de 200 personnes a été portée à 210 personnes en octobre 2019.

L'installation dans de nouveaux locaux à Neudorf a permis un rapprochement avec le réseau associatif et institutionnel environnant.

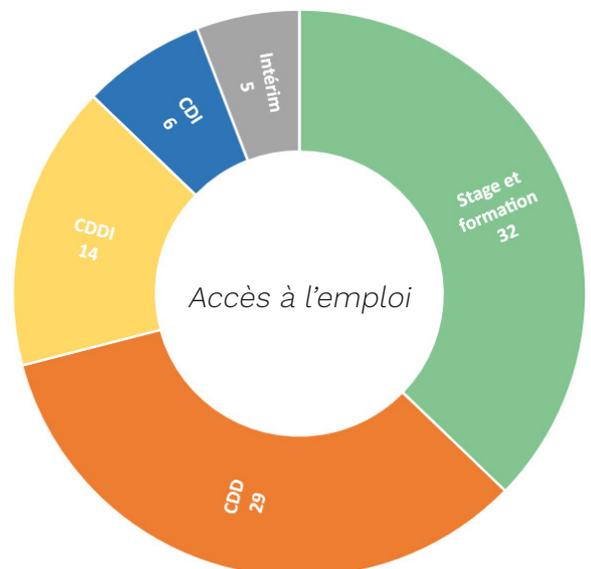
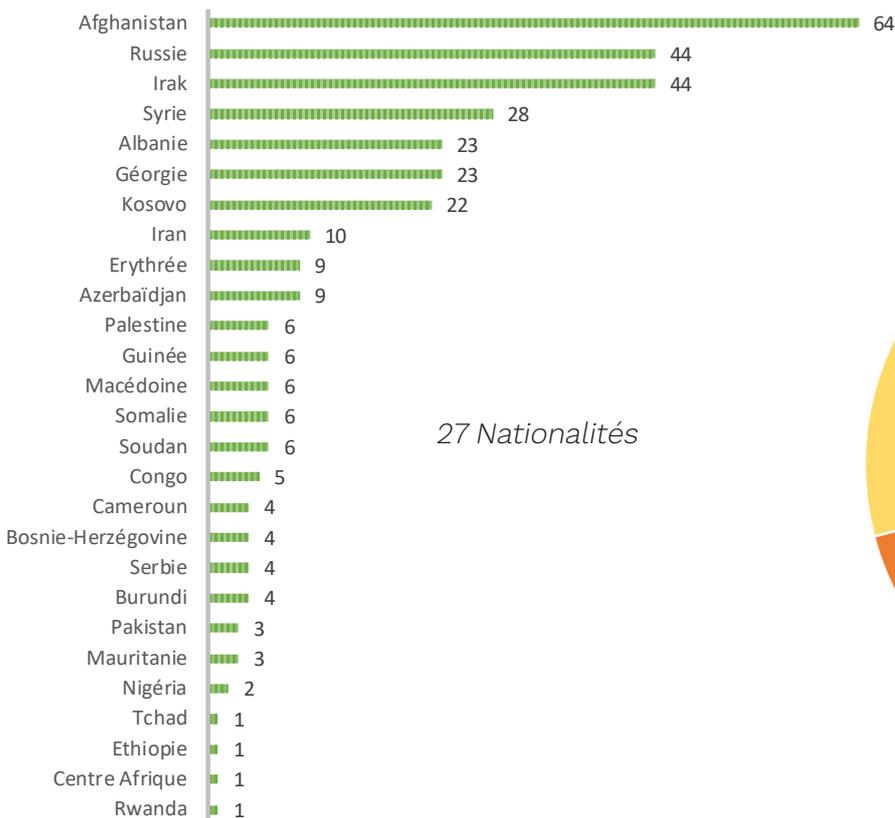
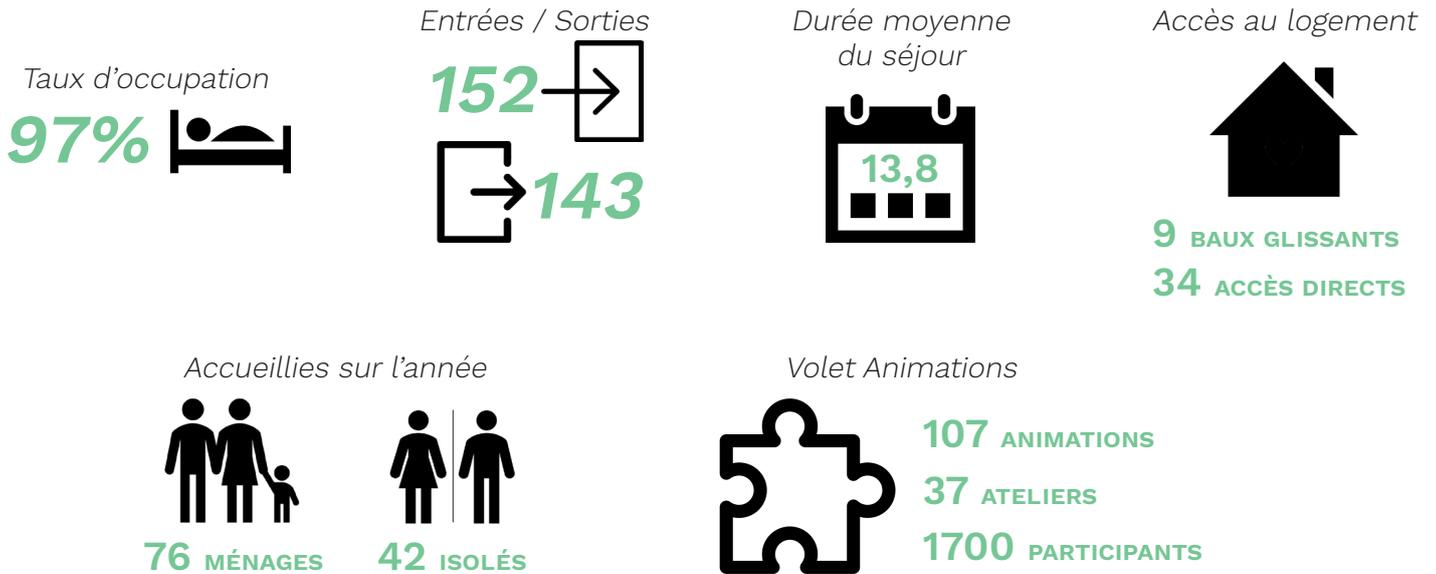
Le déploiement en moyens matériels et humains a été poursuivi en 2019 pour améliorer les prestations offertes aux usagers et les mutualiser avec le dispositif « Hors les Murs ».

L'accent a été porté sur les activités et animation à vocation socioculturelle englobant une dimension artistique, sportive, de loisir afin de favoriser l'immersion dans la société civile, l'ouverture vers l'environnement extérieur.



CENTRE D'INSERTION POUR RÉFUGIÉS

Chiffres clés 2019



CENTRE D'INSERTION POUR RÉFUGIÉS

Activités 2019 : la dynamique d'inclusion

Une offre en FLE modulable

88 personnes (45 hommes - 43 femmes) ont participé à une formation linguistique en 2019. Les sessions de 100 heures réparties sur 12 semaines visent le public soucieux d'aller vers l'emploi en relation avec les conseillères d'insertion professionnelle.

L'offre s'est adaptée aux besoins avec la constitution de 3 groupes de différents niveaux établis à partir de tests d'évaluation dont un d'alphabétisation à visée professionnelle.

La vie des groupes est souvent impactée par un taux d'absentéisme important selon la disponibilité des apprenants, lié à la fragilité de leur situation familiale ou personnelle, mais aussi positivement par leur entrée en formation (parfois linguistique) ou l'accès à l'emploi. Pour les débutants, l'association de bénévoles AGIR ABCD intervient ordinairement 2 fois par semaine.

L'entreprise au centre de l'insertion professionnelle

92 personnes ont été rencontrées en 2019 par les conseillères en insertion professionnelle et 55 personnes ont signé un contrat.

Le CIR s'est attaché en 2019 à créer du partenariat, à rendre davantage visible notre action auprès des acteurs du territoire et du monde de l'entreprise (Entreprise SPIESS, les Etoilés d'Alsace, R-CUA) mais aussi à participer activement à une dynamique née autour de notre public à différents échelons (local, national, associatif, institutionnel). Cette démarche d'ouverture a abouti au recensement des

dispositifs locaux de l'insertion professionnelle adaptés à notre public (ex : PIAL), des initiatives d'entreprises concernées par des besoins en recrutement, une meilleure publicité des compétences de notre public (visites d'entreprises, ateliers collectifs co-construits, parrainages, immersions...).

Une offre en animation ouverte sur l'environnement

L'offre culturelle et de loisirs s'est étoffée en 2019 : 107 animations mobilisant 1 525 personnes (737 adultes - 788 enfants) et 37 ateliers d'informations thématiques (CAF, logement, informatique).

Découverte de la région, de structures culturelles, scientifiques, sportives et de lieux ressources pour les familles (PMI, MGEN, LAEP et centres socioculturels) ont guidé les propositions. Une attention a été portée à l'acquisition du français et à la création de lien social par l'échange avec l'environnement.

Plusieurs partenariats sont déjà bien installés (ARES, Les Petites Cantines, Cinéma STAR...) et d'autres encore en cours de finalisation (Association Bretz'selle, le CSC Montagne Verte, Profession Sports et Loisirs...). Plusieurs grands projets ont également été menés durant l'année: la réalisation d'un film artistique diffusé dans le cadre de la Semaine des Réfugiés 2019 avec la Cie 12:21 et la planification de modules d'arts plastiques, en co-construction avec l'atelier d'artistes Papier Gâchette. La production des participants fera l'objet d'une exposition lors de la Semaine des Réfugiés 2020.

Perspectives

Si l'année 2018 a été celle des transformations majeures, 2019 aura été celle des consolidations et des ajustements nécessaires.

Quantitativement, nos objectifs ont été atteints. 211 réfugiés bénéficiaient d'une prise en charge de qualité par des professionnels investis et compétents, au 31/12/2019.

CENTRE D'INSERTION POUR RÉFUGIÉS

Nous devons poursuivre cet élan en plaçant l'intérêt et les besoins du public au centre des dispositifs et rendre encore plus efficaces nos actions. Deux références principales, l'autonomisation et l'immersion, baliseront les axes de progrès en 2020.

Concrètement, il est prévu :

- l'instauration d'une permanence de proximité régulière pour les familles hébergées à Sélestat ;
- la garantie offerte aux bailleurs de consolider l'autonomie locative pour certains ménages encore fragiles dans le cadre d'une mesure d'accompagnement ;
- l'organisation d'ateliers pratiques encadrés par les agents de maintenance pour améliorer les compétences techniques de ces futurs locataires ;
- l'ouverture de places pour les femmes isolées de plus en plus en demande par la transformation de 2 logements d'insertion en copartagé ;
- l'accélération du relogement des ménages dans le privé ;
- l'implication dans un projet d'habitats solidaires avec inclusion par les arts et la culture.

Focus

Le service maintenance du CIR a connu en 2019 des transformations essentielles, avec le recrutement d'un second agent justifié par le nombre important de logements à entretenir (60) et de familles à déménager. Il s'est doté d'un nouvel espace de stockage et de gestion du matériel dans le quartier de la Klebsau. Afin de maintenir les logements en bon état et accueillir les personnes dans les meilleures conditions, une dizaine de logements ont fait l'objet en 2019 d'une rénovation totale ou partielle.

L'insertion locative dans un contexte territorial sous tension

La tendance en 2019 est à une augmentation globale des attributions. Une des raisons est liée au doublement de la capacité d'accueil lors de l'exercice précédent. L'ensemble des bailleurs ont alors répondu à nos besoins supplémentaires, en proportion de leur patrimoine.

Le nombre d'attributions de logements sociaux reste malgré tout insuffisant, en particulier pour les studios ou T1 et les T5. Cette pénurie

explique les délais de prise en charge en augmentation constante alors que les ménages (personnes isolées et grande familles) sont souvent prêts à devenir locataires.

La majorité des attributions s'effectue en accès direct et la part de baux glissants mériterait d'être amplifiée. L'accès locatif hors Eurométropole s'est concrétisé avec 2 ménages sur Sélestat et 2 sur Haguenau. Ce phénomène, s'il reste encore marginal, demeure significatif au regard des années antérieures. Il s'explique en partie par l'implantation de plusieurs logements d'insertion en dehors de l'EMS favorisant le désir des familles de s'y installer durablement. Les interventions du service hébergement/logement de la DDDCS auprès de nos familles pour leur expliquer le contexte du logement social sur le territoire ont pu y contribuer également. Cette tendance serait à confirmer et à accentuer par la suite.

Une seule famille a pu accéder à un logement dans le secteur privé conventionné en dehors des offres de l'AIVS. Cet axe de recherche sera développé dès 2020 avec la création d'un poste dédié.

CENTRE D'INSERTION POUR RÉFUGIÉS

FOCUS *(suite)*

L'accueil inconditionnel d'un public de plus en plus vulnérable

Le CIR propose aux 210 personnes hébergées un accompagnement global vers l'autonomie dans les démarches administratives et juridiques, un soutien à la parentalité et des actions sur le plan sanitaire.

Il admet prioritairement les personnes les plus vulnérables selon plusieurs critères non cumulatifs (monoparentalité, handicap, isolé de -25 ans ou en procédure de réunification familiale, santé). De fait, il s'agit de ménages de plus en plus fragilisés et affectés dans leurs potentialités d'insertion (pathologies physiques ou psychologiques liées à des parcours de vie ou d'exil rythmés par des ruptures traumatisantes). Pour ce public, l'accès à l'autonomie sociale légitime l'individualisation de l'accompagnement, par principe renforcé, de proximité et balisé autour de la notion de temps. Les délais rallongés de prise en charge s'expliquent souvent par ces vulnérabilités (au même titre que la pénurie de logements sociaux).

La disponibilité matérielle mais surtout psychologique des personnes affecte leur adhésion à un projet et leur mobilisation aux actions proposées. Cela concerne par exemple les familles monoparentales en l'absence de mode de garde, les jeunes de moins de 25 ans dans des parcours professionnels instables, les isolés dans l'attente de l'arrivée incertaine de leur famille en France, toutes les personnes analphabètes parfois en couple démarrant à leur entrée au CIR les 600 heures de cours de FLE prescrits par l'OFII, les parents qui priorisent la gestion de leur situation administrative et/ou le logement à tout désir ou ambition d'inclusion sociale...

Si l'on veut faire un bilan chiffré de l'année 2019, l'établissement a admis 143 personnes pour un taux d'occupation de 97%. Certaines

familles (11 ménages, soit 37 personnes) ont fait l'objet d'une orientation nationale et étaient originaires d'autres départements.

Sur le profil familial, l'on note une augmentation, constatée depuis 2017, des familles monoparentales représentant 27 unités familiales. L'on remarque également une forte proportion d'hommes isolés sur les 43 personnes seules accompagnées (38 hommes pour 5 femmes), 12 hommes avaient moins de 25 ans.

Les démarches sont souvent très longues et semées d'embûches pour faire venir un conjoint ou des enfants et la déception est grande lorsque ce projet de vie n'aboutit pas rapidement. Cette année, au total 34 projets de réunification familiale ont été initiés dont 23 concernaient des hommes isolés, seules 3 familles ont été réunies durant la prise en charge, 3 autres peu après la sortie du dispositif.

Le travail du CIR est fait de rencontres avec des personnes de diversités culturelles et d'origines différentes. En 2019, ce sont 27 nationalités qui se sont croisées ou se sont côtoyées durant l'année. Nous avons constaté une stabilisation du nombre de réfugiés russes, syriens, afghans et irakiens qui restent majoritaires. Une légère augmentation des personnes originaires d'Albanie et de Géorgie et plus de diversité dans les pays pour les personnes originaires d'Afrique subsaharienne. Ces éléments ne reflètent toutefois pas la nature des flux migratoires sur le territoire puisqu'ils concernent des réfugiés orientés en dehors de tout critère de nationalité mais ils peuvent représenter une tendance à mettre en lien avec les chiffres de protection publiés par l'OFPRA.

DISPOSITIF HORS LES MURS

Chef de service : Franck RIVET

Présentation

Le dispositif d'accompagnement des réfugiés « **Hors les Murs** » est une action financée depuis fin 2018 par la Direction Déléguée Départementale de la Cohésion Sociale. L'action bénéficie d'une mutualisation de moyens matériels et humains avec le **Centre d'Insertion pour Réfugiés**.

Ses missions sont d'**accompagner vers l'autonomie locative** 80 ménages bénéficiaires de la protection internationale qui sont soit hébergés en hôtel pendant leur procédure, soit sortant de dispositifs asile.

L'accompagnement proposé par l'équipe, composée de 4 travailleurs sociaux et d'une coordonnatrice, vise à permettre l'ouverture des droits sociaux des ménages accompagnés, à l'acquisition de connaissances du statut de locataire et à la prise en compte de leur nouvel environnement de vie.

Cet accompagnement des ménages s'inscrit comme une étape et un relais vers l'autonomie dans le cadre de leurs démarches d'insertion locative.

Chiffres clés 2019

Taux d'occupation

97,5% 

Durée moyenne
d'accompagnement -
dispositif asile



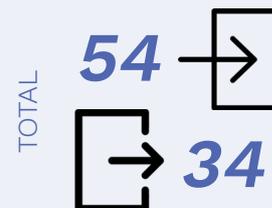
Durée moyenne
d'accompagnement -
dispositif hôtelier



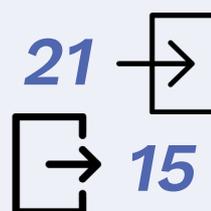
Nombre de ménages accompagnés

	NOMBRE DE MÉNAGES	NOMBRE DE PERSONNES
FAMILLE	34	149
MONOPARENTALE	23	72
FEMME ISOLÉE	10	10
HOMME ISOLÉ	11	11
TOTAL	78	242

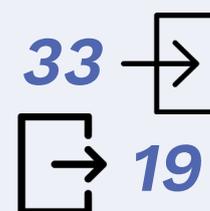
Entrées / Sorties



Dispositif asile



Dispositif hôtelier

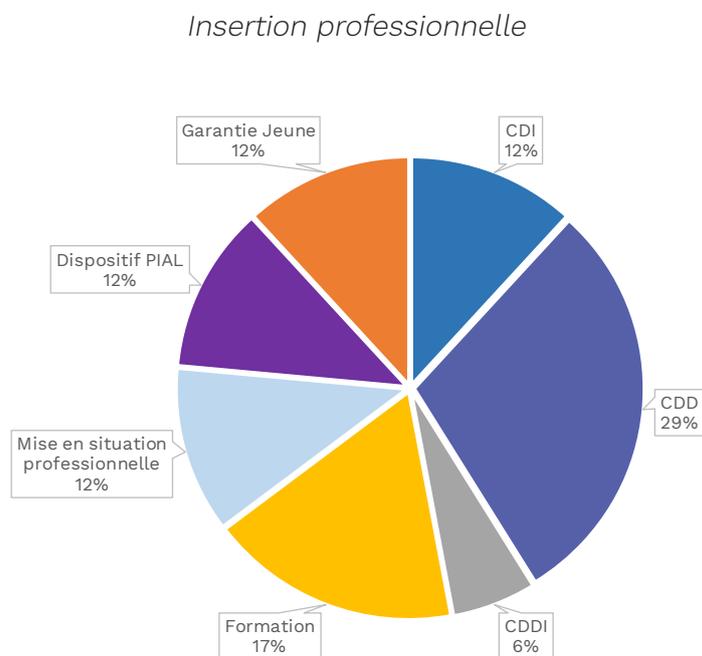
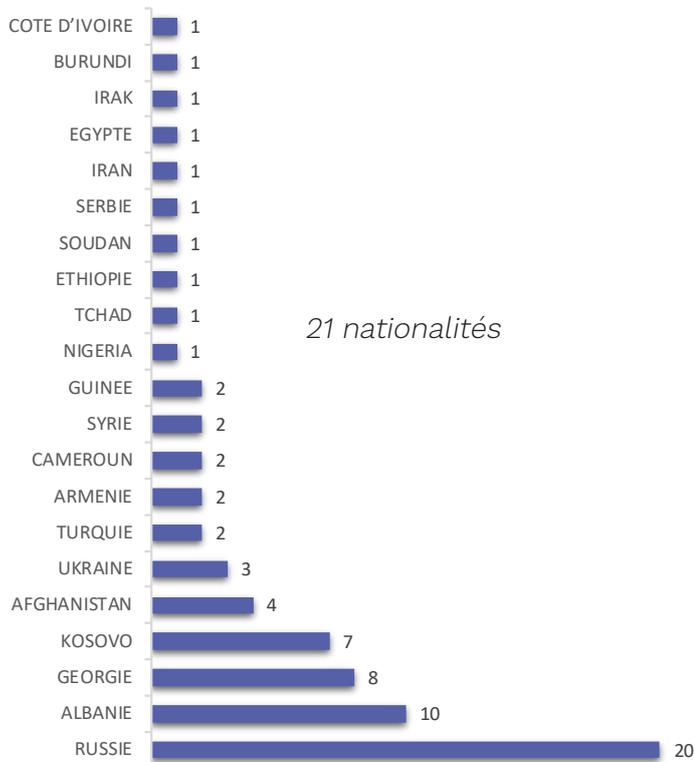


Accès au logement

Studio / T1	Type T2	Type T3	Type T4	Type T5	TOTAL LOGEMENTS
4	7	18	13	5	47

Au total, 47 ménages ont pu obtenir un logement dont 3 situés hors Strasbourg Eurométropole.

DISPOSITIF HORS LES MURS



Activités 2019

UN ACCOMPAGNEMENT À L'ACCÈS LOCATIF

- Les mesures d'accompagnement dans le logement des sortants d'un dispositif asile

Elles concernent les réfugiés ayant obtenu l'attribution d'un logement par un bailleur dans le cadre de l'Accord Collectif Départemental (ACD). La mesure débute à la visite du logement attribué au ménage et l'ayant accepté. Un relais est fait avec la structure d'hébergement en amont. Dès la signature du bail et lors de l'état des lieux, le ménage est accompagné. Le suivi proposé fait l'objet d'une contractualisation sur la base d'un contrat d'engagement.

29 ménages ont bénéficié de la mesure, soit 83 personnes adultes et enfants.

20 mesures d'accompagnements à l'entrée dans le logement ont été mise en œuvre à la suite de l'attribution d'un logement en 2019 dont l'un à Wissembourg et un second à Sélestat.

Studio / T1	Type T2	Type T3	Type T4	Type T5	TOTAL LOGEMENTS
2	6	2	6	4	20

DISPOSITIF HORS LES MURS

- Les mesures d'accompagnement des personnes hébergées dans le dispositif hôtelier

Ces ménages se heurtent à des démarches administratives qu'il leur est difficile d'effectuer par absence d'accompagnement et méconnaissance des démarches à effectuer. La mesure d'accompagnement permet de lever les freins à l'accès locatif rencontrés par les ménages n'ayant pas eu d'accompagnement social spécifique durant la demande de protection et à l'obtention du statut.

Un important travail de mise à jour de la situation administrative et financière et mis en œuvre afin de les amener vers une autonomie locative en tenant également compte de la réalité des délais d'attribution de logement.

La mesure a ainsi permis à 27 ménages hébergés à l'hôtel d'accéder à l'intimité d'un logement autonome en 2019. L'une des attributions a été faite sur la commune de Colmar. Le contexte de tension du parc locatif social sur l'ensemble de l'Eurométropole de Strasbourg allongeant les délais d'attribution, amène des familles à élargir leur périmètre géographique de recherche locative.

Studio / T1	Type T2	Type T3	Type T4	Type T5	TOTAL LOGEMENTS
2	1	16	7	1	27

- Des interventions sociales collectives

Amener les familles accompagnées vers l'autonomie fait partie de nos objectifs principaux afin qu'elles puissent quitter le dispositif en ayant les clés leur permettant de pérenniser leur insertion locative et d'être acteur de leur nouveau statut de locataire.

Des interventions collectives sont mises en place en vue de leur permettre d'appréhender le statut de locataire et d'acquérir de l'autonomie. Ces interventions sont construites et menées par l'équipe éducative au sein des locaux du Centre d'Insertion pour Réfugiés ou dans le logement pédagogique de FACE Alsace. Ainsi, 63 personnes ont participé aux 9 ateliers mis en place. Ces actions seront reconduites et de nouvelles interventions seront organisées tout au long de l'année à venir afin de répondre aux besoins des familles.

UNE MUTUALISATION DES COMPÉTENCES ET DES MOYENS MATÉRIELS DU CIR

L'implantation du dispositif au sein des locaux du Centre d'Insertion pour Réfugiés permet une mutualisation des moyens matériels mais également des compétences des professionnels spécialisés.

- Un accompagnement au projet professionnel

L'insertion professionnelle est un enjeu primordial et une importante demande des personnes. 36 personnes ont bénéficié d'un soutien de la part de la conseillère en insertion professionnelle du Centre d'Insertion pour Réfugiés dans le cadre d'un accès à l'emploi ou de recherche de formation professionnelle. 8 personnes de +25 ans ont pu accéder à une activité professionnelle, dont 2 personnes en CDI, 5 en CDD et une autre en CDDI. 2 personnes ont effectué une Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel de Pôle Emploi leur permettant de consolider leur projet professionnel et d'accéder à un emploi.

DISPOSITIF HORS LES MURS

2 des jeunes de -25 ans ont pu s'inscrire en Formation par le Dispositif du « Parcours d'Intégration par l'Acquisition de la Langue » et 2 autres en Garantie Jeune par la Mission Locale.

Des orientations ont également été effectuées pour permettre à 3 personnes d'accéder à des formations (FLE, IIEF, formation accès à l'emploi).

Sur les 36 personnes, 16 personnes ont concrétisé leur projet grâce à un réel investissement et un dynamisme dans la construction de leur parcours d'insertion professionnelle cohérent et réaliste.

- **Participation aux parcours de cours de Français Langue Etrangère à visée professionnelle**

Les personnes accompagnées sont en grande demande quant à l'apprentissage et à la compréhension de la langue française. Dans l'attente des cours de 'français langue étrangère' de l'OFII ou à leur issue, les personnes sollicitant des cours supplémentaires sont orientées pour un test de niveau afin d'intégrer les sessions de cours dispensées par le professeur de 'français langue étrangère' à visée professionnelle du Centre d'Insertion pour Réfugiés. 36 personnes accompagnées ont participé à des parcours trimestriels de 100 heures d'apprentissage de la langue au cours de l'année.

L'évolution de l'expression et la compréhension a été observée tout au long de l'accompagnement.

- **Participation aux activités culturelles et de loisirs**

L'accès à la culture et aux loisirs est un élément incontournable pour une insertion durable des ménages accompagnés dans leur environnement géographique et permet de créer du lien social. 22 ménages ont participé aux activités culturelles proposées. 16 ménages ont participé aux ateliers de découverte culturelle et de loisirs, soit 73 personnes adultes et enfants. 11 personnes ont participé aux ateliers socio éducatifs en vue d'acquérir des connaissances et de l'autonomie.

Perspectives

En fin d'année, un élargissement des critères d'admission a été possible aux ménages dont la situation a été examinée en Commission Dalo, de même pour certains ménages sortant du Centre d'Insertion pour Réfugiés dont le parcours locatif n'est pas sécurisé ou encore des familles se trouvant en sur-occupation en raison d'une réunification familiale.

D'autres publics pourraient être concernés en 2020, notamment les ménages sortant de dispositifs de droit commun non spécialisés dans l'accompagnement de réfugiés, les bénéficiaires de l'accompagnement par la Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile.

Au terme de cette année d'exercice, nous constatons que les bailleurs sociaux du territoire ont aujourd'hui une réelle connaissance de la mesure d'accompagnement et une visibilité de notre dispositif. Sa mise en œuvre sécurise l'attribution locative et consolide le parcours locatif. Dans le cadre d'un partenariat de qualité avec les bailleurs, ces derniers peuvent également nous interpeler s'ils se trouvent confrontés à des difficultés avec les obligations d'un locataire.

DISPOSITIF HORS LES MURS

Focus

Découverte et visite du Haut Koenigsbourg

La majeure partie des réfugiés n'avaient jamais eu l'occasion de sortir de la ville de Strasbourg pour visiter et explorer la région. Nous avons organisé une journée afin de découvrir le Château du Haut Koenigsbourg pour partager un moment convivial entre adultes et enfants. Malgré le vent et la pluie, des guides ont su faire vivre ce château surplombant la plaine et raconter le mode de vie des personnes y ayant vécu par des explications adaptées aux personnes maîtrisant peu le français. 34 personnes ont participé à cette visite culturelle du patrimoine historique de la région.



REVUE DE PRESSE

REVUE DE PRESSE

- p. 73 DNA du 13/01/2019**
Foyer Notre Dame : cap vers le centenaire
- p. 74 Communiqué de presse du 25/01/2019**
L'Association Foyer Notre Dame s'indigne des inscriptions racistes et antisémites découvertes sur les murs du Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) « Les Cèdres ».
- p. 75 DNA du 26/01/2019**
Des tags antisémites découverts à Cronembourg
- p. 76 Communiqué de presse du 11/02/2019**
L'Association Foyer Notre Dame rend hommage à Tomi Ungerer.
- p. 77 DNA du 21/02/2019**
Des campements à répétition
- p. 78 20 Minutes du 20/03/2019**
Solidarité : une famille partage son quotidien avec un jeune migrant
- p. 78 Tout le Bas-Rhin du 04/04/2019**
Recherche famille solidaire
- p. 80 DNA du 30/05/2019**
Mieux se coordonner pour mieux se protéger
- p. 81 DNA du 31/05/2019**
Tournée vers l'avenir
- p. 81 DNA du 03/07/2019**
Avis de décès du Père MORITZ
- p. 82 DNA du 09/06/2019**
Une semaine des réfugiés pour échanger et changer les regards
- p. 83 DNA du 15/06/2019**
Les réfugiés en cuisine pour faire découvrir leurs saveurs exotiques
- p. 84 Strasbourg.eu du 14/09/2019**
Aménagement de la placette de la rue des échasses
- p. 85 DNA du 15/09/2019**
Quels aménagements (ou pas) de la rue des échasses ?
- p. 86 DNA du 31/10/2019**
Avis de décès de Catherine JACQUOT
- p. 86 Cathédrale Notre Dame du 10/11/2019**
Adieu à Catherine JACQUOT
- p. 87 DNA du 06/12/2019**
Un partenariat innovant au Foyer Notre Dame
- p. 88 L'Alsace du 14/12/2019**
Famille d'accueil et mineur réfugié

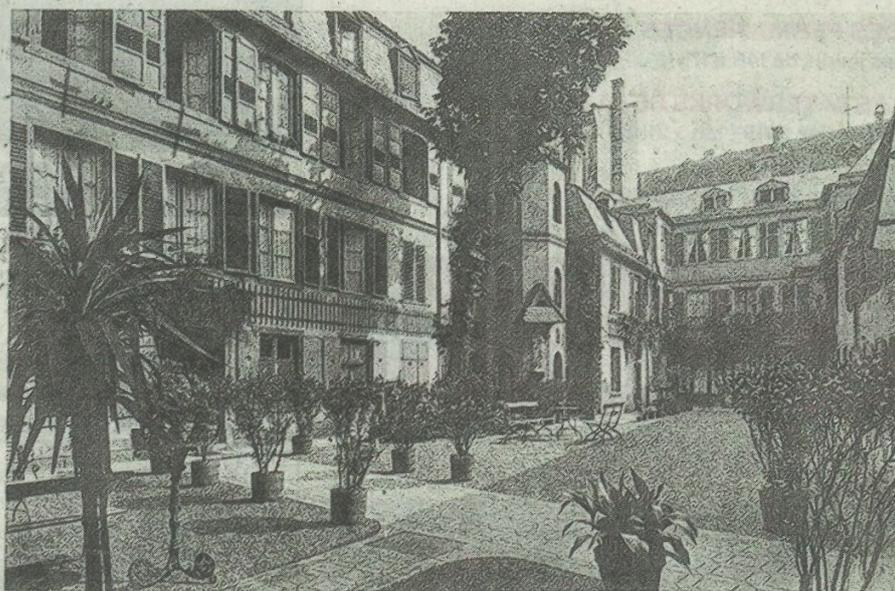
STRASBOURG Solidarité

Foyer Notre-Dame : cap vers le centenaire

Au terme d'une année 2018 jalonnée de plusieurs évolutions majeures, l'association Foyer Notre-Dame a établi une feuille de route qui la conduira jusqu'à son centenaire en 2023.

L'inauguration de la Résidence Tomi Ungerer à Hautepierre en présence de nombreuses personnalités a précédé deux moments marquants : la fête du Pôle jeunesse et la Semaine des réfugiés. Ces deux événements ont permis de mieux faire connaître les publics accompagnés par l'association. Celle-ci compte aujourd'hui près de 130 salariés, 11,5 M€ de budget et pas moins de 12 établissements et services, répartis en deux grands pôles d'activité : la jeunesse et la demande d'asile.

Acteur majeur de la demande d'asile et de l'accompagnement des réfugiés



Le « Marienstift » au début du XX^e siècle. DR

Le Pôle asile-réfugiés fait de l'association un acteur majeur et reconnu de la demande d'asile et de l'accompagnement des réfugiés sur le territoire. La qualité de son accompagnement est unanimement reconnue et inspire la confiance de ses partenaires. Depuis le 1^{er} janvier, l'association strasbourgeoise est, par exemple, le chef de file de l'ensemble des plateformes d'accueil de demandeurs d'asile du Grand Est. Parallèlement, les actions menées au quotidien par le Pôle jeunesse sont autant de jalons posés pour construire l'avenir des jeunes accompagnés. Tout comme au Pôle asile-réfugiés, l'avenir doit permettre au Pôle jeunesse de se stabiliser et de faire valoir la singularité et l'efficacité d'un accompagnement souvent plébiscité.

À cet égard, un prix national prestigieux a été remis il y a quelques semaines au Réseau d'accueil solidaire, qui permet l'accueil de mineurs migrants dans des familles bas-rhinoises bénévoles. Par ailleurs, le conseil d'administration présidé par Antoine Breining travaille, avec le nouveau directeur général Arnaud Fritsch, qui succède à Corinne Bartier, de manière à préserver l'indépendance de l'association, qui se doit de consolider et compléter ses actions. Le projet majeur des prochaines années concernera la rénovation de l'immeuble de 1750 m², propriété de l'association depuis près d'un siècle et situé au 3, rue des Échasses. Il abrite actuellement une résidence jeunes, plusieurs services, un restaur-

ant et le siège social de l'association. À court terme, l'association souhaite encore s'ouvrir davantage sur son environnement et se faire connaître. Elle n'alimente pas directement le débat politique mais veut être en capacité de sensibiliser le grand public, avec d'autres acteurs associatifs, afin de déconstruire des préjugés récurrents. Elle tente également de participer activement à l'élaboration et à l'amélioration des politiques publiques. Enfin, l'association lance un appel aux propriétaires publics et privés sur l'ensemble du département. Les équipes sont à la recherche de logements de toute taille pour héberger les publics accompagnés. L'association est garante du paiement du loyer, de la tenue et de la restitution du logement. L'accom-

pannement des personnes dans le logement est effectué chaque semaine à domicile par des professionnels. Les prochaines années vont conduire l'association à s'ancrer dans un développement humain, cohérent et stratégique, en adéquation avec ses valeurs historiques qui sont l'accueil, le respect et la solidarité. Ce cap répond à une ambition partagée par de nombreux acteurs associatifs : œuvrer au quotidien pour accompagner et accueillir dignement les plus fragiles.

► Contact Association Foyer Notre Dame :
siege@foyernotredame.org/03 88 22 70 90/
Facebook @afnd67/
www.foyernotredame.org ■



COMMUNIQUE DE PRESSE
ASSOCIATION FOYER NOTRE DAME

L'Association Foyer Notre Dame s'indigne des inscriptions racistes et antisémites découvertes sur les murs du Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) « Les Cèdres ».

Ce vendredi 25 janvier 2019 les salariés du CADA « Les Cèdres », situé Rue Jacob Mayer à Cronenbourg, ont découvert avec stupeur et effroi des inscriptions racistes et antisémites sur les murs de l'établissement.

Ces faits inqualifiables ont profondément choqué les équipes et les personnes accueillies tout au long de la matinée. En effet les locaux situés Rue Jacob Mayer abritent les bureaux administratifs et les salles d'animations de l'établissement. L'hébergement est assuré en logements diffus sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole.

L'incompréhension était également de mise au vu de la parfaite implantation de l'établissement au sein du quartier.

Les missions du CADA se concentrent autour de l'accueil, de l'accompagnement et de l'hébergement des demandeurs d'asile.

Les demandeurs d'asile sont des personnes étrangères, en famille ou isolées, craignant d'être persécutées dans leur pays d'origine et sollicitant la protection de la France au titre de l'asile. Leurs parcours et leur vulnérabilité imposent bienveillance et compréhension, notamment au regard de notre histoire récente et des déplacements forcés de populations que l'Europe a pu connaître au milieu du siècle dernier.

L'Association Foyer Notre Dame est engagée depuis 1975 dans l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés et œuvre au quotidien à travers ses valeurs humanistes que sont Accueil, Respect, Solidarité.

En soutien des professionnels et des usagers, l'Association condamne fermement ces actes odieux aux relents racistes et antisémites extrêmement choquants.

L'Association s'inquiète également du climat actuel régnant autour des questions de migrations et de la résurgence de discours haineux. Il y a quelques semaines la Résidence Saint Charles de la Fondation Vincent de Paul avait été visée de la même manière à Schiltigheim, tous comme des bâtiments publics dans plusieurs communes du département.

Les structures associatives voisines du CADA « Les Cèdres » (ADOMA, RETRAVAILLER ALSACE et FRANCE HORIZON) font également part de leur solidarité et de leur indignation.

Ces actes nous confirment dans notre engagement et renforcent nos convictions pour œuvrer au quotidien à l'accompagnement et à l'accueil digne des plus fragiles.

Contact Presse :

Arnaud FRITSCH - Directeur général Association Foyer Notre Dame
07 67 50 18 20

FAITS DIVERS-JUSTICE

DNA

» SAMEDI 26 JANVIER 2019

STRASBOURG Centre d'accueil et de demandeurs d'asile

Des tags antisémites découverts à Cronenbourg

Des tags antisémites ont été découverts vendredi matin sur les murs de l'immeuble du Foyer Notre-Dame à Cronenbourg.

C'est dans la matinée que les habitants de la rue Jacob-Mayer à Cronenbourg ont découvert les tags antisémites et les croix gammées apparus dans la nuit. Deux façades et la porte de l'immeuble abritant le centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) du Foyer Notre-Dame et de la société Adoma, à proximité des locaux de l'association France Horizon, ont été vandalisées. « Je trouve ça terrible, ça dégrade l'espace commun et c'est honteux », confie une habitante du quartier. L'association Foyer Notre-Dame a fermement condamné ces actes. Les équipes et les personnes accueillies se sont dites choquées par ces inscriptions, d'autant plus « au vu de la parfaite implantation de l'établissement au sein du quartier ». La société Adoma a qualifié ces actes d'« inqualifiables et donnant une image déplorable d'habitants du pays des droits de l'homme ». Les forces de l'ordre étaient sur place en début de matinée pour commencer l'enquête, selon les habitants de l'immeuble. Les tags devaient être effacés au cours de la

journée. Dans la soirée, aucune plainte n'avait encore été déposée.

Soutiens politiques

« Je voudrais témoigner de toute ma solidarité envers ces structures d'accueil et d'hébergement en direction des populations migrantes et des personnes en situation d'exclusion », a déclaré le maire de

Strasbourg Roland Ries. Il a exprimé son désir de faire la lumière sur cet « acte odieux et révoltant » et assuré que les services de la ville étaient déjà à l'œuvre pour nettoyer ces différentes inscriptions. L'adjoint de quartier Serge Oehler s'est rendu sur place afin de soutenir les salariés de l'association. « Cet acte odieux qui ne peut que susciter

l'indignation n'a pas sa place dans notre pays », a déclaré le député du Bas-Rhin Bruno Studer. Le président de l'Eurométropole de Strasbourg Robert Herrmann a appelé à « une vigilance républicaine de tous les instants et une condamnation, autant morale, politique que judiciaire, sans équivoque ». ■

Juliette MARIAGE

UNE VAGUE D'ACTES RACISTES ET ANTISÉMITES

- Le 18 janvier 2019, une croix gammée et une inscription visant les migrants sont découvertes sur la façade de la mairie d'Eichhoffen.
- Le 10 janvier 2019, les murs de la permanence du député (LREM) Bruno Studer à Schiltigheim sont retrouvés recouverts d'inscriptions racistes, antisémites et homophobes.
- Le 11 décembre 2018, c'est le cimetière juif de Herrlisheim qui est pris pour cible. 37 stèles et le monument des martyrs de la Shoah sont recouverts de croix gammées.
- Le 28 novembre 2018, des inscriptions à caractère raciste et antisémite sont découvertes sur les murs de la résidence sociale Saint-Charles à Schiltigheim.
- Le 9 novembre 2018, c'est la maison du maire de Brumath, Etienne Wolf, vice-président du conseil départemental du Bas-Rhin, qui est visée : des inscriptions haineuses contre les élus et les migrants, accompagnées d'une croix gammée.
- Le 4 novembre 2018, des inscriptions racistes et des croix gammées sont découverts sur les mairies de Bremmelbach et Langensoultzbach.
- Le 27 octobre 2018, c'est le tour de la mairie d'Obersteinbach.
- Le 13 octobre 2018 au matin, des tags racistes et antisémites sont découverts sur les murs de la mairie de Zoebersdorf.
- Le 5 juillet 2018, des tags racistes, visant les migrants qu'accueille la commune, apparaissent sur les murs de l'école-mairie de Thal-Marmoutier. On en retrouve aussi sur les murs de l'école de Haegen.



COMMUNIQUE DE PRESSE
ASSOCIATION FOYER NOTRE DAME

L'Association Foyer Notre Dame rend hommage à Tomi Ungerer.

C'est avec une profonde émotion et une grande tristesse que l'Association Foyer Notre Dame a appris le décès de Tomi Ungerer.

Ses valeurs humanistes et progressistes rejoignent pleinement celles défendues par l'association.

L'Artiste et l'Homme occuperont toujours une place particulière au sein de l'association. En effet c'est avec spontanéité et un très grand enthousiasme, qu'il avait récemment parrainé et donné son nom à notre dernière Résidence Jeunes, située à HautePierre.

Après en avoir visité le chantier à l'automne 2017, il s'apprêtait à rencontrer les jeunes résidents au courant de l'année 2019, pour échanger avec eux et partager son expérience.

Son nom marquera tous les jeunes qui passeront une partie de leur vie à la Résidence Tomi Ungerer, afin de consolider leurs projets d'avenir et leur autonomie.

Nous n'oublierons jamais sa générosité et son grand intérêt pour la jeunesse.
Toutes nos pensées accompagnent ses proches.

Contact Presse :

Arnaud FRITSCH - Directeur général Association Foyer Notre Dame

07 67 50 18 20

Campements à répétition

En seize mois, la préfecture du Bas-Rhin a dû évacuer huit camps de migrants qui s'étaient formés à Strasbourg, entre la gare, la Petite France, Cronembourg et le Neuhof. Pourquoi le phénomène se reproduit-il ? Décryptage en cinq points.

1. Strasbourg attire particulièrement

Avec 9,6 % des demandes d'asile en France, le Grand Est se classe au troisième rang des régions d'accueil, juste derrière Auvergne-Rhône-Alpes, mais loin cependant derrière l'Île-de-France. À l'intérieur du Grand Est, le guichet de Strasbourg absorbe 30 % des demandes régionales, derrière Metz mais largement devant Colmar et Châlons-en-Champagne.

Pourquoi Strasbourg attire-t-il particulièrement ? « De par l'histoire de la ville, sa position géographique, sa position de capitale européenne », suppose Yves Séguy, le secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin. « Certains pensent que c'est plus facile d'obtenir gain de cause à Strasbourg qu'ailleurs. » D'autres murmurent que le travail y est bien fait, et les associations particulièrement impliquées.

2. Les arrivées augmentent

Depuis quatre ans, la demande d'asile a doublé dans le Bas-Rhin – augmentation que l'on retrouve partout. « C'est un phénomène qui est en réalité mondial », rappelle Yves Séguy. De 1 800 demandeurs accueillis par la plateforme d'accueil, la Pada, en 2014 à Strasbourg, on est passé à 3 000 en 2016 et 4 000 en 2018.

Les deux tiers des personnes hébergées dans le département trouvent un abri dans l'Eurométropole de Strasbourg, en Cada et surtout en Huda.



Rue des Canonniers, au Neuhof, en octobre 2018. PHOTO ARCHIVES DNA - LAURENT REA

3. Les places augmentent, mais pas assez

Le calcul est simple : les demandeurs se sont multipliés par deux en quatre ans, pendant que les places d'hébergement du Bas-Rhin se sont multipliées par 1,5. Au total, les deux principaux types d'hébergement cumulés sont passés de 6 000 à 9 000 lits.

En détail, le département réserve aujourd'hui 3 106 places à l'hébergement spécifique de la demande d'asi-

le. Hors dispositif hôtelier et plan hiver, l'État finance encore 5 795 places d'hébergement d'urgence inconditionnel, qu'on appelle aussi « de droit commun ». Mais elles ne bénéficient pas seulement aux migrants, dont le manque d'accueil spécifique embolise tout le système.

L'Ofii fait aussi jouer la solidarité en envoyant des gens dans des départements moins sous pression. Mais au niveau national, la Cimade, dans un état des lieux publié en janvier, estime que « malgré la création massive de places, le dispositif d'accueil n'héberge que la moitié des personnes ».

4. Raccourcir les délais, c'est compliqué

On ne peut pas comparer simplement les 4 051 personnes arrivées en 2018 dans le Bas-Rhin avec les 3 106 places dévolues, puisqu'il s'agit d'un flux. Mais pour héberger plus de monde, l'une des solutions de l'État, c'est de raccourcir les délais de procédure, en mettant plus de moyens humains pour traiter les demandes. Quatre guichets ouvrent désormais tous les jours au Guda de Strasbourg.

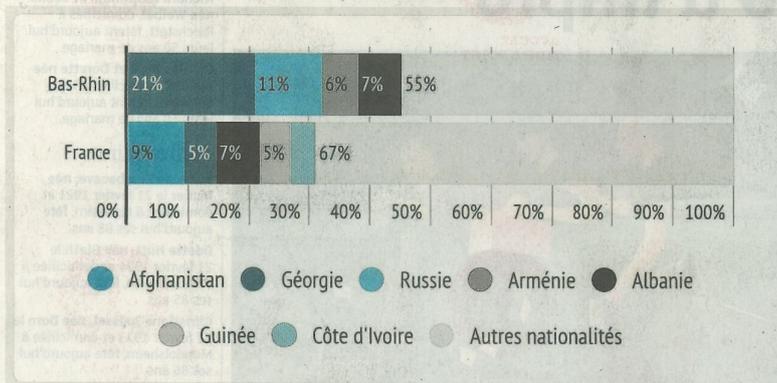
En 2017, l'Ofpra a diminué de 38 % le nombre de demandes en instance en France. La loi Asile entrée en vigueur en janvier réduira aussi les durées de séjour. « Plus de 80 % des décisions du préfet de Strasbourg font l'objet d'un recours », signale Yves Séguy.

5. La peur de créer un « appel d'air »

Mais pourquoi, finalement, ne pas créer autant de places que nécessaire pour examiner toutes les demandes ? « L'État est plus que pressenti », défend Yves Séguy, « et c'est notre argent à tous ». « On gère au fur et à mesure pour éviter l'appel d'air. On vidait les tentes, mais quelques jours après, elles étaient de nouveau occupées, témoigne-t-il. On ne veut pas que notre bonne volonté soit une manière d'accélérer le phénomène. On arrive rarement rue des Canonniers ou quai de Malte quand on vient de Géorgie ou de Russie. » Ses services travaillent pour identifier d'éventuelles filières. ■

Charlotte DORN

Des familles du Caucase et des Balkans



Sources : préfecture du Bas-Rhin et Ofpra. INFOGRAPHIE DNA - CÉLINE ROUSSEAU

Strasbourg et le Grand Est attirent un public migrant différent du reste de la France : très familial, en provenance de l'Est et pas toujours en bonne santé.

■ **EN PROVENANCE DE L'EST.** « Ici, les gens arrivent de l'Est de l'Europe, des Balkans et du Caucase », retrace Yves Séguy, le secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin. Pour lui, le département doit en partie cette « migration économique » à la politique de libéralisation des visas. Derniers concernés depuis 2017, les Géorgiens sont exemptés de visa pour séjourner moins de trois

mois dans l'espace Schengen. Et c'est aussi la première nationalité des demandeurs d'asile passés par le guichet de Strasbourg en 2018 (21 %), suivie par la Russie (11 %), l'Albanie (7 %) et l'Arménie (6 %). Un tableau bien différent des provenances au niveau national, où l'on trouve en premier lieu l'Afghanistan, puis l'Albanie et la Géorgie, mais aussi la Guinée et la Côte d'Ivoire (source Ofpra).

■ **À DOMINANTE FAMILIALE.** Le Grand Est est aussi la région de France qui accueille la plus grande proportion de familles : selon l'Ofii, elles forment 68,2 % des demandes en 2017, quand la région parisienne enregistre une majori-

té de demandes isolées. « Et ce sont des grandes familles », précise Yves Séguy. Cela peut compliquer l'accueil et l'hébergement.

■ **DES PROBLÈMES DE SANTÉ.** Régulièrement, explique le secrétaire général de la préfecture, les étrangers qui arrivent « sont dans des situations physiques difficiles, voire gravement malades ». En 2017, environ 13 % des premières demandes ont été faites dans le Bas-Rhin au titre de la santé. De janvier à août 2018, après Paris et la Seine-Saint-Denis, Strasbourg est le guichet départemental concentrant le plus de dossiers de titres de séjour étrangers malades,

demandeurs d'asile ou non. Après un refus de l'Ofpra et un rejet de recours, la personne peut présenter sa demande à l'Ofii, qui statue sur la gravité de la pathologie et la possibilité de soins dans le pays d'origine. L'autorisation de séjour éventuellement obtenue n'est que provisoire, le temps de se soigner. « L'État les prend en charge, les Hôpitaux universitaires de Strasbourg consentent un effort pour ce public : ça fait partie de la grandeur d'un pays civilisé comme le nôtre », assure Yves Séguy.

■ **PROCÉDURES ACCÉLÉRÉES.** À Strasbourg, le flux le plus important de demandeurs d'asile provient de pays classés comme « sûrs » par l'Ofpra. « Il est assez peu probable qu'ils obtiennent le statut de réfugié », commente le secrétaire général. Leur demande se fait en procédure accélérée – elle représente près de la moitié des dossiers 2017 du Grand Est, et la plus forte proportion nationale.

Un tiers des demandeurs du Grand Est relèvent de la procédure dite de Dublin, qui transfère l'arrivant vers un autre pays de l'Union européenne (ou l'un des quatre pays associés : Islande, Suisse, Liechtenstein et Norvège) s'il a d'abord enregistré une demande sur l'un de ces territoires. Depuis octobre dernier, c'est la préfecture du Bas-Rhin qui traite les dossiers des dix départements de la région dans le nouveau pôle régional « Dublin ».

Enfin, seuls 17,8 % des migrants du Grand Est suivent la procédure normale de demande d'asile. ■

Lexique

- **Cada** : centre d'accueil pour demandeurs d'asile, destiné aux arrivants en procédure normale ou aux personnes les plus vulnérables parmi celles en procédure accélérée.
- **Huda** : hébergement d'urgence des demandeurs d'asile, destiné aux personnes en procédure accélérée ou dite de Dublin. Le Grand Est offre le plus de places de Huda en France.
- **Guda** : guichet unique pour demandeurs d'asile, qui réunit depuis novembre 2015 à la préfecture de Strasbourg les services du Département et de l'Ofii.
- **Pada** : plateforme d'accueil des demandeurs d'asile, premier passage avant le rendez-vous à la préfecture, géré à Strasbourg par l'association Foyer Notre-Dame.
- **Ofii** : Office français de l'immigration et de l'intégration, qui pilote la politique de l'asile dans le département avec la direction des migrations et de l'intégration et la direction de la cohésion sociale.
- **Ofpra** : Office français de protection des réfugiés et des apatrides, qui examine les demandes d'asile au niveau national.

À LIRE AUSSI

Retrouvez notre dossier interactif complet sur www.dna.fr

GRAND STRASBOURG

3
Mercredi 20 mars 2019

«Une aventure humaine très riche»

Entraide Rencontre avec la famille d'Ariane, une enseignante qui a fait le choix d'accueillir bénévolement un enfant migrant de 13 ans

Les assiettes virevoltent, la table est rapidement mise, le tout dans un joyeux tumulte. C'est la pause midi et les ados de la maison, comme dans toutes les familles, se dépêchent avant de reprendre le chemin de l'école. Et cette vie, ce confort, ce n'est pas anodin pour Abdul, un ado migrant de 13 ans, accueilli bénévolement chez Ariane à Schiltigheim, près de Strasbourg.

Maman de deux garçons, elle est une des premières à avoir répondu au projet Réseau d'accueil solidaire, un engagement politique, associatif et citoyen né en juin 2017, après un appel à projets du Conseil départemental du Bas-Rhin. Ce dispositif permet en effet à des mineurs non accompagnés (MNA), de moins de 16 ans, de se reconstruire dans des familles. Les enfants, confiés au département, sont

pris en charge par l'association Foyer Notre Dame avant d'être accueillis par des familles bas-rhinoises.

Dans la plus grande décontraction, la petite famille monoparentale d'Ariane est organisée et les choses vont bon train. Adam, 12 ans, les cheveux longs comme ceux d'un surfeur, embarque à table un bouquin. Son frère de 11 ans, Abel, n'est pas là, mais c'est tout comme. A ses côtés, toujours prêt à lui donner un coup de main, «comme un grand frère», Abdul, originaire du Pakistan.

«Un échange mutuel»

Entre les garçons de la maison, c'est rires et complicité. Arrivé seul en France en mars 2017, Abdul a été placé un temps dans un foyer collectif. «Mais ça ne s'est pas très bien passé», confie le jeune garçon, d'autant plus qu'il ne



G. Varela / 20 Minutes

La petite famille monoparentale d'Ariane est bien organisée au quotidien.

parlait pas un mot de français. « Ici, c'est de l'accueil sur mesure, sourit Ariane. Il a d'énormes capacités, c'est un enfant très gentil, intelligent, qui s'intéresse à tout. »

Enseignante, doctorante, passionnée de sport, la jeune femme a un programme chargé, mais peu importe. Du temps, elle en trouve. « J'ai pris ma décision seule, je voulais mettre en pratique mes convictions sur l'accueil des migrants. Matériellement, c'était possible, on lui a aménagé une chambre. Après, on s'est lancé. Si on se pose trop de questions auxquelles on n'a pas de réponse, on ne se lancera jamais. C'est tout simple. »

Depuis, «c'est une aventure humaine très riche», ajoute la jeune femme. Les conversations élargissent l'horizon de la petite famille. «C'est un échange mutuel. C'était intéressant de parler avec lui des femmes. Il n'avait pas l'habitude de les voir en jean, à vélo, qui travaillent.»

Scolarisé en 4^e à Schiltigheim, le jeune Abdul s'est fait des copains, a un correspondant en Allemagne, fait des voyages scolaires... Il parle à présent très bien le français. En sécurité, avec une vie comme tous les autres ados de son âge, Abdul confie avoir maintenant un autre rêve : devenir professeur d'anglais. **Gilles Varela**

20 minutes
GRAND STRASBOURG



Solidarité
Une famille partage son quotidien avec un jeune migrant p.3



Vatican media / AFP

Pédophilie
Les victimes «scandalisées» par la décision du pape au sujet du cardinal Barbarin p.6

20 minutes avec vous

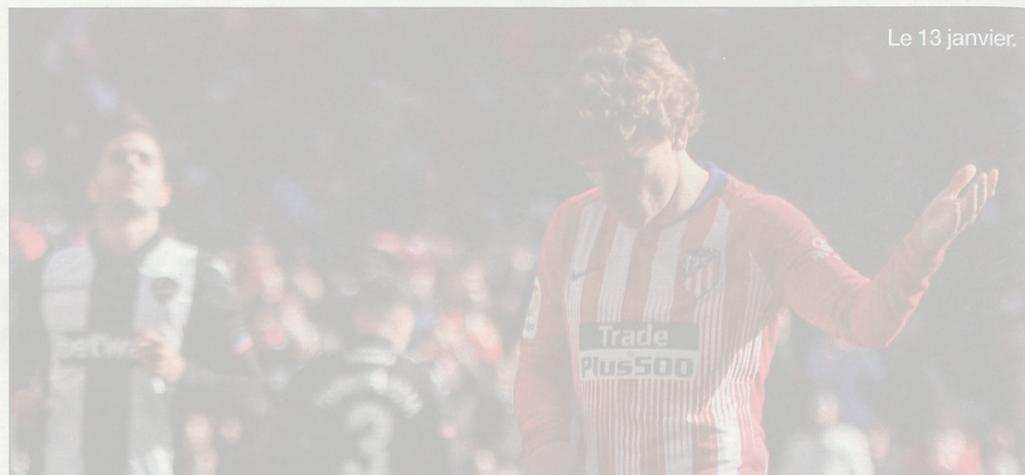
Dans les coulisses de notre rédaction
Retrouvez nos podcasts spéciaux



Mercredi 20 mars 2019

<https://www.20minutes.fr>

N° 3397



Le 13 janvier.

Ils font le Bas-Rhin



Jeune couple avec un nourrisson, jeunes actifs, retraités... Les familles du Réseau d'accueil solidaire ont des profils très divers... Toutes, comme Ariane Idiri Loraschi et sa famille, qui accueille depuis un an Abdul, originaire du Pakistan, louent une expérience qui les marque positivement à vie !

RECHERCHE FAMILLES SOLIDAIRES

L'association Foyer Notre-Dame cherche des familles bénévoles pour accueillir de jeunes migrants mineurs arrivés seuls en France. Ce dispositif, lancé avec le Département, a été primé au niveau national.

C'est la mission du Département que de prendre en charge ceux que l'on appelle les mineurs non accompagnés, c'est-à-dire les jeunes de moins de 18 ans arrivés en France sans aucune famille. Depuis quelques années, leur nombre augmente : de 90 en 2010, leur nombre est passé à 465 fin 2018. Et ils sont de plus en plus jeunes, beaucoup sont âgés de 14 à 16 ans. Le Département a donc lancé un appel à projets pour créer de nouvelles formules d'accueil, et l'association Foyer Notre-Dame, de Strasbourg, y a répondu. « Les mineurs non accompagnés sont habituellement hébergés dans des appartements ou des foyers collectifs, ce n'est pas idéal pour de très jeunes adolescents. Nous avons donc eu l'idée d'un Réseau d'accueil solidaire, de familles bénévoles pour en accueillir », explique Agnès L'Hermitte, directrice du pôle

Jeunesse de l'association. Depuis 2017, une vingtaine de jeunes de moins de 16 ans ont bénéficié de ce dispositif, qui a reçu le prix de l'innovation du magazine Direction[s].

Un cadre pour se construire

« Ils ont besoin d'un cadre chaleureux pour se construire. C'est l'instinct de survie qui les a menés ici, ils ont fui leur pays pour se protéger en traversant souvent des zones de guerre », indique Mireille Barbier, chef de service en charge du Réseau à l'association. « Un retour dans leur pays d'origine est peu envisageable. Ils veulent s'intégrer. Une fois adultes, ils sont très vite autonomes et trouvent un travail dans les métiers qui peinent à recruter ».

Avant cela, un passage dans le Réseau d'accueil solidaire, en immersion dans des familles, leur aura permis de faire l'apprentissage

de cette intégration. Jeunes comme familles, tous sont volontaires, et une préparation de plusieurs mois est menée par les professionnels de l'association avant l'accueil effectif. Les familles sont accompagnées par le Département, l'association prend en charge les frais annexes. Un soutien est assuré grâce aux financements du Département.

C'est un enrichissement culturel pour les familles, et les jeunes apprennent le français 3 fois plus vite, nous l'avons mesuré ! »

Arnaud Fritsch, directeur de l'association Foyer Notre-Dame



Vous êtes intéressés pour intégrer le Réseau d'accueil solidaire :
07 69 98 54 25 – accueilsolidaire@foyernotredame.org

POLITIQUE Protection de l'enfance

Mieux se coordonner pour mieux protéger

Adrien Taquet, secrétaire d'État chargé de la Protection de l'enfance, était ce mercredi à Strasbourg avec l'objectif d'améliorer la prise en charge des enfants les plus vulnérables.

« **IL FAUT ARRÊTER** de partir des structures. Il faut partir des personnes et élaborer avec elles des parcours, autrement on crée des ruptures, explique Adrien Taquet, secrétaire d'État chargé de la Protection de l'enfance. Pour les enfants pris en charge dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance, on compte en moyenne six ruptures, avec des changements de lieux, et douze, s'il faut également traiter des problèmes de comportement. C'est de la maltraitance. Il faut coordonner et sécuriser cela dans l'intérêt supérieur de l'enfant. »

Avant d'annoncer en juillet son Pacte national pour la protection de l'enfance (lancé en mars à la suite d'une phase de concertation), Adrien Taquet visite des départements et associations engagés dans la protection de l'enfance aux côtés de l'État. Le secrétaire d'État s'est ainsi rendu ce mercredi à Strasbourg à l'Institut thérapeutique éducatif et pédagogique (Itep) des Mouettes de la fondation Vincent de Paul puis au Foyer Notre-Dame, en compagnie du président du Conseil départemental 67, Frédéric Bierry, chargé du pilotage d'un groupe de travail sur la politique publique de



Au Foyer Notre-Dame, Adrien Taquet a échangé avec des enfants confiés au Département et deux familles qui accueillent ces mineurs non accompagnés. PHOTO DINA - LAURENT RÉA

protection de l'enfance.

Selon lui, l'Agence régionale de santé, un établissement de l'État, et le Département, qui a la compétence de l'aide sociale à l'enfance depuis 1983, doivent « développer une prise en charge conjointe » pour éviter les manques dans les accompagnements. « Il faut partir de la personne », insiste Adrien Taquet.

Cherche familles d'accueil

Au Foyer Notre-Dame, le secrétaire d'État s'est fait présenter le Réseau d'accueil solidaire : un dispositif innovant d'accompagnement et d'accueil de mineurs non accompagnés (13 à 16 ans), confiés au Départe-

ment et hébergés dans des familles. Ce Réseau a été mis en place en juin 2017 par l'association Foyer Notre-Dame, qui accompagne et/ou héberge chaque jour à Strasbourg et Illkirch-Graffenstaden près de 1 000 personnes, demandeurs d'asile, réfugiés, etc.

Depuis la création du Réseau, 29 jeunes de douze nationalités ont été accompagnés et 21 sont hébergés dans des familles d'accueil. « Cinq familles sont en cours d'agrément et nous en cherchons d'autres car notre objectif est d'accompagner trente-sept jeunes en 2019 », indique Agnès L'Hermitte, chargée du pôle jeunesse.

« J'ai voulu héberger un enfant par humanisme et aussi en réaction à ceux qui disent stop aux migrants. Je suis une vraie Alsacienne et je n'ai pas été élevée comme cela. Pendant la guerre, ma famille avait hébergé un prisonnier polonais », témoigne une habitante de Lembach qui accueille depuis Pâques une Géorgienne de 14 ans. « Elle a fui la pauvreté et l'instabilité de son pays. Elle est arrivée en France à l'âge de 13 ans et a un niveau de français impressionnant. Elle est très motivée, participe aux tâches. Elle vient d'apprendre à faire du vélo. C'est gratifiant. » ■

J.F.C.

STRASBOURG Assemblée générale de l'association Foyer Notre-Dame

Tournée vers l'avenir

L'Association Foyer Notre-Dame a récemment tenu son assemblée générale annuelle, devant plus de 150 personnes. Parmi ses projets, la rénovation de la Résidence Notre-Dame située rue des Échasses.

ILS ÉTAIENT nombreux à assister à cette assemblée générale. Parmi les personnalités, Yves Séguy, secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin, Philippe Meyer, vice-président du Conseil Départemental du Bas-Rhin et Marie-Dominique Dreyssé, adjointe au maire de Strasbourg.

Le président Antoine Breining a ouvert la séance en se réjouissant de la « très belle dynamique de l'association en 2018 ». Différents événements se sont

succédés comme la fête du Pôle Jeunesse, la première édition de la Semaine des Réfugiés ou encore la remise du Trophée national 2018 du Magazine Direction(s) au Réseau d'Accueil Solidaire.

L'hommage à Tomi Ungerer

Le retour sur l'inauguration de la Résidence Jeunes à Haute-pierre a permis de rendre un hommage appuyé à Tomi Ungerer, qui avait accepté de parrainer la résidence en lui donnant son nom.

Antoine Breining a également salué le courage des salariés et des usagers, impactés et choqués par les attentats de Strasbourg, le 11 décembre 2018 et la découverte d'inscriptions racistes et antisémites au Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile le 25 janvier 2019.

Le rapport d'activité a été présenté ensuite par le directeur général, Arnaud Fritsch, qui a rappelé sa volonté « d'ancrer l'association dans un développement mesuré, cohérent et stratégique », avant de détailler les activités et les perspectives des onze établissements et services. L'occasion de saluer le grand professionnalisme et l'engagement des salariés qui accompagnent quotidiennement près de 1 000 personnes. Le Pôle Asile-Réfugiés, a souligné Arnaud Fritsch, fait de l'Association Foyer Notre-Dame (AFND) « un acteur majeur et reconnu de la demande d'asile et de l'accompagnement des réfugiés sur le territoire, grâce à un partenariat équilibré et efficace avec les services de l'État ».

En parallèle, les actions me-

nées au quotidien par le Pôle Jeunesse sont autant de jalons posés pour construire l'avenir des jeunes. Le directeur général a conclu en insistant sur la nécessité de s'ouvrir encore davantage sur la société civile, au monde de l'entreprise et au grand public pour « créer des synergies et des partenariats innovants, tout en œuvrant à la déconstruction des préjugés ». Mais l'avenir n'a pas été occulté, loin de là. Ainsi, la seconde édition de la Semaine des réfugiés aura lieu du 13 au 20 juin avec encore plus de partenaires et d'initiatives. Le projet de rénovation de la Résidence Notre Dame située rue des Échasses ou bien encore l'achèvement des futures résidences pour jeunes d'Illkirch et Schiltigheim projettent encore davantage l'AFND dans son avenir. ■

DNA | 39 » VENDREDI 31 MAI 2019

**LE PRÉSIDENT
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET L'ENSEMBLE DES SALARIÉS DE
L'ASSOCIATION FOYER NOTRE-DAME
A STRASBOURG**

sont au regret de faire part du décès de

Père Roger MORITZ

Le père Moritz fut un soutien fidèle et actif de notre association pendant plus de 30 années durant lesquelles il a siégé au sein de notre conseil d'administration en tant que vice-président.

Ses conseils, sa bonté, sa convivialité et sa grande sérénité éclairaient les décisions qui ont fait évoluer l'association.

Il savait aussi profiter des bonnes choses de la vie que

« le Seigneur nous a données » disait-il.

Nous perdons un ami qui portait haut nos valeurs

« accueil, respect, solidarité ».

EUROMÉTROPOLE

» DIMANCHE 9 JUIN 2019

STRASBOURG Du 13 au 20 juin

Une semaine des réfugiés pour échanger et changer les regards

Déconstruire les préjugés sur la migration : c'est l'objectif de la Semaine des réfugiés qu'animent les associations strasbourgeoises Foyer Notre-Dame et Makers for Change, avec la Ville, du 13 au 20 juin.

Mardi 18 juin, Nathir officiera dans les cuisines du restaurant strasbourgeois La Fignette, pour la soirée Tartes flambées du monde, l'un des événements de la Semaine des réfugiés. L'an dernier, il faisait déjà partie de l'aventure, en tant que migrant venu d'Irak. Entre-temps, il est revenu faire un stage de français en cuisine et depuis peu, il a été embauché pour de bon.

« Dans la restauration, il y a beaucoup de demande et une forte difficulté à trouver de la main-d'œuvre », explique Stéphane Helburg, l'un des deux patrons, ravi de l'interculturalité de son équipe aux cinq nationalités.

Eva, arrivée d'Albanie il y a quatorze mois, a aussi participé à la Semaine 2018. « L'année dernière, c'était en tant que réfugiée, explique cette maman de deux grandes ados, mais là c'est en tant que bénévole. Avec toutes ces activités, le français, qui était ma matière préférée à l'école, est revenu très vite ! »

« On ne va pas faire de politique, prévient Arnaud Fritsch, directeur de l'association Foyer Notre-Dame, investie dans l'accueil des réfugiés à Strasbourg.



Jeu­di 20 juin, la marche des parapluies clôturera la Semaine des réfugiés. Photo archives DNA/Jean-François BADIAS

Mais, dans le débat public, sans aucune prise de position, on constate que cette question est biaisée, pas bien traitée, parce qu'il y a des erreurs de chiffres, des approximations, et une méconnaissance des personnes issues de la migration forcée. »

Avec l'association Makers for change née en 2015 à Strasbourg pour créer du lien avec les nouveaux arrivants, et la Ville de Strasbourg, le Foyer Notre-Dame propose une Semaine des réfugiés exceptionnelle-

ment dense, entourée d'un collectif d'une quinzaine de structures. « On a voulu se fédérer pour donner de l'ampleur [à des initiatives isolées] », expliquent les acteurs.

Le retour du Refugee food festival

Leur philosophie commune : mettre les habitants en contact direct avec les personnes exilées pour faire reculer les préjugés. À travers la nourriture, le jeu, le sport, l'art, le cinéma, et

même des rencontres dans le tram. On notera le retour du Refugee Food Festival (du 13 au 22 juin) pour manger géorgien, afghan, syrien ou iranien.

Des conférences pointues donneront aussi la parole à des experts de la migration : la juriste Claire Rodier, le sociologue Smaïn Laacher, le politologue Slam Kawakibi...

En clôture de la semaine, la traditionnelle marche des parapluies (jeudi 20 juin), célébrera à sa manière la journée mon-

diale des réfugiés. L'an dernier, elle avait réuni 250 marcheurs, contre 100 l'année d'avant.

Charlotte DORN

Animations gratuites, parfois sur inscription. Programme sur la page Facebook La Semaine des Réfugiés 2019 de Strasbourg

Sur <https://fr.ulule.com/semaine-des-refugiés-2019> une campagne ouverte jusqu'au 20 juin collecte 10 000 € pour le financement de la Semaine.

DNA - 15 juin 2019 -

STRASBOURG

Refugee food festival

Les réfugiés en cuisine pour faire découvrir leurs saveurs exotiques



Les samossas afghans en préparation. Photo DNA/Jean-François BADIAS

Le Refugee food festival a commencé jeudi 13 juin. Pour le buffet d'inauguration, deux jours de préparation ont été nécessaires.

« **Q**ui a faim ? », « Il faut qu'on ait fini dans deux heures. »

Dans la cuisine laboratoire route des Romains, les petites mains s'affairent dans le calme. Trois chefs réfugiés, accompagnés de trois bénévoles du Refugee food festival, préparent le buffet d'inauguration de la **Semaine des réfugiés, jeudi 13 juin à l'Hôtel de Ville**. Ils s'appellent Fatema, Ahmadzai ou Nana et pour

eux, cuisiner c'est une passion.

« Ça me plaît et j'ai besoin de faire quelque chose pour m'intégrer », sourit Nana, juriste de formation en Géorgie. Les mains dans la pâte, elle prépare un khachapuri, une galette au fromage. À une autre table, Fatema finit de saupoudrer ses fatayer de graines de sésame. L'odeur des chaussons épinards-fromage au four emplit la cuisine. La langue est un vrai problème professionnel pour la petite dame souriante d'origine syrienne : « [Mon] rêve est d'ouvrir un restaurant avec mon mari, avec un menu syrien et français. » À ses côtés, Ahmadzai termine les sa-

mossas à la pâte de ghee et au cumin. Lui travaille dans plusieurs restaurants strasbourgeois.

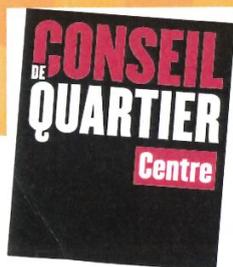
Depuis deux ans et demi, il participe aux deux éditions annuelles du Refugee food festival. Hélène Berrier est la porteuse du projet national, ici à Strasbourg. « Le principe c'est que des restaurants confient leur cuisine à des chefs réfugiés pendant un repas ou une semaine. » Cette année, La Vignette (Robertsau), le Sofitel et Pur etc. se sont prêtés au jeu jusqu'au 22 juin. Cinq autres enseignes proposent un seul repas ; la programmation se trouve sur le site internet du Refugee food festival.

Strasbourg.eu
eulométropole

Capitale
européenne

AMENAGEMENT DE LA PLACETTE DE LA RUE DES ECHASSES

Présentation de l'étude menée par le conseil de quartier
et les étudiants designers du collectif d6



Rendez-vous le samedi 14 septembre 2019

à partir de 10h00 devant le n°3, rue des Echasses

STRASBOURG Urbanisme

Quels aménagements (ou pas) pour la rue des Échasses ?

Elle est étroite et discrète, ignorée des touristes, et relie pourtant les très commerçantes rues du Dôme et des Juifs. Missionnés par le conseil de quartier Centre, de jeunes diplômés du lycée Le Corbusier présentaient ce samedi aux riverains trois scénarios d'aménagement pour embellir la rue des Échasses.

Située à 200 mètres de la cathédrale et de la place Broglie, au calme mais à proximité immédiate des commerces, dotée d'un joli patrimoine architectural, même si certaines façades mériteraient un ravalement, assortie d'une placette agrémentée d'une élégante rosace pavée... A priori, la rue des Échasses, qui relie en « L » la rue du Dôme à celle des Juifs, a tout pour plaire. Avec son côté intimiste, voire confidentiel, elle illustrerait en outre à merveille l'adage « Pour vivre heureux, vivons cachés ».

Pour vivre heureux, vivons cachés...

Certains riverains la trouvent pourtant un peu triste à leur goût et souhaiteraient lui insuffler un supplément de vie autre que celui lié aux fêtards avinés qui l'empruntent au cœur de la nuit et souillent ses murs. À l'image de Michèle Ranslant, qui vit rue des Échasses depuis 1984 et aimerait la voir s'embellir un peu. Elle s'en est ouverte au conseil de quartier Centre dont elle fait partie, qui a missionné, par l'entremise de Jean-Marc Biry, directeur général du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement du Bas-Rhin), un groupe d'étudiants du lycée Le Corbusier d'Illkirch-Graffenstaden pour réfléchir à la question.

Un collectif (D6) s'est constitué dans la foulée, composé de Perrine Jugé, Emma Sfez, Geoffrey Le Tocquet et Timothée Martin, titulaires depuis juin d'un Diplôme supérieur d'arts appliqués « In situ lab - Design de service public ». Tous les quatre se sont creusés les méninges et ont multiplié les interventions de terrain pour déboucher sur des propositions concrètes. Au fil d'ateliers



Trois scénarios ont été présentés aux riverains de la rue des Échasses, samedi matin. Photo DNA/Laurent RÉA

organisés les 16 et 30 mars et 26 avril derniers, ils ont rencontré les principaux acteurs de la rue : les riverains lambda, mais aussi les résidents de l'EHPAD Saint-Arbogast - devant lequel une partie de la rue des Échasses se finit en impasse - et du foyer Notre-Dame, qui accueille de jeunes travailleurs et migrants. Préférés aux traditionnels questionnaires, des jeux « brise-glace » ont permis d'identifier les contraintes et les attentes, pas toujours concordantes.

Galerie d'art, petite scène ou esprit jardin ?

Là où les jeunes voudraient « jouer au foot », les habitants craignent pour leur tranquillité ; le banc dont rêvent les uns hante les cauchemars des autres ; le flux supplémentaire que d'aucuns espèrent, certains n'en veulent pas (du tout).

Trois scénarios se sont dégagés, qui ont été présentés ce samedi matin sur la placette, en présence (discrète) de l'adjoint de quartier, Robert Herrmann. Avec un fil directeur : préserver le calme qu'ici on apprécie tant, tout en donnant (enfin ?) aux différents usagers de la rue des occasions

de se rencontrer. La première option cultive l'esprit « Galerie d'art » en mode participatif, avec l'installation de divers dispositifs d'affichage aux entrées de rue, pour permettre aux artistes locaux et (/ou) aux habitants ou résidents de l'EHPAD d'exposer leurs créations, en renouvelant les propositions régulièrement. « On pourrait aussi s'en servir pour de l'affichage et des invitations à des événements, dans une rue où les différentes entités ne communiquent pas forcément beaucoup entre elles », remarque Perrine Jugé. Autre proposition : imaginer un « Théâtre des Échasses » sur la placette, avec, de façon ponctuelle et à un rythme à définir, l'installation d'une petite scène éphémère invitant les habitants à se rencontrer autour d'un concert ou d'un spectacle « hors les murs ». Le dernier scénario met le végétal à l'honneur, évoquant l'installation entre les pavés d'« Un petit bout de jardin ». En profitant de l'étroitesse de la voie pour tendre entre les bâtiments des arches de verdure et attirer l'œil vers le haut ; en créant aussi, en lien avec Strasbourg ça pousse, un petit potager participatif, voire un espace invitant à une pause au vert

et au frais.

Face à toutes ces propositions, certains des riverains (une trentaine au total) présents samedi matin sont restés sur la réserve, évoquant déjà les dégradations et incivilités à venir, brandissant le spectre des conflits d'usages, craignant pour leur tranquillité. Comment animer et embellir une rue tout en préservant son calme ? « Le maître-mot, c'est la médiation. Nous allons refaire une synthèse, qui sera présentée lors de la prochaine réunion du conseil de quartier, courant octobre », précise François Singer, membre du COQ Centre.

Une nécessaire médiation

À charge ensuite aux habitants de se constituer en collectif ou de monter individuellement des projets, et de les soumettre dans le cadre de l'enveloppe dédiée au budget participatif. Une chose au moins est certaine, et ce n'est déjà pas si mal : samedi, les habitants se sont parlé. Et c'est autour d'un verre de l'amitié proposé par le directeur général de l'association du foyer Notre-Dame, Arnaud Fritsch, que la rencontre s'est terminée. Un symbole et un bon début...

Valérie WALCH

LE PRÉSIDENT
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
L'ANCIENNE DIRECTRICE GÉNÉRALE
LA DIRECTION
ET L'ENSEMBLE DES SALARIÉS
DE L'ASSOCIATION FOYER NOTRE DAME À STRASBOURG
sont au regret de faire part du décès soudain de

**Madame
Catherine JACQUOT**

Catherine était salariée de l'association depuis 1995 et était très appréciée de tous.
Son engagement et ses valeurs ont fait d'elle une personne reconnue auprès des différents publics dont elle a eu la charge.
Nous partageons la douleur de toutes les personnes qui l'ont côtoyée.
Nos pensées accompagnent sa famille et ses proches.

28 | DNA JEUDI 31 OCTOBRE 2019



CATHÉDRALE NOTRE DAME
strasbourg

La Semaine

dimanche 10 novembre 2019
32^e dimanche du temps ordinaire C.

CATHÉBRÈV'

Adieu à Catherine Jacquot

Le lundi 28 octobre, lors de sa pause déjeuner, Catherine Jacquot nous a quittés suite à un arrêt cardiaque.



Très appréciée de tous, Catherine Jacquot était salariée de l'Association Foyer Notre Dame depuis 24 ans. Son engagement et ses valeurs ont fait d'elle une personne reconnue auprès des différents publics dont elle a eu la charge.

Ses obsèques ont été célébrées le samedi 2 novembre dans son petit village de Diane Capelle, en Moselle. L'église était pleine d'amis et de voisins. L'Association Foyer Notre Dame était représentée notamment par Antoine Breining, son président, ainsi que par Arnaud Fritsch, son directeur général. Ce dernier a rappelé avec émotion l'attachement de Catherine à l'Afnd, son parcours exemplaire et les valeurs qu'elle cultivait dans son activité.

Qu'il soit permis au Conseil Pastoral de la Cathédrale Notre Dame de rappeler que **Catherine Jacquot a été particulièrement active lors du Millénaire des Fondations en 2015**, spécialement les mercredis lorsque, sous la conduite de Romain et Marie-Antoinette Bornert, les différentes zones pastorales du diocèse venaient déjeuner au Munsterhof.

Tout récemment, c'est Catherine Jacquot qui était devenue la déléguée du Foyer Notre Dame auprès du Conseil Pastoral de la Cathédrale Notre Dame pour les actions de solidarité — on la voit sur la photo en train de bricoler en vue du Marché de Pâques 2019 — en faveur des jeunes dont prend soin l'Afnd.



MERCI DE NE PAS PRENDRE DE PHOTO-
SI VOUS AVEZ PRIS PLACE DANS LA NEF.

STRASBOURG Association

✓ Un partenariat innovant au Foyer Notre-Dame



Deux journées de travail placées sous le signe de l'entraide, de la solidarité et du partage d'expériences.DR

Tous sur le pont : l'association Foyer Notre-Dame vient de mener une opération originale de rénovation de sa résidence historique.

L'association Foyer Notre-Dame, acteur historique de l'accompagnement des jeunes, des demandeurs d'asile et des réfugiés, s'est récemment rapprochée de Bouygues Bâtiment Nord-Est via l'Engagement Simone. Cette start-up sociale a pour objectif de tisser un lien entre les associations locales et les entreprises du territoire, de susciter un engagement social fort des collaborateurs au profit de

l'intérêt général.

Ce partenariat innovant traduit la volonté d'ouverture de l'association Foyer Notre-Dame sur son environnement et la société civile. Cette action a permis de rafraîchir les parties communes des services du SAMI (accompagnement des mineurs isolés) et du Réseau d'Accueil Solidaire, hébergés au sein de la résidence historique de l'AFND, propriété de l'association. Cette action précède de lourds travaux de rénovation, actuellement à l'étude.

■ **En route vers l'engagement social des**

collaborateurs

La synergie entre les trois structures a été immédiate. Bouygues a ainsi apporté d'une part son savoir-faire dans le bâtiment, mais a également pris en charge une partie importante du matériel destiné au bon déroulement des travaux (pinces, échafaudage, les équipements de protection et sécurité...).

Les travaux de peinture se sont déroulés les 22 et 23 novembre derniers, dans une ambiance conviviale. Les jeunes volontaires de l'association (à la fois mineurs isolés et jeunes travailleurs) se sont également prêtés au jeu en enfant

combinaison, gants et lunettes, et en empoignant fièrement et sûrement les pinces et rouleaux de peinture.

Après avoir porté une attention toute particulière aux explications et astuces des experts, certains se sont découverts des talents ou se sont confortés dans leur volonté de travailler dans ce secteur.

■ **Entraide et solidarité**

Ces deux belles journées ont été placées sous le signe de l'entraide, de la solidarité et du partage d'expériences : une action riche d'enseignements pour tous les participants.



Alsace Centrale

| 25 | ALSredactionSEL@alsace.fr | SAMEDI 14 DÉCEMBRE 2019 |

INFORMATION AUX ABONNÉS
PENSEZ À VOTRE PORTEUR
 Laissez votre boîte aux lettres accessible tôt le matin.

L'ALSACE

ALSACE CENTRALE Famille d'accueil et mineur réfugié

Le football pour guide, Sélestat pour destination

« La galère à la maison » au départ d'Abidjan, le football en guise de fil conducteur, l'Alsace centrale pour havre imprévu. Après l'épreuve de la migration, Moussa construit avec sa « famille d'accueil » un avenir empreint de sérénité, entre Artolsheim et Sélestat.

« On savait qu'il y avait des enfants réfugiés qui arrivent. On voit ça à la télé, mais on a toujours l'impression que ça se passe autre part. Nous, on n'aurait pas fait la démarche de devenir famille d'accueil sans une rencontre humaine », confie Estelle. Depuis qu'avec son mari, Yves, elle a croisé la route de Moussa, ce qui se passait ailleurs a fait irruption en Alsace centrale pour le meilleur. Entre Sélestat, la ville où le jeune Ivoirien joue au football, et Artolsheim, le village où il a pris ses quartiers au plus près de sa famille d'accueil bénévole. En attendant peut-être Strasbourg, où Moussa rêve d'enfiler le maillot de « joueur professionnel au Racing ».

Premier arrêt sur la ligne : Sélestat

Car dans les concours de circonstances qui ont conduit Moussa à Sélestat, le rêve de football tient un rôle majeur. Seul garçon d'une fratrie dont le père est inapte au travail depuis un accident survenu en 2011, le jeune Ivoirien décide - en mars dernier - de suivre des



Moussa et sa famille d'accueil. De bas en haut et de dr. à g. : Moussa, son "nouveau frère" Mathéo, Manon, Estelle et Yves. Photo L'Alsace/Romain GASCON

« grands du quartier » en partance pour l'Europe pour « tenter leur chance ». « J'ai dû quitter l'école et le club de football et commencer à travailler pour faire vivre la famille. J'ai réussi à mettre de l'argent de côté pour le voyage. À Paris, j'ai rencontré quelqu'un qui m'a dit : "En France, c'est trop compliqué, tu ne peux pas jouer au football sans papiers. Va en Allemagne". J'ai pris le train pour Strasbourg ». En ga-

re de Strasbourg, la crainte que lui inspirent les policiers fait remonter Moussa aussi sec dans le premier train : « La contrôleur a eu pitié, elle m'a demandé de descendre au premier arrêt : Sélestat. »

Que faire pour que Moussa reste ?

Hébergé par un compatriote rencontré par hasard après plusieurs jours passés dans la rue, Moussa est irrésistiblement attiré par le stade : « J'ai voulu aller y courir, mais l'équipe « une » du SC Sélestat jouait un match. On m'a dit :

"Tu veux jouer au foot ? Reviens mercredi. Si tu es bon, on te garde. Moussa intègre l'équipe des U17 dans laquelle joue Mathéo, et qui est encadrée par son père, Yves : « Moussa a fait forte impression, il était motivé, souriant et serviable, donc on a voulu faire rapidement les démarches pour la licence, se souvient ce dernier. Mais les dirigeants ont expliqué que c'était compliqué car il n'avait pas de papiers d'identité. J'ai demandé à Moussa de m'expliquer pourquoi il était ici, tout seul ? Il m'a répondu : "Je veux reprendre les études et le football". »

Pour la suite, Yves résume : « Moussa connaissait déjà beaucoup de monde au club. Alors, on a fait les choses un peu dans le sens inverse en se posant la question : "Qu'est-ce qu'il faut faire pour que Moussa reste ?". La chef de service du Réseau d'accueil solidaire du Foyer Notre Dame de Strasbourg nous a répondu : "L'idéal, c'est une famille d'accueil et un contrat d'apprentissage". Reconnu mineur, Moussa est placé sous la protection du conseil départemental et pris en charge par le Sami (Service d'accompagnement de mineurs isolés) à Strasbourg. « Nous lui avons tout de suite acheté un portable pour rester en contact, poursuit Yves. C'était au jour le jour. Je me disais : "il va être régularisé, on va lui trouver un travail, un logement. Mais c'était plus compliqué que ça. Jusqu'à ce que le Réseau d'accueil solidaire nous propose de devenir famille d'accueil bénévole. »

Presque trois mois après les premières démarches, Moussa obtient sa licence de football. « Pour mon premier match à domicile, on a gagné 3 à 0, j'ai mis deux buts ! », se souvient-il. Lui qui avait quitté l'école au CE2 est entré en CAP d'opérateur logistique à Schlittgenheim en septembre pour exercer un métier proche de celui de son père. Il a trouvé un employeur grâce au président du club de football. Le jeune homme espère effacer bientôt un dernier écueil : « J'ai un travail mais je ne peux pas ouvrir de compte en banque et je ne touche pas mon salaire. Ma famille en a besoin, ils ont dû quitter la maison. »

Estelle reconnaît quelques ré-

ticences, au départ de l'aventure : « Est-ce que j'aide quelqu'un qui en a vraiment besoin ? Et si Moussa fait une bêtise ? » Forte de son expérience, elle recommande, comme ils l'ont fait en famille, « ne pas trop se poser de questions et laisser venir. Au final, nous n'avons que les côtés sympas, je trouve [le Réseau d'accueil assure le suivi de Moussa, qui reste sous la responsabilité du conseil départemental, n.d.l.r.]. Du moment où la machine est lancée, ça va vite. La plupart des gens sont étonnés par notre démarche, nous encourageant et nous félicitent. Le système n'est pas du tout connu, à mon avis beaucoup de personnes pourraient emboîter le pas. »

« Nous n'avons que les côtés sympas »

« Maintenant, à Artolsheim, quand on parle de Moussa, tout le monde sait qui il est, où il vit, où il travaille, constate Yves. Il a participé au défilé du 13 juillet. Il occupe un logement social vacant, contre des coups de main à la commune et au club de football du village. L'arbitre, avec son « nouveau frère » Mathéo et des copains de son âge, les matchs de jeunes le samedi matin. Il y a une belle solidarité autour de lui. Et Moussa apporte aussi une ouverture culturelle, jusque dans notre famille. » Récemment, après un match du RCS auquel Moussa a assisté avec Yves et Mathéo, il a signé un autographe : « On m'a pris pour un joueur du Racing », s'esclaffe-t-il, avant de conclure dans un grand sourire : « Je suis un enfant béni des dieux. »

Romain GASCON

Bilan d' « ici et d'ailleurs »

Moussa et sa famille d'accueil ont participé à un café psycho organisé dans le cadre du festival Nous sommes tous d'ici et d'ailleurs. Du 5 au 30 novembre, la manifestation, dont c'était la deuxième édition, a rassemblé environ 1700 participants pendant les 30 événements organisés dans le Val d'Argent, à Sélestat et à Ebersheim. Séverine De Assis Pacheco, la créatrice de l'Autre Scène à Sélestat, et Charlotte Schwartz, chargée de développement culturel au Pôle culturel du Val d'Argent, dressent un bilan très positif de l'édition 2019, coorganisée avec le Centre socioculturel du Val d'Argent et le collectif d'ici et d'ailleurs. Parmi les temps forts du festival, le spectacle *Mawilana* de Nawar Bulbul, les interventions auprès des scolaires, le concert de Mossa et Zoya et la soirée de clôture du festival, qui a réuni 300 personnes.

« Nous avons touché un public plus large que l'an passé, au-delà des gens déjà concernés par le sujet, note Séverine De Assis Pacheco. Les gens ont posé des questions très concrètes, pour savoir ce qu'ils pouvaient faire. Ce qui est le plus compliqué, c'est de mobiliser les élus. » « Nous avons réussi à structurer davantage la période de la manifestation. Mais dans le Val d'Argent, nous avons eu des difficultés à sensibiliser un autre public, relève Charlotte Schwartz. C'est un point sur lequel nous allons travailler, avec l'approfondissement de la collaboration avec les partenaires. »



L'équipe des U18 du SC Sélestat, dans laquelle évoluent Moussa et Mathéo. Photo L'Alsace/DR

RECHERCHE FAMILLES D'ACCUEIL

« Nous sommes toujours à la recherche de familles d'accueil bénévoles pour les mineurs non accompagnés » (MNA), explique Serge Hirchenhahn. Le coordinateur MNA du Service de la protection de l'enfance au Conseil départemental du Bas-Rhin insiste sur le fait que le placement en famille d'accueil bénévole n'est qu'une solution parmi les dispositifs proposés : « Les jeunes sont orientés en fonction de qui ils sont, de leurs parcours et des attentes des familles ». Selon Serge Hirchenhahn, 530 MNA mais aussi 150 jeunes majeurs en cours de régularisation sont actuellement pris en charge par le Département. Les familles d'accueil bénévoles touchent une indemnité de 373 € par mois. « On fait tout pour que ce ne soit pas une contrainte financière pour les familles, indique Judith Taurel, l'éducatrice spécialisée du Réseau d'accueil solidaire du Foyer Notre Dame qui accompagne Moussa. Normalement, tous les frais doivent être remboursés. »

SE RENSEIGNER Site internet du Foyer Notre Dame, par téléphone au 07.69.98.54.25, ou par courriel accueilsolidaire@foyernotredame.org

MEUBLES KRANKLADER
 BENFELD • 17 route de Strasbourg • 03 88 74 42 07

REMISE -20% sur plus de 300 tableaux en exposition, miroirs, lampes, objets déco, sculptures murales*
*voir conditions en magasin